

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HONFLEUR-BEUZEVILLE

Rapport d'activité 2018

PREAMBULE

La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, a apporté une innovation importante en matière de communication des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale).

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales est rédigé comme suit : « Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Ce rapport a été élaboré en coordination avec les services communautaires.



SOMMAIRE

Les compétences – Page 5

Les services – Page 7

En bref : l'année 2018 en quelques chiffres – Page 11

Les finances – Page 14

Les actions et réalisations par domaines de compétence – Page 21

Article 3 : Compétences

I. Compétences obligatoires

La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article [L. 4251-17](#) : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

3° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues au L.211-7 du Code de l'Environnement ;

4° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° [2000-614](#) du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

II. Compétences optionnelles

La communauté de communes exerce, au lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant des groupes suivants :

1. *Protection et mise en valeur de l'environnement*

➤ Aménagement et entretien des chemins de randonnée pédestres, cyclistes, équestres d'intérêt communautaire, incluant la réalisation de travaux nécessaires à leur continuité. L'acquisition éventuelle de terrains est incluse dans l'exercice de cette compétence.

2. *Politique du logement et du cadre de vie*

➤ Élaboration, mise en œuvre et révision du Plan Local de l'Habitat (PLH),

➤ Mise en œuvre des programmes d'actions destinés à l'amélioration du patrimoine bâti.

3. *Politique de la ville*

➤ Elaboration du diagnostic de territoire et définition des orientations du contrat de ville,

➤ Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale,

➤ Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

4. *Action sociale d'intérêt communautaire*

➤ Conduite et réalisation d'études ou d'expérimentations à caractère social sur tout sujet concernant l'ensemble de la communauté,

➤ Mise en œuvre des actions figurant dans les contractualisations avec les partenaires financiers,

➤ Coordination, orientation et soutien aux actions conduites dans les domaines socio-éducatif, culturel, sportif, de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, conduites par des associations ayant établi par convention un réel partenariat avec la communauté de communes,

➤ Organisation des garderies périscolaires,

➤ Accueil et organisation de loisirs actifs et éducatifs pour les enfants et les jeunes en centres de loisirs avec ou sans hébergement, les mercredis et journées éducatifs, les camps, formations, animations,

➤ Coordination et fonctionnement d'un service communautaire « Relais assistantes maternelles »,

➤ Aide aux établissements scolaires dans le cadre des sorties avec nuitées,

➤ Soutien aux animations culturelles et sportives ayant un rayonnement intercommunal

III. Compétences facultatives

1. *Transports – Sur le territoire Eurois*

- Gestion et transport des élèves aux différents établissements scolaires par délégation du conseil départemental
- Transport pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires du canton ; piscine et activités au sein du territoire cantonal.

2. *Voirie – Sur le territoire Eurois*

- Elaboration et gestion des voies communales définies par l'assemblée délibérante. Les trottoirs, le stationnement et l'éclairage public restent à la charge des communes.
- Création de voies nouvelles desservant des aménagements ou des équipements relevant des compétences communautaires à l'exclusion des voiries desservant des lotissements communaux ou privés ainsi que la réalisation des parkings,
- Signalisations verticale et horizontale des voies communales,
- Entretien des haies dont la délimitation exacte sera définie par l'assemblée délibérante,
- Dans le cadre de cette compétence, la Communauté de Communes peut assurer des prestations de services (assistances administrative et technique) pour le compte des communes.
- Aménagement, réfection et entretien des chemins ruraux et non revêtus.

3. *Construction d'un gymnase communautaire localisé à Beuzeville, parcelle référencée 000 AL 73*

4. *Service Public d'Assainissement Non Collectif*

Secteur Calvadosien

- Exécution du contrôle technique des systèmes d'assainissement non collectif.
- Pilotage, coordination et relais financier des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée des particuliers et éligibles auprès d'un co-financeur public.

Secteur Eurois

- Exécution du contrôle technique des systèmes d'assainissement non collectif. Le contrôle technique comprend :
 - La vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des filières,
 - La vérification périodique du bon fonctionnement des filières,
 - La vérification du bon entretien des filières.

5. *Activités diverses*

- Aide matérielle à la réalisation d'animations culturelles et festives par la mise à disposition d'équipements techniques.
- Mise en place et organisation d'une structure d'accueil des animaux errants et adhésion à une fourrière agréée.
- Conservation et mise en valeur du patrimoine agricole ancien (outils et matériels).
- Production d'énergies renouvelables et contribution à la transition énergétique.
- Instruction des autorisations administratives d'occupation des sols.

Article 4 : Adhésion à tout syndicat mixte

L'article L.5214-27 du CGCT dispose que : « A moins de dispositions contraires, confirmées par la décision institutive, l'adhésion de la communauté de communes à un « syndicat mixte » est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, donné dans les conditions de majorité « qualifiée requises pour la création de la communauté ».

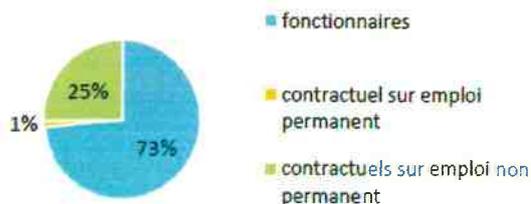
Considérant les dispositions du présent article, la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville est autorisée à adhérer à tout syndicat mixte.

LES EFFECTIFS DE LA CCPHB

Effectifs

79 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2017

- > 58 fonctionnaires
- > 1 contractuel sur emploi permanent
- > 20 contractuels sur emploi non permanent



LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL EN 2018

Mouvements intervenus en 2018 :

Recrutements :

- Par voie de mutation (4) : DGS, DRH, 1 adjoint d’animation, 1 adjoint technique
- En Accroissement Temporaire d’Activité : Accueil, secrétariat + contractuels divers

Un départ par voie de mutation :

Départ en retraite : 2

- Samuel GRENTE
- Claire FESQUET

Remise de la médaille d’honneur régionale, départementale et communale : 2

- Vermeil : 30 ans
- Argent : 20 ans

A RETENIR

- Tenue de 2 comités techniques les 18 juin et 17 octobre
- Elections professionnelles du 06.12.19 : 2 organisations syndicales élues : FO et CGT, 4 sièges de titulaires pourvus : 2 FO et 2 CGT
 - Fixation des taux d’avancement de grade, ratios « promus – promouvables » : délibération qui fixe à 100% le ratio d’avancement, adoptée à l’unanimité par le CC du 30.10.18. Il faut préciser que l’autorité territoriale reste libre de nommer ou, les agents à n grade d’avancement.
 - Mise en place du prélèvement à la source au 01.01.2019

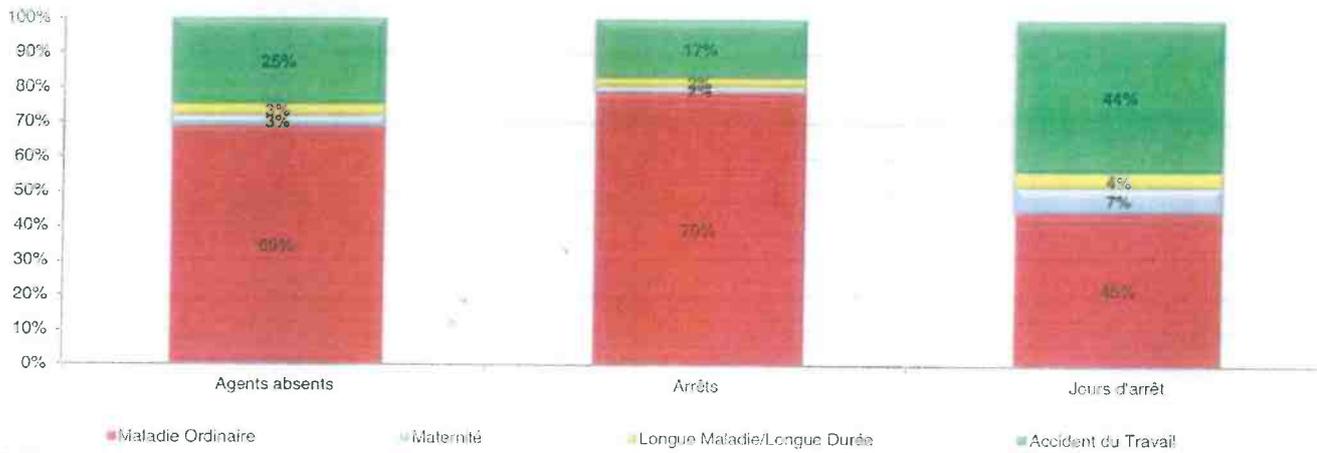
L’ABSENTEISME DES AGENTS TITULAIRES

Source : Panorama des absences pour raison de santé – Assurance statutaire SOFAXIS

- ✚ Sur la période 2018, 47.5% des agents de la collectivité se sont arrêtés au moins une fois.
- ✚ Chacun de ces agents absents s’arrête en moyenne 1.7 fois sur la période d’étude pour une durée moyenne d’arrêt de 36.8 jours.
- ✚ La part du temps perdu en raison des absences est de 10.5%, ce qui représente 6 agents absents sur toute la période considérée.
- ✚ La collectivité de situe au-dessus de la moyenne des collectivités équivalentes en termes d’exposition, de fréquence, de gravité.

NATURE D'ARRÊT	Agents Absents	Arrêts (en cours)	Jours d'arrêt
Maladie Ordinaire	22	37	772.5
Maternité	1	1	126.0
Longue Maladie/Longue Durée	1	1	72.5
Accident du Travail	8	8	760.5
ABSENTEISME GLOBAL	28	47	1 731.5

RÉPARTITION PAR NATURE D'ARRÊT

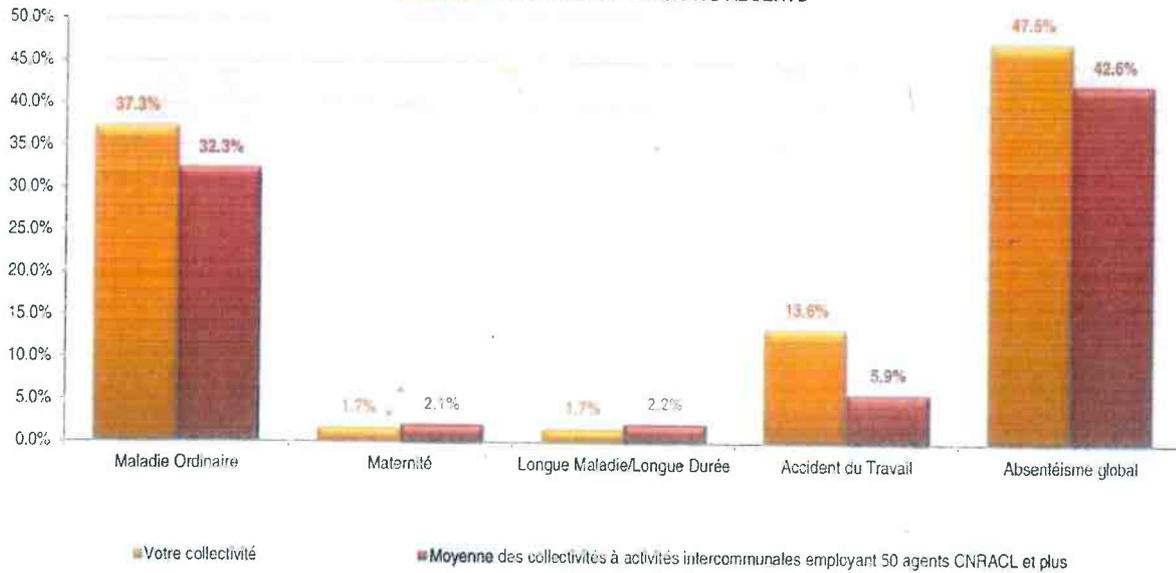


La maladie ordinaire représente 69 % des agents absents, 79 % des arrêts et 45 % des jours d'absence.

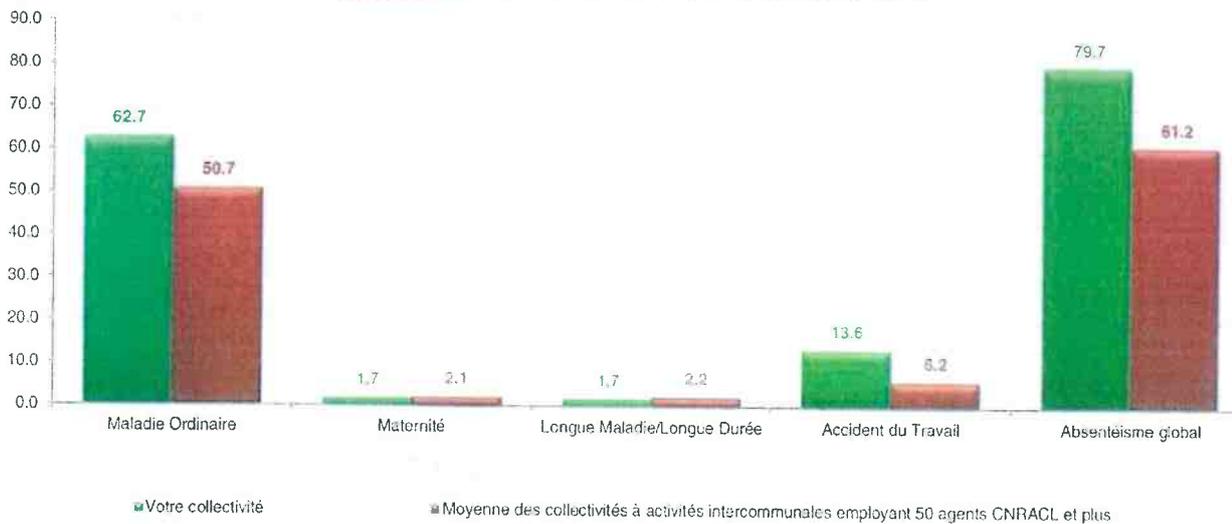
Sur 100 arrêts, 79 sont dus à des absences en maladie ordinaire, 2 en maternité, 2 en longue maladie/longue durée, 17 en accident du travail.

COMPARAISON - PAR RISQUE - A LA MOYENNE DES COLLECTIVITES EQUIVALENTES

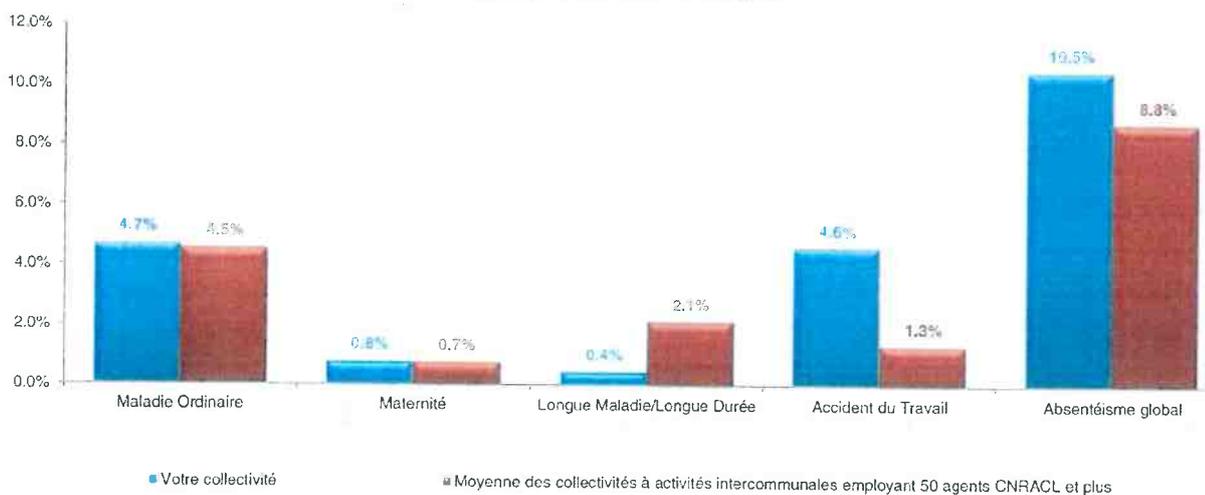
EXPOSITION : PROPORTION D'AGENTS ABSENTS



FREQUENCE : NOMBRE D'ARRETS POUR 100 AGENTS EMPLOYES



GRAVITE : TAUX D'ABSENTEISME



LES DEPENSES DE PERSONNEL

Libellé	Détail par service									
	Service Ordures ménagères	Service Enfance	Service Voirie	Service Urbanisme	Service Général	Environnement / Technique	Tourisme	SPANC	SIVOM	SIVU
Charges de personnel par service	527 161	757 726	247 186	169 790	649 672	145 215	78 842	50 234	68 454	18 188
Sous total 1	2 712 468									
Convention de mise à disposition de personnel	20 964									
Convention Associations ASTA et Etre et Boulot	37 417									
Assurance statutaire du personnel	118 334									
CNAS et chèques déjeuner	72 339									
Médecine du travail	2 299									
Sous total 2	251 352									
TOTAL Chapitre 012	2 963 821									
Remboursement CAE	29 524									
Remboursement Assurances Statutaires et autres	114 363									
Refacturation aux budgets annexes et autres entités	725 920									
Charge nette	2 094 014									

- ❖ **151 délibérations et 29 arrêtés** transmis au contrôle de légalité
- ❖ **11 réunions de Conseil Communautaire** / 21 réunions de commission
- ❖ **10 071 pièces comptables** (mandats et titres) soit + 1 710 pièces supplémentaires par rapport à 2017

Libellé budget	Année 2017		Année 2018	
	Mandats	Titres	Mandats	Titres
CCPHB	2120	412	2622	649
OM	263	999	468	1048
SPANC	208	4011	338	4766
Site Unique	1	0	2	0
Zone de la Fosse	8	5	2	0
Panneaux photovoltaïques	7	3	4	3
MSP	0	23	0	4
Transport scolaire	250	51	149	16
Total	2857	5504	3585	6486
	8361		10071	

- ❖ **Marchés passés en 2018 par la CCPHB**

MARCHES DE TRAVAUX de 25 000.00 à 89 999.99 € HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES			
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire
Assainissement EP à la ZAE de la Fosse/Avenue Dupont Gravée	01/02/2018	Sade	14730
Aménagements hydrauliques de l'orange - commune de la Rivière-Saint-Sauveur (maîtrise d'œuvre)	09/07/2018	Valérian	76430

MARCHES DE FOURNITURES de 90 000 à 221 000 € HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES			
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire
Fourniture d'une benne de déchets - Lot 1 : Fourniture d'un châssis porteur - Lot 2 : Fourniture d'une benne bi-compartimentée avec reprise d'une Benne Ordures Ménagères	14/12/2017	Lot 1 : Ciron Alençon Lot 2 : Faun Environnement	61250 07500
Fournitures de sacs destinés à la collecte de déchets ménagers et assimilés : - lot n° 1 : fournitures de sacs bleus 30 l : destinés à la collecte sélective des corps plats (papiers, cartonnettes...) - lot n° 2 : fourniture de sacs jaunes 50 l : destinés à la collecte des corps creux (emballages ménagers, briques alimentaires...) - lot n° 3 : fourniture de sacs transparents : destinés à la collecte de verre ; - lot n° 4 : fourniture de sacs rouge ou de sacs verts 100 l : destinés à la collecte d'ordures ménagères résiduelles des non ménages ; - lot n° 5 : fournitures de sacs rouges 160l : destinés à la collecte d'ordures ménagères résiduelles des non ménages. Possibilité de présenter pour un ou plusieurs lots ; variantes autorisées.	09/04/2018	Lot 1 et 2 : Sas BARBIER et Compagnie Lot 3,4 et 5 : Interpack	43600 14130
Fourniture de containers destinés à la collecte de déchets ménagers - lot n° 1 : fourniture de containers de 120 l - lot n° 2 : fourniture de containers de 180 l - lot n° 3 : fourniture de containers de 240 l - lot n° 4 : fourniture de containers de 240 l avec préhension ventrale - lot n° 5 : fourniture de containers de 360 l - lot n° 6 : fourniture de containers de 660 l	04/06/2018	Lot 1,2,4 et 6 : Citec Lot 3 : Collectal Lot 5 : Plastic omnium	71108 67100 35170

MARCHES DE SERVICES de 25 000.00 à 89 999.99 € HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES			
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire
Location-entretien de vêtements de travail haute visibilité	04/06/2018	SARL Anett	14670
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le secteur rives de seine sud	26/11/2018	Entreprise CAD'EN	27930

MARCHES DE 221 000 EUROS HT et plus

INDICATIONS OBLIGATOIRES			
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attribuaire
Elimination des déchets ménagers et assimilés de la partie Calvadosienne du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville	11/09/2018	Voir ci-dessous	
Lot 1 : Collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) et des déchets recyclables		Coved Environnement	14600
Lot 2 : Gestion du quai de transfert et transport des Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) et déchets recyclables		Coved Environnement	14600
Lot 3 : Gestion intégrale de la déchetterie et transport vers les unités de traitement		Coved Environnement	14600
Lot 4 : Tri des matières recyclables (hors verres)		Ipodec Normandie	76600
Lot 5 : Traitement des ordures ménagères résiduelles		Oreades Sas	76170
Lot 6 : Traitements des encombrants		Val Estuaire	76700
Lot 7 : Traitements des déchets verts		Sdomode	27300
Lot 8 : Traitement du bois		Valnor	76430
Lot 9 : Traitements des gravats		Ourry Sas	77390
Lot 10 : Transport et traitement des déchets diffus spécifique (DDS)		Triadis Services	76100

LES FINANCES

Communauté de Communes du Pays de Honfleur

Population	29 642
Nombre de budgets annexes (BA)	8
Nombre de communes	29
Régime fiscal	Fiscalité additionnelle avec FPZ
Coefficient d'intégration fiscale	0.30321

Budget principal de la CCPHB et budget annexe « Ordures ménagères – fonctionnement »

Dépenses de fonctionnement	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 global	CA 2018 Budget principal	CA 2018 Budget OM
011 Charges à caractère général	4 572 059,99	4 425 993,95	4 416 357,35	4 369 602,63	4 534 206,77	1 363 485,50	3 170 721,27
012 Charges de personnel	2 941 576,91	2 867 067,73	2 900 888,51	2 963 442,07	4 574 750,80	4 039 931,73	534 819,07
65 Autres charges de gestion courante	479 377,69	524 221,61	561 156,54	635 074,69	842 640,68	528 004,82	314 635,86
014 Atténuation de produits	71 430,00	94 868,00	155 887,00	97 547,00	855 843,98	855 843,98	-
Total dépenses de gestion courante	8 064 444,59	7 912 151,29	8 034 289,40	8 065 666,39	10 807 442,23	6 787 266,03	4 020 176,20
66 Charges financières	130 549,14	104 406,73	92 581,66	112 596,04	84 042,85	84 042,85	-
67 Charges exceptionnelles	157 141,15	166 848,17	175 082,34	10 863,27	8 734,12	6 137,84	2 596,28
68 Dotations aux provisions		9 486,60	-	-	-	-	-
022 Dépenses imprévues	52,20	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 352 187,08	8 192 892,79	8 301 953,40	8 189 125,70	10 900 219,20	6 877 446,72	4 022 772,48
042 Dépenses d'ordre	275 351,55	277 272,50	267 483,65	328 692,95	302 213,01	222 483,15	79 729,86
Dépenses de fonctionnement	8 627 538,63	8 470 165,29	8 569 437,05	8 517 818,65	11 202 432,21	7 099 929,87	4 102 502,34
DF 001 Déficit de fonctionnement reporté	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses de fonctionnement cumulées	8 627 538,63	8 470 165,29	8 569 437,05	8 517 818,65	11 202 432,21	7 099 929,87	4 102 502,34

Recettes de fonctionnement	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 global	CA 2018 Budget principal	CA 2018 Budget OM
	Cumulé	Cumulé	Cumulé	Cumulé	Cumulé		
70 Produits de services, du domaine et ventes	892 148,61	849 127,38	989 254,42	848 605,87	1 665 012,66	1 095 821,29	569 191,37
73 Impôts et taxes	7 192 874,93	7 431 401,47	7 582 196,98	7 785 103,76	8 808 065,16	5 124 046,16	3 684 019,00
74 Dotations et subventions	1 370 081,20	1 063 191,95	942 957,47	927 082,24	1 167 771,03	959 069,41	208 701,62
75 Produits de gestion courante	74 209,72	47 907,43	81 991,47	24 274,44	1 376,80	1 036,80	340,00
013 Atténuations de charges	69 584,95	113 707,17	72 995,16	154 145,08	88 377,36	88 377,36	0,00
Total recettes de gestion courante	9 598 899,41	9 505 335,40	9 669 395,50	9 739 211,39	11 730 603,01	7 268 351,02	4 462 251,99
76 Produits financiers	156,79	508,21	4,96	107,20	131,08	131,08	0,00
77 Produits exceptionnels	31 269,29	58 702,34	23 353,03	46 791,61	31 809,85	29 155,15	2 654,70
<i>dont 775 - Cessions</i>	-	2 394,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78 Reprises sur amortissements et provisions	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	9 630 325,49	9 564 545,95	9 692 753,49	9 786 110,20	11 762 543,94	7 297 637,25	4 464 906,69
042 Opérations d'ordre de transfert entre secteurs	77 664,24	53 616,95	14 363,19	33 952,93	19 865,00	19 865,00	0,00
<i>dont 777- quote part des subventions</i>	11 729,30	12 808,40	13 242,90	13 242,90	13 242,90	13 242,90	-
Recettes de fonctionnement	9 707 989,73	9 618 162,90	9 707 116,68	9 820 063,13	11 782 408,94	7 317 502,25	4 464 906,69
RF 002 Excédent de fonctionnement reporté	2 735 809,28	2 897 829,18	2 907 233,75	3 528 442,83	4 591 279,51	3 223 450,89	1 367 828,62
Recettes de fonctionnement cumulées	12 443 799,01	12 515 992,08	12 614 350,43	13 348 505,96	16 373 688,45	10 540 953,14	5 832 735,31

Analyse des résultats de fonctionnement

Libellé	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2018	CA 2018
	Budget ppl + OM	Budget ppl	Budget OM				
Résultat de l'exercice - Hors 002 - Résultat	1 080 451	1 147 998	1 137 680	1 302 244	579 977	217 572	362 404
+ Valeur Comptable des éléments d'actif cédés							
+ Dotations aux amortissements et aux pro	275 352	277 273	267 484	328 693	302 213	220 583	79 730
- Produits des cessions d'éléments d'actif							
- Quote part des subventions virées au compte	11 729	12 808	13 243	13 243	13 243	13 243	-
- Reprise sur amortissements et provisions							
Capacité d'Autofinancement brute	1 344 073	1 412 462	1 391 920	1 617 695	868 947	424 912	442 134
- Remboursement du capital des emprunts	306 521	316 677	310 616	297 919	360 705	360 705	
Capacité d'Autofinancement nette	1 037 553	1 095 784	1 081 304	1 319 776	508 242	66 108	442 134
				100%	100%	13%	87%

Autofinancement – Budget principal uniquement

COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT	Montant en €	Montant en par € hab pour		
		CC	Region	France entière
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	487.707	16	46	54
Résultat comptable = A - B = R	217.572	7	29	32
Produits de fonctionnement réels	6.358.138	214	322	327
Charges de fonctionnement réelles	5.933.225	200	280	279
Capacité d'autofinancement brute = CAF	424.913	14	42	48
Produits de cessions d'immobilisations	1.900	0	1	3
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées(1)	66.302	2	32	32
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées(2)	66.302	2	32	32

Budget principal de la CCPHB - Les principales opérations d'investissement 2018

Programme d'investissement (Montants TTC) - Budget principal CCPHB	DEPENSES		RECETTES	
	Réalisations 2018	ENS 2018 à reporter sur 2019	Réalisations 2018	ENS 2018 à reporter sur 2019
Opération 1 - Equipement des locaux	82 589	3 200		-
Matériel de bureau - Ergonomie des postes	4 480			
Matériel informatique	18 785	-		-
Téléphonie	-			
Divers matériels et outillages	1 599			
Logiciels	12 859	-		-
Achat d'un copier (2ème étage - siège)	-	-		-
Sonorisation de la salle de réunion	4 608	-		-
Refonte du site internet		3 200		-
Divers travaux Bâtiment La Fosse - Bac dégraisseur et enrobé				
Acquisition véhicules - Service Général	16 448			
Acquisition véhicule - Service Voirie	23 811			
Acquisitions diverses voirie (saleuse, lame, remorque)				
Acquisition remorque				
Opération 2 - Replantation de haies	-	-		
Opération 3 - Lutte contre les inondations	169 838	303 565	-	-
Aménagement hydraulique de l'Orange				
Frais d'étude - dossier étude d'impact	17 700	-		-
Travaux	148 418	274 981		-
Etude hydromorphologique				
Inventaire Faune - Flore	3 720			
Divers frais de publicité				
Divers - Etudes		28 584		-
Opération 4 - Chemins de randonnée	1 214	-		-
Etude sur nouveaux circuits				
Signalétique et travaux divers	1 214			
Opération 5 - Accueil des gens du voyage	35 497	7 119		-
Aire de grand passage - Acquisition terrain 4 he + aménagement				
Divers travaux sur aire permanente	35 497	7 119		-
Opération 6 - Plan Local d'Urbanisme et Habitat	101 072	78 951		-
Etude urbaine	89 397	58 353		-
Planification				
Plan Climat Air Energie (PCAET)		-		-
Révision PLUi	-	-		-
PLUi - territoire Eure	-	-		-
Publicité - Droit de préemption urbain				
PLU Beuzeville	11 359	1 008		-
PLU Berville		19 590		-
Modifications n°2 et 3 du PLUi - territoire Calvados	316			-
Opération 7 - Fêtes et manifestations	-	-		-
Acquisition de matériel				
Opération 8 - Locaux CCPHB	334 345	58 793	15 323	35 753
Travaux divers sur bâtiment (chaudière, alarme, changement serrure antenne)	334 345	58 793	15 323	35 753
Autres travaux + réintégration des travaux en régie		-		-
Opération 9 - Travaux de ruissellement	-	-		-
Travaux sur bassins		-		-
Programme bassin SAPN		-		-
Opération 10 - Voirie	-	-		-
Divers				
Opération 11 - Gymnase communautaire (1)	2 132 504	879 270	-	1 286 322
Maîtrise d'œuvre + Travaux	2 132 504	879 270		484 800
				396 000
				405 522
Opération 12 - ZAC de Beuzeville - budget annexe	-	-		-
Investissement				
Opération 13 - Eure numérique	18 267			
Participation aux travaux	18 267			
Opération 14 - Implantation de TOTEM sur le territoire CCPHB	-	-		-
Acquisition et mise en place				
Opération 15 - Fonds de concours aux communes	-	121 715		-
Enveloppe annuelle + fonds de concours voirie		121 715		
Opération 16 - Etudes diverses	-	30 000		-
Etude centre aquatique				
Stratégie touristique				
Schéma de mobilité				
Frais d'études et/ou frais d'insertion divers		30 000		-
Opération 17 - Enfance et jeunesse	5 999	4 723		-
Divers matériels	5 999	4 723		
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENTS	2 881 325	1 487 336	15 323	1 322 075

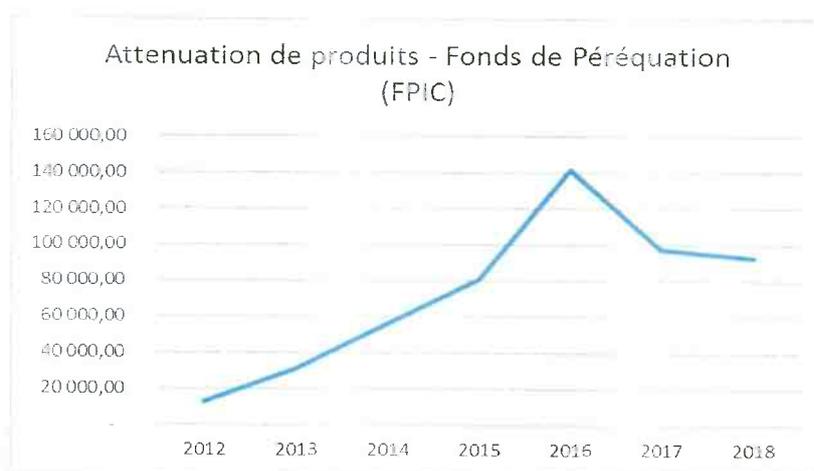


Zoom sur certaines dépenses

Evolution des recettes fiscales et du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), créé par la Loi de Finances 2012, est le premier dispositif national de péréquation horizontale du secteur communal (EPCI et leurs communes membres). Ce système consiste à prélever les ressources des collectivités les plus favorisées afin de redistribuer aux collectivités les plus en difficulté.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Atténuation de produits - Fonds de Péréquation (FPIC)	12 520,00	30 756,00	56 330,00	80 682,00	141 701,00	97 547,00	93 074,00



Cotisations, subventions et participations versées en 2018

Cotisations

Libellé	Montant TTC	Libellé tiers
ANNULATION DU MANDAT - PARTICIP CLIC DU PAYS D AUGE NORD 2017	-6 000,00	TRESORERIE DE HONFLEUR
PARTICIPATION CLIC 2017 - CONCOURS DIVERS	5 426,34	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CALVADO
ADHESION ANNUELLE 2018	19,45	VILLE DE PONT AUDEMER
COTISATION 2018	7 638,52	POLE METROPOLITAIN ESTUAIRE SEIN
COTISATION 2018	1 838,55	AGENCE URBANISME DE LA REGION DU
COTISATION 2018	1 023,23	UNION AMICALE DES MAIRES DU CALV
COTISATION 2018	5 300,00	INITIATIVE CALVADOS
COTISATION 2018	460,00	CAUE
COTISATION 2018	1 996,50	POLE METROPOLITAIN CAEN NORMANDI
COTISATION 2018	10 000,00	SAUVEGARDE ANIMALIERE RISLE-SEIN
COTISATION 2018	6 720,00	CCI SEINE ESTUAIRE SIEGE SOCIAL
CONVENTION FREDON /CCPHB 2018	1 012,00	FREDON BASSE NORMANDIE
COTISATION 2018	1 697,50	ALEC 27 AGENCE LOCALE DE L ENER
COTISATION 2018	680,00	ATMO NORMANDIE
CONSEIL DEPARTEMENTAL 14 CLIC Pays d'Auge Nord RATTACHEMENT 2018	6 000,00	TRESORERIE DE HONFLEUR
INITIATIVE EURE RATTACHEMENT 2018	860,00	TRESORERIE DE HONFLEUR
COTISATION 2018	1 000,00	GERONTOPOLE SEINE ESTUAIRE NORMA
TOTAL GENERAL	45 672,09	

Subventions

SUBVENTION 2018	ACMD ASSOCIATION COMMUNALE DE DA	890,00
SUBVENTION 2018	ADAC ASSOCIATION D ANIMATION CON	1 290,00
SUBVENTION 2018	AMICALE DES JEUNES SAPEURS POMPI	1 000,00
SUBVENTION 2018	AMICALE DU PERSONNEL BEUZEVILLE	1 000,00
SUBVENTION 2018	ARTBRAMAINS	685,00
SUBVENTION 2018	ASSOCIATION RUNNING	76,00
SUBVENTION 2018	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	1 350,00
SUBVENTION 2018	ASSOCIATION STUDIO GYM HONFLEUR	1 200,00
SUBVENTION 2018	AUTOUR DU LAVOIR	300,00
SUBVENTION 2018	BACOS	4 020,00
SUBVENTION 2018	BASEBALL CLUB DE HONFLEUR	315,00
SUBVENTION 2018	BMCS BOXING BEUZEVILLE	1 065,00
SUBVENTION 2018	CEROLE NAUTIQUE HONFLEURAIS	1 455,00
SUBVENTION 2018	CLUB HONFLEURAIS TENNIS DE TABL	165,00
SUBVENTION 2018	CLUB DE FOOT RIVIERE ST SALVEUR	1 245,00
SUBVENTION 2018	CLUB HONFLEURAIS ACTIVITES NAUT	2 605,00
SUBVENTION 2018	CLUB SPORTIF HONFLEUR FOOTBALL	2 565,00
SUBVENTION 2018	CLUB SPORTIF HONFLEUR HANDBALL	1 260,00
SUBVENTION 2018	CCC CLUB OMNISPORT DE CONTEVILLE	375,00
SUBVENTION 2018	COUDRE ENSEMBLE	30,00
SUBVENTION 2018	ECURIE SAINT HELIER	500,00
SUBVENTION 2018	FESTIVAL DU CINEMA RUSSE	2 000,00
SUBVENTION 2018	FOYER SOCIO EDUCATIF	1 500,00
SUBVENTION 2018	JF HARMONIE	500,00
SUBVENTION 2018	JUDO CLUB DU PAYS D AUGE	1 395,00
SUBVENTION 2018	JUDO CLUB ET SAMBO (HONFLEUR)	1 395,00
SUBVENTION 2018	LES AMIS DE L'ABBAYE DE GRESTAIN	3 000,00
SUBVENTION 2018	RASED - COOPERATIVE SCOLAIRE OCC	1 500,00
SUBVENTION 2018	RUGBY CLUB PONT AUDEMER	90,00
SUBVENTION 2018	SAC D'ADOS	360,00
SUBVENTION 2018	SOCIETE DES MARINS DE HONFLEUR	1 000,00
SUBVENTION 2018	SOUS LA GARENNE	1 000,00
SUBVENTION 2018	TENNIS CLUB HONFLEURAIS	1 740,00
SUBVENTION 2018	THEATR'HALLE	240,00
SUBVENTION 2018	UMS UNION MUSICALE DE BEUZEVILL	330,00
SUBVENTION 2018 - FETE DE LA CREVETTE	VILLE DE HONFLEUR	500,00
		40 141,00

Par ailleurs, les versements suivants ont été opérés :

- Association « Familles Rurales » : 53 723 €
- Versement aux particuliers (territoire eurois) - Lutte contre le frelon asiatique : 466 €
- Versement aux particuliers dans le cadre du protocole « Habiter mieux » et participation SOLIHA 2018 : 10 214 € (sur une partie de l'année)

Participations

Libellé	Montant TTC	Libellé tiers
ANNULATION DU MANDAT No 2059 VERSEMENT PARTICIP ALEC 27	-7 657,00	TRESORERIE DE HONFLEUR
SOLDE DE LA PARTICIPATION 2017	7 657,33	ALEC 27 AGENCE LOCALE DE L ENER
PARTICIPATION 2018	15 315,00	ALEC 27 AGENCE LOCALE DE L ENER
SUBVENTION 2018 -	10 609,60	EURE NORMANDIE NUMERIQUE
FONDS SOLIDARITE HABITAT ANNEE 2018	5 208,40	FONDS SOLIDARITE HABITAT
SUBVENTION 2018	21 000,00	MISSION LOCALE DE LA BAIE DE SEI
SUBVENTION 2018	21 000,00	MISSION LOCALE DE LA BAIE DE SEI
SUBVENTION 2018	10972.30	MISSION LOCALE OUEST EURE
APPEL A COTISATION 2018	66265.30	SYNDICAT MIXTE POUR L'INSERTION
PARC NATUREL DES BOUCLES DE LA SEINE GAL LEADER RATTACHEMENT 2018	1 879,96	TRESORERIE DE HONFLEUR
ASSOCIATION NORMANDIE ATTRACTIVITE RATTACHEMENT 2018	3 000,00	TRESORERIE DE HONFLEUR
APPEL A COTISATION 2018	25 798,13	SCOT NORD PAYS D'AUGE
TOTAL GENERAL	181 049,02	

La dette

Libellé emprunt	Capital emprunté	Organisme prêteur	Programme d'investissement	Date de fin	Taux	Capital restant du au 31/12/2018
Contrat 1014	600 000,00 €	Crédit foncier	Investissement 2004	01/12/2016	Euribor 3 mois +0,10%	240 000,00 €
Contrat 1012	1 051 604,37 €	Caisse Française de financement local	Financement divers - Ex emprunt SIVOM	01/07/2026	Taux fixe 0,41 %	554 020,70 €
A14110NX	600 000,00 €	Caisse d'Epargne	Acquisition de la maison des services publics	01/06/2027	Taux fixe 4,56 %	406 671,86 €
8197266	150 000,00 €	Caisse d'Epargne	Travaux pour la MSP	04/12/2021	Taux fixe 4,46 %	56 806,02 €
1226893	840 000,00 €	Caisse des dépôts	Acquisition de la maison des services publics	01/08/2027	Taux fixe 4,79 %	572 423,24 €
70007439111	200 000,00 €	Crédit Agricole	Travaux neufs 2013	10/01/2022	Taux fixe 1,19 %	79 815,53 €
70005862823	141 759,99 €	Crédit Agricole	Travaux de voirie Programme 1	02/01/2019	Taux fixe 3,27 %	17 760,31 €
70005862807	141 759,99 €	Crédit Agricole	Travaux de voirie Programme 2	02/01/2019	Taux fixe 3,27 %	17 760,31 €
1211675	500 000,00 €	Caisse des dépôts	Investissement 2011	01/02/2027	Taux fixe 4,51 %	338 492,56 €
1700/101/001	1 000 000,00 €	Société Générale	Construction Gymnase communautaire	15/09/2032	Taux fixe 1,24%	916 666,65 €
201200138	81 000,00 €	CAF	Aide pour installation Pôle enfance Abordage	01/04/2023	Prêt à taux 0	35 100,00 €
10184741/01	31 413,00 €	Agence de l'Eau Seine Normandie	Achat du foncier pour travaux hydrauliques	20/12/2025	Prêt à taux 0	14 659,40 €
	TOTAL		TOTAL			3 250 176,58 €

Les taux d'imposition

Taux des impôts locaux	Taux d'imposition (%)			
	Pour le groupement	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH) + GEMAPI	3,23 %	3,84 %	6,75 %	5,82 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) + GEMAPI	4,58 %	5,09 %	8,80 %	5,66 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) + GEMAPI	11,08 %	10,31 %	14,12 %	13,89 %
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE) + GEMAPI				
-> au titre de la FPU	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> au titre de la fiscalité additionnelle	3,93 %	4,45 %	7,28 %	6,61 %
-> au titre d'une FPZ	23,89 %	22,33 %	20,03 %	21,87 %
-> au titre d'une FP des éoliennes	0,00 %	0,00 %	18,86 %	22,28 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	13,55 %	13,45 %	14,53 %	11,31 %



Produits des impôts directs locaux

Produits des impôts locaux	Produits en euros	Produits en euros par habitant			
		Pour le groupement	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH + GEMAPI) (y compris sur locaux vacants)	1.181.086	40	41	58	69
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB + GEMAPI)	1.534.112	52	51	80	64
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB + GEMAPI)	223.335	8	7	13	11
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	0	0	0	0	0
Cotisation foncière des entreprises	775.541	26	25	32	34
-> dont au titre de la FPU + GEMAPI	0	0	0	0	0
-> dont au titre de la fiscalité additionnelle + GEMAPI	645.250	22	23	30	31
-> dont au titre d'une FPZ	130.291	4	3	2	3
-> dont au titre d'une FP des éoliennes	0	0	0	0	0
Taxe ou taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM/TIEOM)	3.730.563	126	108	74	74

LES AFFAIRES GENERALES

Aide matérielle aux communes pour la réalisation d'animations culturelles et festives

Rappel des éléments de contexte :

- Extrait des statuts de l'ex-CCPH : « Aide matérielle à la réalisation d'animations culturelles et festives par la mise à disposition d'équipements techniques (tentes, podium) »,
- Organisation de cette compétence : acquisition de matériel par la Communauté de Communes (tentes, chaises, tables, sono – Cf. ci-après) et mise à disposition aux communes qui en font la demande,
- La commune est le seul interlocuteur de la Communauté de communes (convention de prêt réalisée entre commune et Communauté),
- La commune peut, **sous sa responsabilité**, mettre le matériel à disposition des structures associatives communales,
- Le prêt à des particuliers est impossible,
- L'utilisateur final doit être assuré.

La mise à disposition de matériel pour les fêtes et manifestations aux communes de la CCPHB – Statistiques 2016 / 2018

Désignation	Recettes 2016	Sorties 2017	Recettes 2017	Tarifs de mise à disposition applicables au 01/01/2018	Sorties 2018	Recettes 2018
Abri Facil	5 355,00 €	119	4 165,00 €	35,00 €	94	3 290,00 €
Banc	282,00 €	250	375,00 €	1,50 €	0	- €
Barnum	96,00 €	3	96,00 €	32,00 €	4	128,00 €
Barrière	1 450,00 €	632	1 264,00 €	2,00 €	120	240,00 €
Chaise	1 367,60 €	2180	1 417,00 €	0,65 €	500	325,00 €
Chapiteau 21 x 6	875,00 €	8	1 400,00 €	175,00 €	5	875,00 €
Conteneur	1 232,00 €	36	1 584,00 €	44,00 €	6	264,00 €
Escalier estrade	- €	1	- €	- €	3	- €
Grille	- €	40	- €	- €		- €
Pack samia	570,00 €	56	840,00 €	15,00 €	24	360,00 €
Podium 6 x 2,50	756,00 €	4	504,00 €	126,00 €	4	504,00 €
Podium 7,20 x 5,50	3 248,00 €	18	3 654,00 €	203,00 €	14	2 842,00 €
Sanisettes	880,00 €	0	- €	220,00 €	0	- €
Sono (grande)	390,00 €	7	455,00 €	65,00 €	10	650,00 €
Sono (petite)	165,00 €	7	385,00 €	55,00 €	8	440,00 €
Table	2 553,00 €	790	2 370,00 €	3,00 €	190	570,00 €
Tente 20 x 6	1 400,00 €	0	- €	- €	0	- €
Tente 8 x 6	840,00 €	12	1 440,00 €	120,00 €	12	1 440,00 €
Tente 15 x 8	210,00 €	2	420,00 €	210,00 €	3	630,00 €
TOTAL	24 382,10 €	4167	20 544,00 €		982	12 558,00 €

Nettoyage (forfait)	0	277	0	159		- €
Facturation diverse (vol, dégradation)		4 256,40 €		75,00 €		

TOTAL	24 382,10 €		20 544,00 €			12 558,00 €
--------------	--------------------	--	--------------------	--	--	--------------------

La baisse des recettes s'explique principalement par le fait qu'une récente délibération permet aux communes de disposer gracieusement du matériel si ces dernières assurent le transport et le montage.

La maîtrise d'œuvre à destination des communes ou syndicats de notre territoire

Le service « Maîtrise d'œuvre » de la CCPHB a travaillé en 2018 sur les projets suivants :

Tableau des marchés de maîtrise d'œuvre / opérations en cours

Communes	Désignation des travaux	Date du marché	Entreprises	Montant travaux	Convention MOE	Montant honoraires		
ABLON	Macro Lot Lotissement	Opération re-confiée à la commune						
BERVILLE SUR MER	Lotissement Communal " Les Clos de la Mer "	03/12/2018	GAGNERAUD / SADE	299 908,99 €	Version numérique	14 995,00 €	Opération reprise en phase terminale de travaux. Modification nécessaire du système de régulation des eaux de ruissellement : validé par la police de l'eau & exécution programmée pour octobre. Finition des travaux à l'automne avec les plantations. Opération reprise au stade DET.	
GONNEVILLE SUR HONFLEUR	Voie Communale n°7 Les Monts de Gonneville Eaux Pluviales	12/11/2018	SDTP	38 199,00 €	signée le 03/12/2018	1 909,00 €	Grandes difficultés avec l'Entrprise titulaire du marché. Délais d'exécution interminable et qualité médiocre à non-conforme nécessitant des reprises : en cours. Réunion de cadrage programmée jeudi 12 sept vs SRTP / Commission Voirie du conseil municipal programmé vendredi 13 sept.	
LA RIVIERE SAINT SAUVEUR	Création d'une aire de lavage CTM	Opération re-confiée à la commune						
LA RIVIERE SAINT SAUVEUR	Aménagement de la Rue Saint Clair				Délégation AVP signée le 02/03/2015 Suite des mission MOE en cours de rédaction	0,00 €	Opération reprise au stade AVP. Phase PRO en cours en coordination étroite avec M. Cadinot et le Resp des services Tech de la Ville pour intégrer les dernières contraintes d'aménagement. ACT à finaliser pour l'automne en vue d'un programmation de travaux (fin de chantier NOV 2020).	
SIVOM	Genneville rue des Pommiers Assainissement EU	Opération re-confiée au SIVOM						
				TOTAUX	338 107,99 €		16 904,00 €	
					338 107,99 €			

NOTA tous les montants sont Hors TVA



Ablon (état initial)



Berville sur Mer (après orage)



Gonneville sur Honfleur



La Maison des Services Publics

Quelques rappels :

Surface occupée au 31.12.2018

Libellé	en m3	en %	en m ³	en %
Surface totale du bâtiment (surface utile - Bureaux)	933,96	100,00%		
Surface affectée à la CCPHB	819,41	87,74%		
<i>dont bureaux (agents et élus) et circulation</i>			493,21	60,19%
<i>dont salle de réunion</i>			110,00	13,42%
<i>dont local informatique</i>			16,90	2,06%
<i>dont archives et esp. Restauration</i>			98,26	11,99%
Surface ouverte à la location au 31/12/2017	16,10	1,72%		
Surface restante pour besoins propres CCPHB et/ou location	98,45	10,54%		

A noter : la salle de réunion est ouverte à la location

Les tarifs en vigueur au 31/12/2018

Type d'occupation	Prix de base HT/m ²	Charges de fonctionnement HT/m ² Sans ménage	Charges de fonctionnement HT/m ² Avec ménage
Annuelle	144,00 €	24,24 €	58,47 €
Mensuelle	12,00 €	2,02 €	4,87 €
A la semaine	6,00 €	1,59 €	2,30 €
A la journée	1,80 €		0,627 €

Occupation et recettes de l'année 2018

Surfaces occupées - Décembre 2017 = 16.10 m²

Recettes 2018 :

- ⇒ Recettes liées aux baux dérogatoires signés = 10 019,56 € HT
- ⇒ Recettes liées aux locations de la salle = 467,79 € HT

Pour mémoire - Recettes 2017 :

- ⇒ Recettes liées aux baux dérogatoires signés = 25 172,62 € HT
- ⇒ Recettes liées aux locations de la salle = 1 269,52 € HT

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le fonctionnement de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage



Rappel :

Gestion en régie jusqu'en novembre 2016 puis externalisation de la gestion via un marché passé avec la Société SOLIHA

40 emplacements

Quelques données 2018 :

Nombre de personnes accueillies : 100 (38 hommes / 42 femmes / 20 enfants de -18 ans)

Durée moyenne du séjour : 2.28 mois.

Aide à la gestion - Convention annuelle signée avec l'Etat

Montants perçus au titre de l'exercice 2018 :

- Un montant fixe (34 752 €) déterminé en fonction du nombre de places conformes aux normes techniques effectivement disponibles par mois.
- Un montant variable déterminé en fonction du taux d'occupation mensuel (11 667.94 €).

Bilan financier - année 2018

Dépenses annuelles de fonctionnement	
Charges de gestion (gardiennage - contrat SOLIHA)	36 071 €
Fluides	
Eau	3 189 €
Electricité	10 495 €
Charges diverses	
Réparations diverses	3 301 €
Système téléphonie - consommation et abonnement	18 €
Total	53 075 €

NB : le montant relatif à la collecte des déchets ménagers ne peut être isolé - contrat de prestations de service avec la société COVED

Recettes annuelles	
Redevances des occupants	
Droit de stationnement + fluides	18 320 €
Aides diverses sur fonctionnement	
Etat - Subvention CAF - Encaissements constatés en 2018	37 655 €
Total	55 975 €
Solde à charge de la CCPHB	- 2 901 €

L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Le Projet Educatif Local :

Les Communes regroupées en Communauté de Communes, soucieuses d'apporter à leurs populations respectives des réponses adaptées à leurs attentes et à leurs besoins, ont mis en commun leurs moyens pour anticiper et prévoir la mise en place de structures, projets et d'actions en direction de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse. La compétence a été officiellement prise au 1er janvier 2018 aux termes d'une année d'étude.

La mise en œuvre d'un véritable projet de territoire passe inévitablement par la prise en compte de la vie quotidienne de ces populations. C'est une condition incontournable pour promouvoir un réel développement humain et durable, et assurer une plus grande cohésion sociale, visant à réduire les inégalités et les différentes formes d'exclusion.

Pour satisfaire cette exigence, l'accompagnement social et familial est essentiel pour garantir une plus grande équité entre les habitants. Les élus sont conscients que les 0-18 ans représentent sans conteste une clé du développement et du dynamisme de leur territoire. Cet état de fait les encourage à réfléchir aux améliorations / évolutions possibles et souhaitables.

La Communauté de Communes affirme donc sa volonté de participer au développement dynamique d'un Projet Educatif Local concerté. **Ce PEL, que les élus souhaitent partagé et participatif, sera écrit en 2019. Il ne doit pas porter uniquement sur l'organisation des temps libres des enfants et des jeunes mais doit avant tout aider la CCPHB à proposer un espace éducatif cohérent qui tiendra compte du développement du territoire. Il doit permettre de maintenir l'adéquation entre les modalités de fonctionnement des équipements et les objectifs fixés.**

En 2018, les élus ont dû apprendre à se connaître et à connaître le territoire avant de passer en phase de réflexion sur les attentes éducatives. Cependant, en s'appuyant sur les projets existants, de grands objectifs ont été donnés aux équipes :

Objectifs éducatifs

la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville propose donc un dispositif de services aux familles ayant pour mission de :

- *Promouvoir une politique d'action sociale globale concertée en faveur des enfants et des adolescents de 0 à 18 ans*
- *Contribuer à l'épanouissement de l'enfant et à son intégration dans la société par des actions éducatives complémentaires à celles des parents et de l'école*
- *Soutenir la promotion de loisirs de qualité et d'actions facilitant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands*
- *Favoriser le développement d'activités attractives et accessibles en contribuant à l'insertion sociale des adolescents*
- *Impliquer les enfants et les jeunes ainsi que les parents dans la mise en œuvre de ces actions*
- *Promouvoir un encadrement de qualité des adultes bénévoles ou professionnels*
- *Faciliter la conciliation de la vie professionnelle et familiale et sociale des parents en offrant aux enfants et jeunes un accueil de qualité en dehors du temps scolaire.*

L'orientation principale du projet est donc de créer un environnement favorable pour les enfants et les jeunes et de répondre également aux besoins des familles tout en les accompagnant dans leur mission

Objectifs généraux

S'appuyer sur les besoins des enfants, des jeunes, et des familles pour développer qualitativement et quantitativement des services y répondant au mieux.

- *Permettre à l'enfant et au jeune de vivre un temps de vacances*
- *Développer l'intégration des enfants porteurs de handicap*
- *Permettre à l'enfant et au jeune de s'exprimer, d'être acteur de projets collectifs – leur permettre de développer leur esprit critique et de faire leurs choix.*
- *Favoriser le développement de l'autonomie du jeune et de l'enfant dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge*
- *Favoriser l'ouverture des activités en incitant la mixité fille / garçon et les passerelles entre tranches d'âge*
- *Respecter le rythme de vie de l'enfant et du jeune*
- *Eduquer l'enfant à la responsabilité pour progressivement l'amener à être autonome*
- *Apprendre à vivre ensemble durant le temps libre, respecter les règlements de la collectivité, partager les tâches, apprendre le respect d'autrui - favoriser la tolérance, l'expression de solidarité et la reconnaissance des diversités = apprentissage et expérimentation de la démocratie*
- *Favoriser les liens intergénérationnels*
- *Améliorer la qualité des projets en fidélisant les personnels encadrant*

Au 1er janvier 2018, la compétence Enfance et Jeunesse a été transférée au sein de l'intercommunalité :

- ◆ Les accueils périscolaires / garderies matin et soirs
- ◆ Les accueils de loisirs mercredis / vacances 3-17 ans
- ◆ Les Relais Assistantes Maternelles
- ◆ Des actions Soutien à la Parentalité

Les priorités 2018 étaient :

- **Les Habilitations des « garderies »** de Equemauville, Fourneville, Gonnevill-Sur-Honfleur, La Rivière Saint-Sauveur et du SIVOS Albert Josse : respect des taux d'encadrement, plan de formation, habilitations des locaux, projets pédagogiques.

= **Réalisé** : Depuis le 1er Septembre 2018, tous les accueils sont habilités, les plans de formation enclenchés.

- **L'information/communication aux familles de la nouvelle organisation** – sensibilisation des familles au travail éducatif des structures petite enfance, des accueils péri/extrascolaires.

= **Réalisé** : En Septembre 2018, une brochure CCPHB spéciale Enfance et Jeunesse a été distribuée sur l'ensemble du territoire présentant le service.

- **Le travail sur les complémentarités des équipes en place**, des équipements existants, répertorier les manques et les améliorations souhaitables. Favoriser les rencontres et échanges inter-accueils.

= **Réalisé** : Des rencontres inter-centres ont eu lieu. Le plus beau projet fut celui des préados/ados des accueils jeunes de Honfleur et Beuzeville qui ont organisé un séjour au Puy du Fou en octobre 2018, en partie autofinancé par des actions communes menées par les jeunes. Les RAM ont également commencé à mutualiser leurs ateliers.

- **Travailler sur des outils communs** :

= **Réalisé** : Un dossier d'inscription unique pour les enfants de l'ensemble des structures a été mis en place dès Septembre 2018.

- **L'ouverture de nouveaux accueils en fonction des besoins** :

= **Réalisé** : Avec la reprise de l'école à 4 jours sur plusieurs communes en septembre 2018, les accueils de loisirs de Honfleur et La Rivière Saint-Sauveur ont ouvert à la journée le mercredi dès la rentrée scolaire. L'accueil de loisirs de La Rivière Saint-Sauveur s'est agrandi également à la même date avec l'ouverture de places pour les 9-11 ans.

- **Une harmonisation tarifaire**

= **Reporté** : de par la disparité des tarifications et le manque de recul après moins d'un an de fonctionnement, les premières remontées de simulations financières semblaient prématurées. La CCPHB a demandé un délai à la CAF 14 pour une mise en place effective au 1er septembre 2019.

En revanche le tarif Hors Commune a été supprimé dès le 1er janvier 2018 pour l'ensemble des structures d'accueil

- **L'amorçage un diagnostic à l'échelle du territoire avec le soutien de partenaires institutionnels** (CAF, DDCS,...) pour l'écriture du **Projet Educatif Local** :

= **En cours** : Amorcé fin Décembre 2018, le travail d'écriture se fera en 2019 accompagné par la Démarche Qualité.

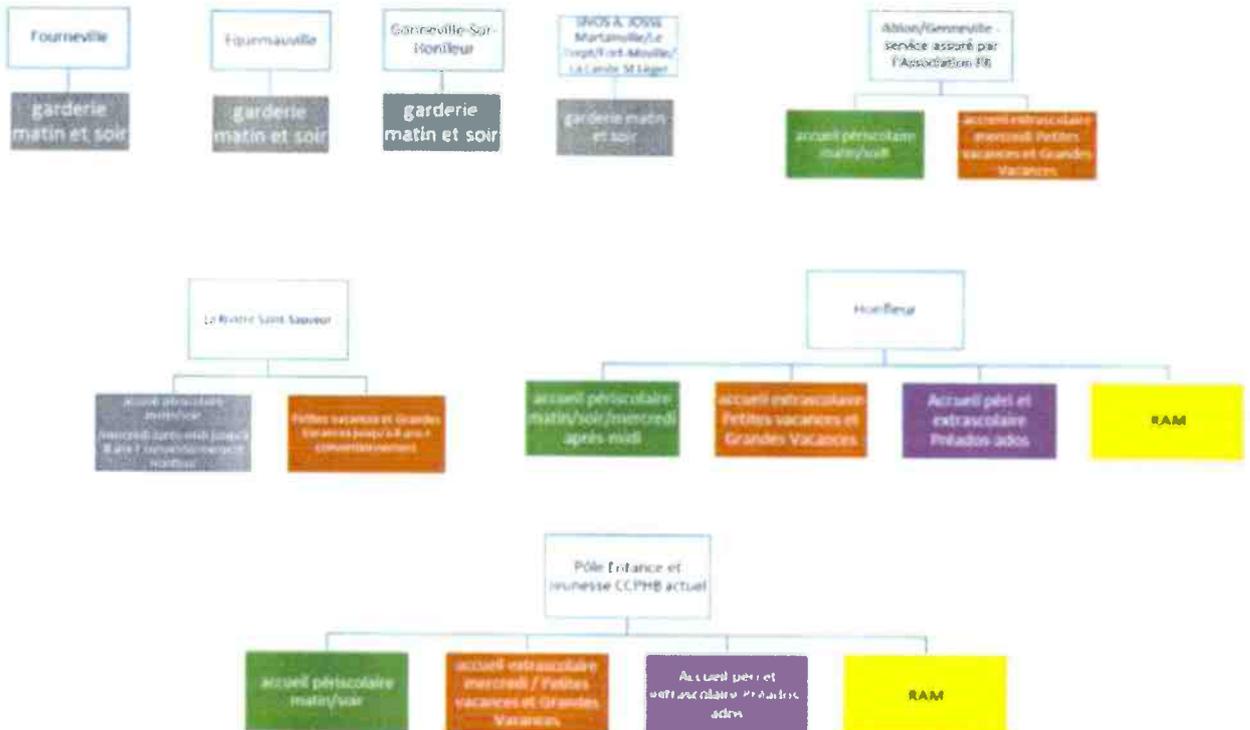
Bilan :

Ce qui était au départ une année d'observation s'est avérée riche en rencontres. Les élus ont concentré leur énergie pour mettre en place les projets de « première urgence ».

L'organisation administrative et fonctionnelle du transfert de la compétence ont été chronophages.

Les équipes ont démontré leur dynamisme et leur envie d'avancer ensemble pour construire et s'approprier ce nouveau territoire.

Carte des lieux d'accueil



245 jours d'ouverture

369 952 heures réalisées

146 197 heures Péricolaires

223 755 heures Mercredis / Vacances



Nombre d'enfants accueillis par site

Site de	Péricolaire	Mercredis / vacances
Assis-Mythen-Buyères	85	301
Berville/Mer	72	150
Beuzeville	260	470
Conteville	78	
Equemausville	98	
Fiquefleur-E	84	
Foulbec	48	
Fourneville	45	
Gonneville-H	101	
Honfleur	386	416
Martainville	128	
La Rivière-Saint-Sulpice	180	106
Le Theil-en-A.	153	117

Origine géographique des enfants par site d'accueil

Péricolaire Accueil de	Beuzeville	Berville / M	Equemausville	Fiquefleur-E	Foulbec	Fourneville	Gonneville / H	Honfleur	Martainville	La Rivière SS	St Macou	Conteville
Ablon							1	3		1		
Barneville-La B.												
Berville/Mer		48		1			1			5		
Beuzeville	260			1				1	2	3	1	
Bouleville								3			83	
Conteville		1			9			3		2		71
Cricqueboeuf												
Equemausville			25					2				
Fatouville G.		11	1	4			1	4		6		
Fiquefleur-E				36				13		2		
Fort-Mauville									25			
Foulbec					37			2			6	6
Fourneville			2			21	1	7				
Genneville						5	6	5				
Gonneville/H			1			2	52	2		1		
Honfleur			3			1	31	304		13		
La Londe S.							1		26			
La Rivière SS			2			2	4	21		135		
Le Theil en A.						13				4		
Le Torpt									29			
Marneville-La R.				37				5				
Martainville								1	44			
Pennedepie				1						1		
Quetteville										1		
Saint-Macou				3							59	
Saint-Pierre du V		12		1						3	1	
Saint-Sulpice de G												
Hors Territoire			4		2	1	3	10	2	3	3	1

Auxes il Mercredi / Vacances de	Beuzeville	Beuzeville/M.	Honfleur	La Rivière SS	St Maclo
Ablon				3	
Barneville-La B.			2		
Berville/Mer	12	45	1	2	6
Beuzeville	234	8	4	6	5
Boulleville	49	1	5		47
Conteville	5	56	5	2	5
Oriqueboeuf					
Equemauville			11	2	
Fatouville G.	7	7	11	2	8
Fiquequefleu-E	18	1	8	6	
Fort-Mauville	17				
Foulbec	12	8	1		13
Fourneville	1		6		
Genneville			1	3	
Gonneville/H			2	2	
Honfleur - Vauxuy	1		295	18	
La Londe S.	18	1		1	
La Rivière SS			40	50	
Le Theil en A.			1		
Le Torpt	17	2			3
Manneville La R.	14	1	2		2
Marianville	26	5	2	1	1
Pennedepie			2	1	
Quetteville	3			1	
Saint-Maclo	18	2			24
Saint-Pierre du V	13	11	5	3	2
Saint-Sulpice de G		2			
Hors Territoire	5		12	3	1

Les enfants « hors-territoires » sont soit :

- ◆ des enfants dont les parents ont déménagé sur une commune limitrophe de la CCPHB mais qui avaient commencé leur scolarité sur le territoire.
- ◆ des enfants dont les parents travaillent sur le territoire
- ◆ des enfants en vacances chez un membre de la famille qui habite sur le territoire
- ◆ Des enfants d'agents travaillant pour le service Enfance et Jeunesse



Les relais Assistantes Maternelles (RAM)

Les équipes des RAM de Horfleur et Beuzeville ont commencé à travailler ensemble dès le mois de janvier en proposant aux assistantes maternelles et aux parents de pouvoir participer à certains ateliers sur le territoire de l'autre Relais.

Les Objectifs 2018 ont été atteints :

Entretien de la dynamique petite enfance sur le territoire

- ⇒ Un RPAM vivant et dynamique, à la fois force de proposition en matière de petite enfance sur le territoire et favorisant l'investissement, la prise d'initiatives par les assistantes maternelles
- ⇒ Le RPAM: un appui potentiel dans la mise en œuvre des pratiques professionnelles est identifié par les assistantes maternelles et les MAM.

Valorisation de la qualité éducative des modes d'accueil notamment individuels

- ⇒ Les animations collectives du RPAM sont identifiées par les parents et les assistantes maternelles comme un outils permettant la diversification des pratiques en matière de petite enfance et la socialisation des jeunes enfants sur le territoire.

Participer à l'équilibrage des offres et demandes d'accueil sur le territoire

- ⇒ En l'état actuel l'offre d'assistantes maternelles est sur-représentée sur le territoire Eurois (peu de diversité de mode d'accueil, pas de possibilité d'action sur la régulation des agréments donnés par le Conseil Général). Cette mission est difficile à réaliser. Nous mettons toutefois l'accent sur la tenue de liste d'assistantes maternelles informant les parents des disponibilités de chacune et informons les candidates à l'agrément de la conjoncture actuelle sur le territoire. Sur le côté Calvadosiens l'offre est plus diversifiée avec des assistantes maternelles, des structures multi-accueils, crèches, ...Les animatrices du Relais travaillent en partenariat avec tous les professionnels du secteur pour participer à cette équilibrage.

Mise en réseau des familles, des personnels d'accueil « petite enfance »

- ⇒ Au-delà de la diffusion et la mise à jour de listes des assistantes maternelles, des informations sur les modes d'accueil et des entretiens individuels sur la permanence administrative, nous le travail de mise en réseaux est poursuivi, les actions transversales sont favorisées permettant la rencontre des parents, des assistantes maternelles et des professionnels des structures d'accueil collectif du territoire (animations collectives, temps festifs, ateliers de psychomotricité).

Soutien à la Parentalité

- ⇒ Le positionnement des projets de soutien à la parentalité comme un axe indépendant du RPAM (tout en conservant la transversalité des actions) correspond à une volonté politique de prendre en compte les besoins de tous les parents du territoire en matière de petite enfance, enfance, jeunesse et d'éducation.



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

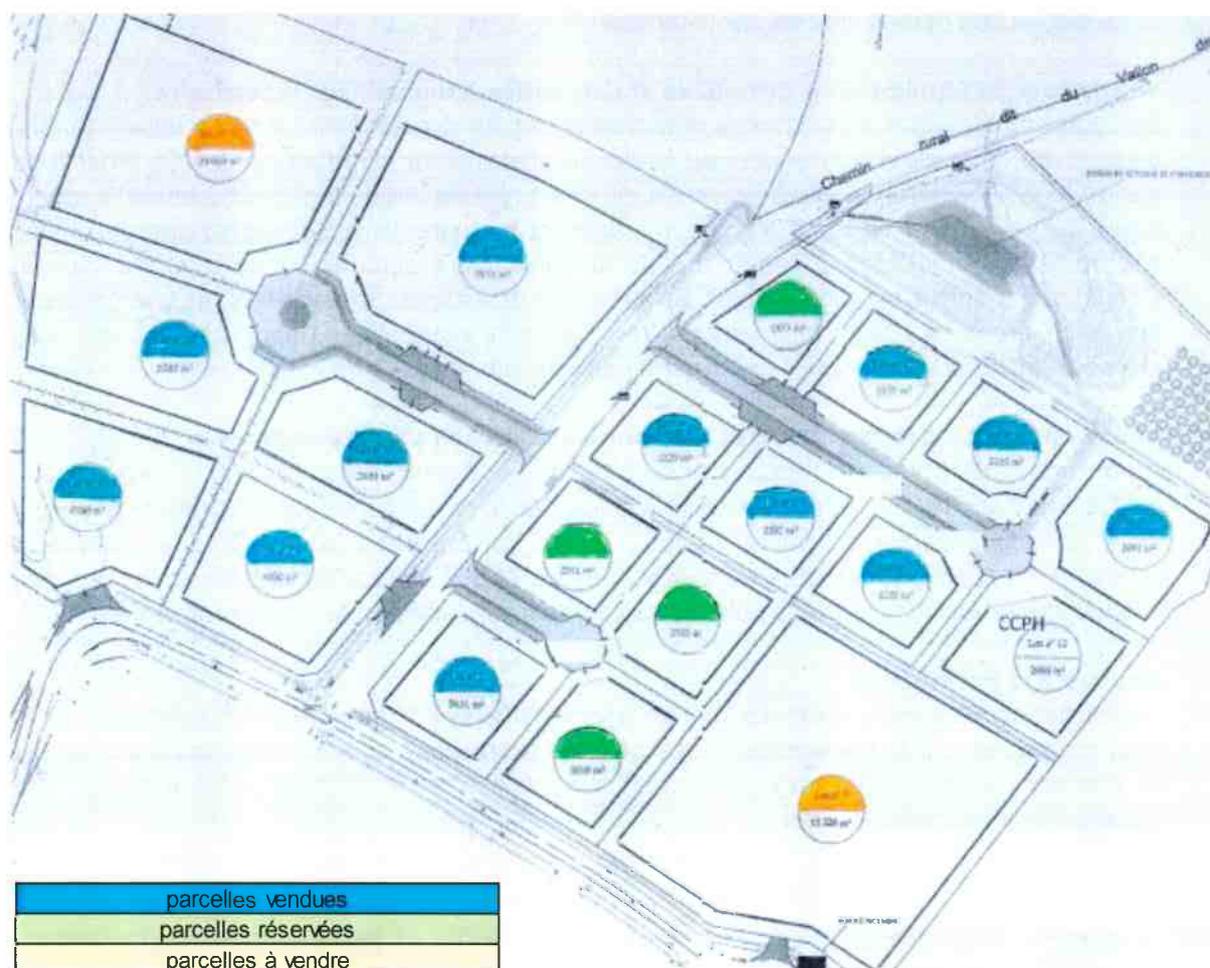
Point sur l'occupation de la Zone d'Activité Intercommunale au 31/12/2018

Pour mémoire, en 2005, la CCPH a élaboré un projet de zone d'activité sur des terrains d'une superficie de 8 hectares achetés à la commune de Honfleur au lieu dit « La Fosseie », en vue de favoriser l'installation des entrepreneurs locaux, d'attirer des acteurs économiques extérieurs et développer l'emploi local. Les délibérations de mars et juillet 2004 ont établi une taxe professionnelle de zone (TPZ) pour les entreprises qui y sont installées. Les travaux de réseaux et de viabilisation des lots ont été réalisés entre 2006 et 2007 pour une surface commercialisable totale de 75 328 m².

Le mètre carré de terrain est proposé à 23,40 € HT (viabilisé).

Une diminution pouvant aller jusqu'à 3 € HT/m² peut être envisagée dans le cas où l'entreprise souhaitant s'implanter répondrait à des critères liés au développement durable.

Pour information, état de l'occupation Décembre 2018



Il est à noter qu'un emprunt d'un montant de 410 000,00 € a été souscrit en 2007 (capital restant dû au 31/12/2018 = 136 029,00 €).

Les perspectives - Recettes

Lot	Nb m ²	Recettes perçues sur terrains vendus	Recettes à venir
1	2 259	49 698,00	
2	2 165	50 661,00	
3	2 234	52 275,60	
5	2 330		52 192,00
6	2 245		50 288,00
7	2 586	49 133,99	
8	2 450		53 655,00
9a	6 373		139 568,70
9b	6 206		135 911,40
12	2 787	Bâtiment intercommunal	
13	3 099	67 868,10	
14	2 058	45 276,00	
15	2 130	46 860,00	
16	1 866		40 865,40
17	9 979	199 580,00	
19	9 850		215 715,00
20	5 358	109 303,20	
21	3 621	167 507,20	
22	3 857		
23	4 662	106 759,80	
TOTAL	78 115	944 922,89	688 195,50

parcelles vendues
parcelles réservées
parcelles à vendre

Surface vendue au 31/12/2018	44 008
Surface affectée au bâtiment intercommunal	2 787
Surface réservée au 31/12/018	8 891
Surface à vendre	22 429

Exploitation

1. Personnel

Le service voirie dispose :

- 1 chef d'exploitation : coordination planification des opérations
- 4 agents conducteurs chauffeurs d'engins
- 3 agents conducteurs (pour les astreintes d'hivernage)
- 1 secrétaire (1/2 ETP)

Les agents œuvrent au quotidien à l'aménagement et l'entretien des 365 km de voies intercommunales (VC et CR du secteur Eurois de la CCPHB). Ils assurent l'entretien courant des chaussées, les astreintes pour le salage et le déneigement durant la période hivernale.

Les agents veillent au bon fonctionnement du matériel de la communauté de communes.

2. Chiffres-clés

- 220 km de voies communales
 - o 245 t de compomac (nid de poule & accotements / Régie)
 - o 9 km d'enrobés (Prestataire)
 - o 4 km d'enduits gravillonnés (Régie & Prestataire)
 - o 412 km d'accotement à faucher au printemps puis à l'automne (Prestataire)
 - o 185 km de haie à tailler à l'automne (Prestataire)

- 80 km de chemins agricoles

- o 1350 t de cailloux

- 73 km de chemins de randonnée

L'entretien des boucles de randonnées répertoriées est assuré par la branche « Environnement » du Pôle Voirie.

- Hivernage :

- o Convention d'entretien RD Eure :

- 4 circuits « transports scolaire » (dont 1 sous convention avec la CCLPA) ; circuit mixte sur RD & VC.

- o Traitement des voies carrossable

- Mise à disposition de tas de gravillons dans les côtes dans l'ordre des priorités (secteurs pentus et vocation 1, 2, 3 puis 4)

3. Préparation des chantiers enduits superficiels et enrobés

Ce poste n'est donc pas intégré aux marchés de travaux, ce qui réduit d'autant le cout au mètre carré.

a. Enduits superficiels ~5 km

- Travail en régie : Préparation des routes à enduire. Dérasement des deux côtés ; effectué avec une tractopelle « en rétro » et un camion + Balayage avec balayeuse équipée sur un tractopelle.

Réparation des trous et grosses déformations au tarmac.

Désherbant sur les surfaces à enduire.

→ 3 semaines environs suivant l'état des chemins à 2 agents.

b. Enrobés environnementaux ~9 km

- Travail en régie : Dérasement des côtés effectué avec un tractopelle « en rétro » (avec un camion en appui) + Balayage (balayeuse équipée sur un tractopelle).

Réparations des grosses déformations en coordination avec l'entreprise (première passe de tarmac).

Désherbant sur les surfaces à enrober.

→ 2 à 3 semaines suivant l'état des chemins à 3 Agents.

- Pendant la semaine d'intervention de l'entreprise : **1 agent** pour assurer le pré-balayage avant application des couches d'accroche.

- Après : Encaissement des accotements en 0.31/5 après réalisation des enrobés. (→ 2 semaines à 3 agents).

4. Entretien de la voirie

a. Réparation ponctuelle au Tarmac

- Rebouchage des nids de poules (~100t/an → 80 jours à 2 agents)

- Reprofilage des affaissements de chaussées (50t/an)

- Bandes de tarmac sur chemin à rendre carrossable (50t/an : 3t = 40m)

b. Restauration des chemins agricoles en cailloux

Grattage des chemins et encaissement en cailloux suivant la dégradation avec les engins agricoles et les intempéries.

→ 80 jours à 2 agents pour 40 km ; très variable selon les conditions climatiques automnales et hivernales annuelles.

c. Dérasement automnal

→ 60 jours à 2 agents

d. Chemins enduits en régie (~ 2 km par an : arrêt de l'emploi du matériel)

Ce poste permettait d'appliquer une première couche d'enduit pour stabiliser les chemins en cailloux sur lesquels les restaurations (cf. « b. ») sont trop fréquentes et trop consommatrices de cailloux.

Il permettait également d'intervenir sur des chemins trop étroits pour le matériel des entreprises de TP. Les sites d'intervention varient entre 100 et 400 ml.

- Préparation du chemin :
 - Grattage et un décaissement de la bande de terre du milieu
 - Encaissement en gros cailloux et cylindrage.
 - Profilage sur toute la surface en 0.31-5 fresney et cylindrage
 - bicouche d'enduit et gravier (le tout à la main*) et cylindrage.
- Matériel : Tractopelle, cylindre, 2 camions et épandeuse à émulsion.
→ 2 jours à 4 agents pour 200 ml.

5. Aménagements connexes

a. Gare de croisement

Entretien et création de gares de croisement sur des chemins étroits ce qui évite la dégradation des accotements et bord de chaussée.

b. Curage de fossé

- Curage de fossé et passages d'eau sur toutes les communes.
→ 3 à 4 semaines selon la localisation du site de dépôt des terres ; 1 tractopelle + 1 camion.
- Dépotage des terres de curage sur le site de la CCPHB → 1500 t/an.

c. Signalisation

Hors compétence.

6. Travaux spéciaux

a. Gravier

Réapprovisionnement et remise en forme des tas de graviers dans les côtes [sable concassé] (60 km à sécuriser).

→ 15 jours à 2 agents.

b. Traitement préventif (salage)

c. Raclage

Déneigement des voies communales et certaines routes départementales sous convention.

d. Balayage des coulées de boues d'orage.

7. Entretien des prairies inondables

Fauchage 3 fois par an des prairies inondables et autres ouvrages (noues...).

Mission transférée à la branche « Environnement » du Pôle Voirie.

8. Ruissellement en régie

Petits travaux de ruissellement sur divers sites / Fabrication de noue avec redan et pose de tuyaux / Curage de mares en bordure de voirie avec autorisation du riverain.

9. Infrastructure & service aux Gens du Voyage

a. Réalisation d'aménagements temporaires sur le terrain de Gonneville sur Honfleur



Cuve étanche sécurisée pour le déversement des eaux usées.



Viabilisation du chemin principal de desserte interne de l'aire.

b. Interventions diverses pour l'ouverture ou la fermeture de l'aire d'accueil

10. Mise à disposition des moyens de la CCPHB aux Communes

a. Prêt des barrières de sécurité

Mission transférée à la branche « Environnement » du Pôle voirie.

b. Matériel avec chauffeur conducteur d'engins

- pour travaux sur domaine public,
- en appui des moyens communaux,
- sous la responsabilité de la Commune,
- pour une durée limitée (projet à la journée),
- selon la disponibilité des moyens de la CCPHB,
- tout le consommable reste à la charge des Communes.

11. Marché en cours

a. Renouvellement des couches de roulement :

- Un marché à 3 lots techniques a été lancé en 2016 pour 2 ans + renouvelable une fois.
- o Enduits Gravillonnés Superficiels (EGS) : VIAFRANCE,

- Enrobés Coulé à Froid (ECF) : EIFFAGE,
- Enrobés Environnementaux (EE) : COLAS.

La définition des programmes annuels s'appuie sur la demande des communes, sur des critères techniques et de coordination avec les exploitants de réseaux.

b. Entretien des dépendances de voirie :

- Marché en cours de renouvellement.
Mission transférée à la branche « Environnement » du Pôle Voirie.

12. Investissement, route

Des programmes de travaux neufs peuvent être gérés en co-maîtrise d'ouvrage entre une Commune et la CCPHB pour la réalisation de la chaussée.

Le financement des opérations de renouvellement de la couche de roulement dans le cadre de projets de requalification de voirie portés par des Communes ;

- *Par paiement de la part des travaux exécutés relevant des compétences de la CCPHB,*
 - *Pris sur un fond abondé annuellement par délibération de la CCPHB,*
 - *Sur présentation du cahier des charges techniques du projet [Sur lequel la CCPHB se garde un droit de regard],*
 - *Après réception conjointe des travaux, et sur présentation du BPU & DGD,*
 - *Sur la base du prix unitaire de l'enrobé chaud standard (du BPU du marché de projet).*
- Pas d'opération en cours sur 2018.

13. Investissement, matériel

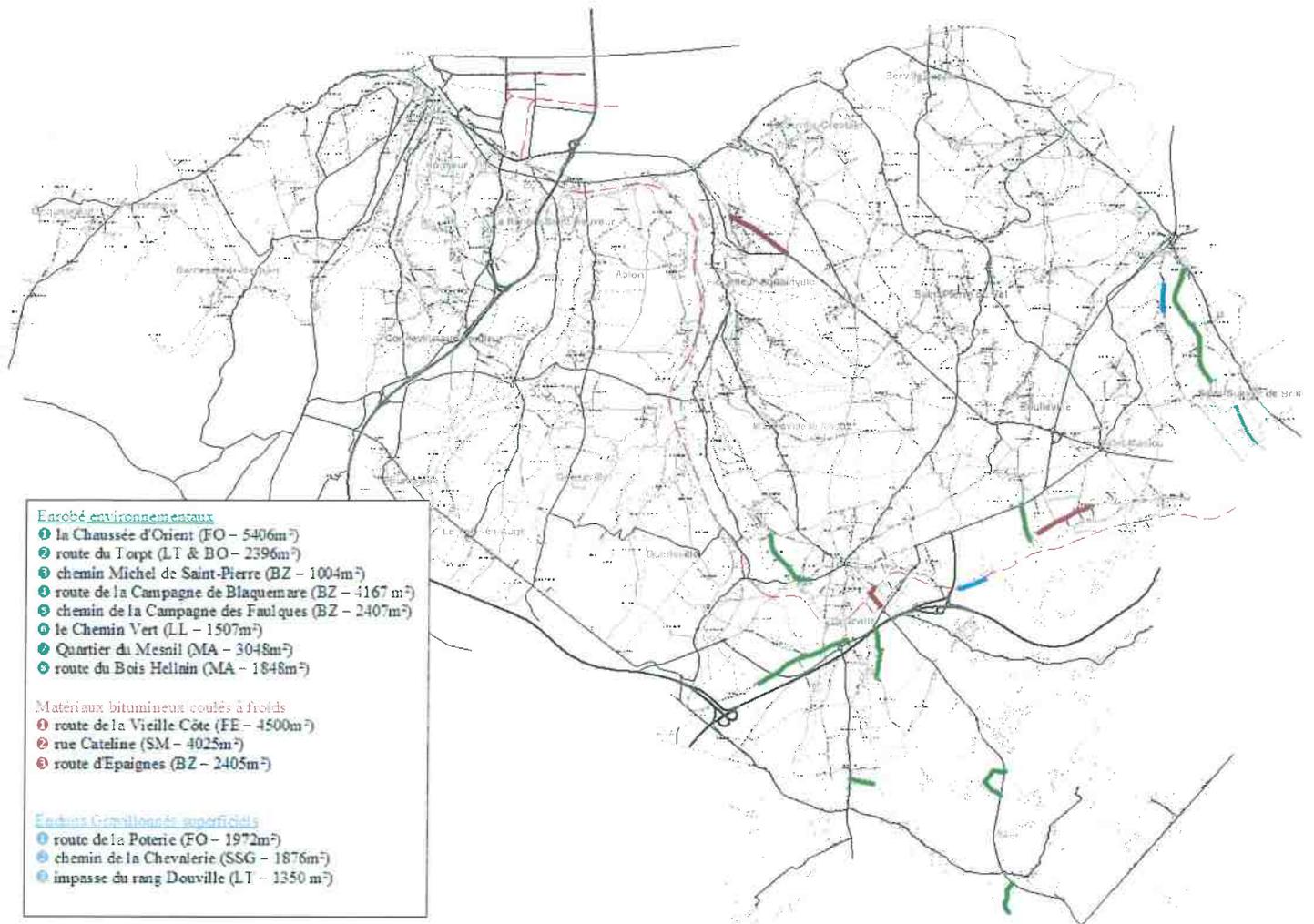
Achat d'un camion pour 25 000€



14. Budget 2018

		2018
article 62 62		Télécommunications
		1 500 €
article 62 51		Voyages et déplacements
		1 000 €
article 62 48		Frais de transports
		1 000 €
article 62 31		Annonces et insertions
		1 000 €
article 62 26		Honoraires aide technique
		0 €
article 61 558		Entretien autre matériel
		3 000 €
article 61 551		Entretien matériel roulant
		25 000 €
article 61 523 1		
		301 500 €
		EE Colas
		190 000 €
		ECF Eiffage
		35 000 €
		EGS Via France
		15 000 €
		Carrières
		30 000 €
		béton
		1 500 €
		Tarmac
		30 000 €
article 61 521		entretien dépendance de voirie
		113 000 €
article 60 636		EPI
		3 000 €
article 60 633		Produits & consommable
		9 000 €
article 60 632		Fournitures
		2 500 €
article 60 624		Produits de traitement
		0 €
article 60 622		Carburants
		20 000 €
article 60 612		Energies
		0 €
TOTAL	VOIRIE	481 500 €

Carte des travaux menés en 2018



Illustrations

Enrobés



Encaissement des accotements après réalisation de l'enrobé par l'entreprise



Enduit fait en régie



Chemin avec deux bandes de roulement en tarmac

Curage de mare



Création de bassin



Curage de fossé



RUISSELLEMENT - INONDATIONS

Missions

Les missions du service « Ruissellement/inondations » sont les suivantes :

- Urbanisme : apporter un avis technique et conseiller les communes dans la conception et l'instruction des opérations d'urbanisme (permis de construire, certificats d'urbanisme...) sur le volet gestion des eaux pluviales
- Réalisation des études nécessaires à la bonne compréhension du territoire, de ses enjeux, de ses problématiques (étude hydraulique des bassins versants du canton)
- Programmation de travaux (bassins versants, cours d'eau, lutte contre les inondations...)
- Suivi administratif et financier des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage/ maîtrise d'œuvre/travaux et demandes de subvention
- Suivi de la réalisation de travaux
- Programmation de l'entretien des ouvrages hydrauliques
- Suivi et programmation de l'entretien des cours d'eau
- Suivi/surveillance du fonctionnement, du niveau et de l'état des ouvrages hydrauliques
- Suivi/surveillance du fonctionnement, du niveau et de l'état des cours d'eau
- Mise à jour régulière du SIG du service (mares, bétouilles, zones inondables, ouvrages...)
- Suivi et participation aux réunions concernant les projets de gestion de l'eau portés par d'autres structures sur le territoire de la CCPHB :
- Appui aux communes sur diverses thématiques :
- Veille juridique
- Veille pluviométrique et tenue des registres pluvio + travail d'analyse en lien avec les niveaux d'eau/problèmes d'inondations
- Tournées de terrain en cas de forte pluviométrie

Renouvellement des conventions d'Eco-pâturage

Les conventions d'éco-pâturage ont été renouvelées pour les bassins du Fond de la Mare (Saint-Maclou) et de la Forge Michaux (Le Theil en Auge). Ceux-ci accueillent désormais respectivement des poneys/moutons et des chevaux. Ce conventionnement permet un entretien naturel et régulier des ouvrages tout en limitant les impacts négatifs pour la faune et la flore d'un entretien mécanique. Cela diminue également le coût d'entretien.

Bassin de l'Orange

Les travaux de réalisation du bassin de l'Orange ont débutés le 24 septembre 2018 sur la commune de la Rivière Saint Sauveur et se sont terminés en mars 2019.

Ce bassin permet le stockage temporaire des eaux de l'Orange en cas de crue. Il se situe en amont du bourg de la commune, sur le lit de l'Orange et est dimensionné pour une pluie d'occurrence décennale.

Cet ouvrage, d'une capacité de stockage maximum de 8 608m³, est constitué d'un barrage en terre disposé sur le lit majeur du cours d'eau, et d'un ouvrage de régulation positionné sur le lit mineur.

Il permet, dans les limites des caractéristiques de son dimensionnement de :

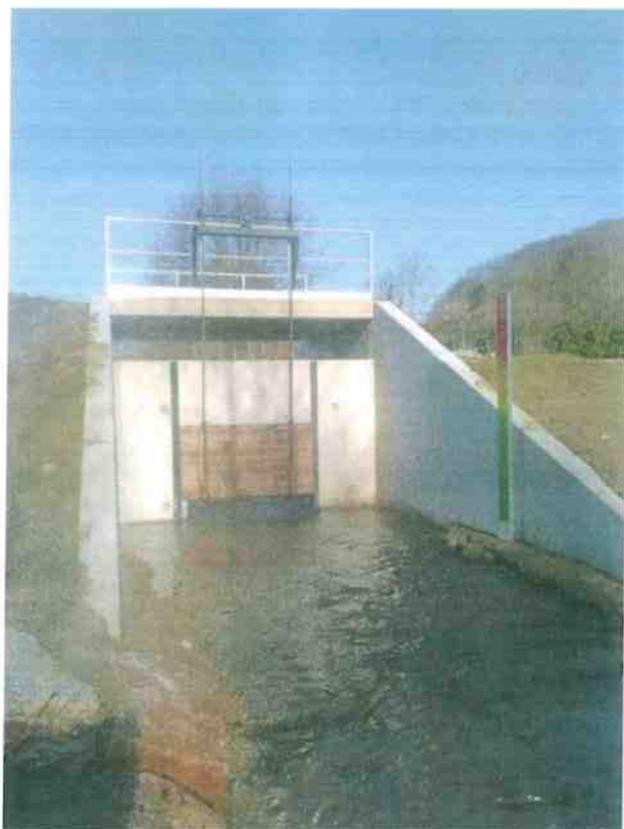
- Limiter les risques d'inondations du bourg de la Rivière-Saint-Sauveur par débordement de l'Orange
- Assurer la protection des personnes et des biens
- Préserver les continuités écologiques et hydrauliques de l'Orange, en dehors des périodes de crues.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise VALERIAN, sous maîtrise d'œuvre du bureau d'études SOGETI.

Le bassin est équipé d'une échelle limnimétrique permettant une lecture directe du niveau d'eau, associé à un code couleur afin de permettre la visualisation rapide du pourcentage de remplissage de l'ouvrage.

Le coût des travaux est de 401 999,48€ TTC.





Compétence GEMAPI

La compétence GEMAPI est devenue obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018. L'année 2018 aura permis d'amorcer la réflexion sur les modalités d'exercice de cette compétence, travail qui se poursuit sur l'année 2019.

Etude de gouvernance GEMAPI sur l'axe Seine – menée par les Départements 76 et 27

Suite aux récentes évolutions législatives en matière de GEMAPI, les Départements 76 et 27 se sont engagés, en mars 2018, à conduire une étude de gouvernance visant la création d'une structure territoriale permettant la mise en œuvre d'une gouvernance unifiée et adaptée aux impératifs d'une gestion efficiente et coordonnée sur l'axe Seine Aval.

Cette étude a démarré à l'automne 2018 et s'est poursuivie sur le premier semestre 2019.

Etude multithématique sur le secteur Rives de Seine Sud

La CCPHB, en collaboration avec le Conservatoire du Littoral a souhaité réaliser une étude multithématique de lutte contre les inondations et de restauration de la continuité écologique sur les bassins hydrographiques de la Vilaine, la Morelle, la Claire et l'Orange. Un programme d'actions découlera de cette étude.

Le bureau d'études CAD'EN a été choisi, dans le cadre de la procédure d'appel à concurrence, pour assister le service GEMAPI dans la réalisation de cette étude.

URBANISME

Service Aménagement du territoire

Synthèse de l'activité du service en quelques chiffres clés

➤ PÔLE PLANIFICATION

- 7 délibérations.
- 15 arrêtés.
- 3 Commissions Aménagement.

➤ ACCUEIL PUBLIC

- 30 appels / jour.
- 12 entretiens / jour, dont 5 visites (15min) / jour et 7 rdv (45 min) / jour.
- 60 mails / jour, dont 40 mails reçus et 20 mails envoyés.

➤ PÔLE AUTORISATION DU DROIT DES SOLS (ADS)

- 1569 dossiers ADS en 2018, soit 829 Equivalents Permis de Construire (Eq. PC).

Un important chantier d'harmonisation : suite à la fusion au 1^{er} janvier 2017 entre la CCCB et la CCPH, le nouvel EPCI a harmonisé la compétence « Délivrance des Autorisations du Droit des Sols », ainsi que la prise en charge financière de l'instruction des actes. Le territoire connaissait des disparités importantes avec une délivrance des actes assurée par les Maires sur les communes euroises, et par le Président de la CCPHB sur les communes calvadosiennes. L'instruction était en outre historiquement gratuite pour les communes du Calvados, tandis que les communes de l'Eure en assumaient 50% du coût.

Après débat, il a été décidé un système à la carte, avec la possibilité pour chaque commune membres de conserver la signature des ADS ou de la déléguer à l'EPCI. Les communes d'ABLON, BARNEVILLE-LA-BERTRAN, CRICQUEBOEUF, HONFLEUR-VASOUY, PENNEDEPIE, QUETTEVILLE, LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR et LE THEIL-EN-AUGE ont délégué à la CCPHB la délivrance de leurs Autorisations du Droit des Sols, tandis que les autres communes membres conservent la signature des actes.

La CCPHB assume intégralement la prise en charge financière de l'instruction des ADS, permettant ainsi la gratuité pour l'ensemble des communes à compter du 1^{er} janvier 2019.

Pôle Planification

Suivi de l'élaboration du SRADDET



La Région Normandie a prescrit l'élaboration de son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) le 15 décembre 2016. Le SRADDET est une obligation au titre de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite Loi NOTRe. Il vise à élaborer un projet d'aménagement pour l'avenir et s'impose, dans un rapport de prise en compte et de compatibilité, aux Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et aux documents d'urbanisme locaux (PLUi, PLU, POS...) en l'absence de SCoT. Il vise également à la simplification de la hiérarchie des normes en intégrant les schémas supérieurs (SRCAE, PRPGD,

SRCE...).

La Région Normandie a élaboré son SRADDET pendant 2 ans et l'a arrêté le 17 décembre 2018. Le dossier, qui contient un Rapport de 74 objectifs et 333 sous-objectifs, un Fascicule de 42 règles ainsi que des annexes, a fait l'objet d'un suivi du Service Aménagement de la CCPHB, dans la mesure où il doit être décliné dans les documents locaux du SCoT et dans le futur PLU intercommunal.

Suivi de la Révision du SCoT Nord Pays d'Auge

La Révision du Schéma de Cohérence Territorial du Nord Pays d'Auge (SCoT) a été lancée en 2016.

Le SCoT est un document d'urbanisme à l'échelle élargie des 4 Communautés de Communes du Pays d'Auge. Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) doivent en respecter les orientations.

Projet de territoire sur 15 à 20 ans, il fait émerger les spécificités du territoire, ses qualités et ses atouts, et définit son positionnement par rapport à la région, aux départements et aux territoires voisins.



Après le diagnostic et le projet de territoire (PADD) du SCoT, l'année 2018 a vu la finalisation du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), qui s'impose au futur PLUi de la CCPHB, pour une approbation et une entrée en vigueur du SCoT en 2019.

Fin 2018, les élus de la Commission Aménagement ont particulièrement travaillé sur la déclinaison de la Loi Littoral dans le SCoT. Des entretiens ont eu lieu, en présence du Directeur du SCoT, dans chacune des communes littorales membres de la CCPHB.

Suivi de la Révision du PPRn de Trouville, Villerville et Cricqueboeuf

La Préfecture du Calvados a prescrit par arrêté du 8 août 2016 le lancement de la Révision du Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) Mouvements de terrain de Trouville, Villerville et Cricqueboeuf. L'évolution de l'état des connaissances concernant les mouvements de terrain, et la mise à jour des cartes d'aléas, permettent aujourd'hui une meilleure prise en compte de ce risque. Portée par les services de l'Etat et le CEREMA, cette Révision fait l'objet d'un suivi du service Aménagement de la CCPHB. En effet, les autorisations de construction et les documents d'urbanisme locaux (PLU) devront à terme respecter le Règlement du PPRn.

En 2017, des études techniques complémentaires ont été menées par le CEREMA afin d'aboutir à une carte de risques affinée et de nouvelles dispositions réglementaires. En 2018, le dossier connaît un certain ralentissement en raison de blocages juridiques et politiques liés à la mobilisation d'associations de riverains. Les services de la DDTm et le CEREMA ont mené des études complémentaires, ainsi que plusieurs réunions de concertation, en mesure de permettre la finalisation du document.

Poursuite de la Modification n°2 du PLUi 14



Par délibération en date du 8 décembre 2016, le Conseil Communautaire a prescrit le lancement de la Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi applicable aux communes calvadosiennes). Cette Modification a pour principaux objectifs de renforcer la prise en compte des risques, de reconnaître l'existence des constructions principales d'habitation construites légalement et actuellement zonées en secteur agricole ou naturel, de mettre à jour le PLUi suite aux dernières évolutions législatives (suppression des secteurs Nh), de clarifier certaines dispositions du Règlement afin

d'encadrer la constructibilité mesurée des habitations existantes isolées ainsi que de permettre une densification de certains secteurs urbains...

Après l'élaboration en 2017 des **Orientations d'Aménagement et de Programmation** du projet de lotissement de la commune de GENNEVILLE et du projet de développement touristique du golf de SAINT-GATIEN-DES-BOIS, la Commission Aménagement a finalisé en 2018 le Plan de Zonage et le Règlement modifié du PLUi 14.

Ces deux documents permettront notamment une adaptation des droits à construire suites aux dernières évolutions législatives (suppression des secteurs Nh), la protection renforcée des secteurs naturels de vallées, un assouplissement de certaines règles contraignantes pour les particuliers, ou encore la prise en compte de petits projets d'activités.

Approbation de la Modification n°3 du PLUi 14

Par délibération du Conseil Communautaire du 15 novembre 2017, la CCPHB a lancé la procédure de Modification Simplifiée n°3 du PLUi (applicable aux communes calvadosiennes). Cette Modification vise à permettre **le développement touristique du Manoir d'Apreval**, situé sur la commune de PENNEDEPIE, en autorisant sa réhabilitation en hébergement hôtelier, dans le respect des qualités environnementales, paysagères et patrimoniales du site.



Ce projet d'intérêt général pour l'ensemble du territoire de la CCPHB, tant du point de vue de la préservation du patrimoine local que de celui du développement touristique et économique (création d'emplois, amélioration de l'offre d'hébergement hôtelier), n'était pas autorisé par les dispositions réglementaires du PLUi approuvé en 2014.

Après notification aux Personnes Publiques Associées (PPA) et mis à disposition du public pour consultation à compter du 13 décembre 2017, la Modification Simplifiée n°3 du PLUi a été approuvée par délibération du Conseil Communautaire du 16 février 2018. Le Permis de Construire pour réhabilitation a pu être délivré en 2018.

Approbation du PLU communal de BEUZEVILLE

Lancée en 2009, la Révision générale du POS communal de BEUZEVILLE valant élaboration de son PLU a été poursuivie par la CCPHB à compter de la fusion au 1^{er} janvier 2017, en partenariat avec la Mairie et avec l'assistance technique du bureau d'étude EUCLYD EUROTOP.

Cette procédure vise à **la préservation, à la mise en valeur et au développement harmonieux du territoire communal de BEUZEVILLE**, en planifiant son aménagement à l'échéance théorique d'une décennie, dans le respect des objectifs du développement durable.



Le PLU de BEUZEVILLE prévoit notamment un meilleur encadrement de l'urbanisation avec une réduction conséquente des surfaces urbanisables du POS, une préservation renforcée des paysages remarquables de la commune, de son environnement et de son cadre de vie, tout en recentrant les futures zones de logements par densification du bourg et en préservant les espaces végétalisés de respiration propres à son identité

rurale. Le PLU prévoit également *le développement d'une zone d'activité*, à proximité des infrastructures de transport (A13), afin de pallier au déficit foncier et répondre aux besoins communaux et intercommunaux.

Après arrêt et notification aux Personnes Publiques Associées (PPA) en 2017, le dossier de PLU a été soumis à Enquête Publique au printemps 2018. Le PLU communal de BEUZEVILLE a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 29 mai 2018 et est désormais en vigueur. Il s'applique aux Autorisations du Droit des Sols de la commune.

Poursuite de l'élaboration du PLU communal de BERVILLE-SUR-MER

Suite à la fusion entre les deux EPCI, la CCPHB poursuit la Révision générale du POS communal de BERVILLE-SUR-MER valant élaboration de son PLU. Cette procédure se fait en partenariat avec la Mairie et le bureau d'étude EUCLYD EUROTOP.

L'élaboration du PLU de BERVILLE-SUR-MER vise à encadrer le développement urbain de la commune qui connaît une forte pression foncière, dans le respect de son identité rurale, de ses nombreux atouts patrimoniaux, paysagers et environnementaux, de la Loi Littoral, des objectifs nationaux de limitation de la consommation des espaces naturels et agricoles et de la Charte du Parc Régional Naturel des Boucles de la Seine Normande (PNR).



Le travail a été repris en phase des Outils Réglementaires du PLU (Plan de Zonage et Règlement) pour une approbation du document en 2020.

Procédures de Mises à Jour des documents d'urbanisme

Plusieurs évolutions de la législation nationale ou de la réglementation locale ont modifié l'application des Servitudes d'Utilité Publique annexées aux documents d'urbanisme locaux (PLUi, PLU, POS, Cartes Communales) :

- La Loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine dite Loi LCAP a modifié légèrement les périmètres de protection aux abords des Monuments Historiques. (Servitude AC1).
- La réglementation nationale relative à la prise en compte des risques technologiques a évolué et délimite aujourd'hui des zones de risques aux abords du tracé des canalisations de gaz et d'hydrocarbure (Servitudes I3 et I1bis).
- Le périmètre de protection du captage en eau potable dit « Les Godeliers » a été institué par arrêté préfectoral (Servitude AS1).
- L'extension du Plan de Prévention des Risques Inondation de la basse vallée de la Touque (PPRi) a été décidée par arrêté inter-préfectoral du 3 mars 2016 (Servitude PM1).

Pour pouvoir être applicable aux autorisations du droit des sols, l'évolution de ces servitudes doit être pris en compte dans les annexes de chacun des documents d'urbanisme où elles s'appliquent. Ainsi, le Service Aménagement de la CCPHB a mené les procédures de Mises à Jour des documents d'urbanisme suivantes :

- Mise à Jour du POS de BERVILLE-SUR-MER	le 23 mars 2018	Servitude AC1
- Mise à Jour du POS de BEUZEVILLE	le 4 avril 2018	Servitude AS1
- Mise à Jour du POS de BOULLEVILLE	le 23 mars 2018	Servitude AC1
- Mise à Jour du POS de CONTEVILLE	le 25 septembre 2018	Servitudes I1bis, I3
- Mise à Jour du PLU de FATOUVILLE-GRESTAIN	le 30 mars 2018	Servitude AC1

- Mise à Jour du **PLU de FATOUVILLE-GRESTAIN**
- Mise à Jour du **POS de FIQUEFLEUR-EQUAINVILLE**
- Mise à Jour du **POS de FIQUEFLEUR-EQUAINVILLE**
- Mise à Jour de la **CC de FORT-MOVILLE**
- Mise à Jour de la **CC de LA LANDE-SAINT-LEGER**
- Mise à Jour du **POS de MANNEVILLE-LA-RAOULT**
- Mise à Jour du **POS de MARTAINVILLE**
- Mise à Jour du **POS de SAINT-MACLOU**
- Mise à Jour du **POS de SAINT-PIERRE-DU-VAL**

le 25 septembre 2018 Servitudes I1bis, I3
 le 30 mars 2018 Servitude AC1
 le 25 septembre 2018 Servitudes I1bis, I3
 le 4 avril 2018 Servitude AS1
 le 6 avril 2018 Servitudes AC1, AS1, PM1
 le 25 septembre 2018 Servitude I3
 le 6 avril 2018 Servitude AS1
 le 4 avril 2018 Servitude AC1
 le 25 septembre 2018 Servitudes I1bis, I3

Publication des documents d'urbanisme sur le Géoportail de l'Urbanisme

Institué par l'ordonnance 2013-1184 du 19 décembre 2013, le Géoportail de l'Urbanisme (GPU) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne INSPIRE visant à faciliter la diffusion, la disponibilité et l'utilisation de l'information géographique. Les EPCI ont l'obligation de publier l'ensemble de leurs documents d'urbanisme (POS, PLU...) sur le Géoportail de l'Urbanisme (GPU) avant le 1^{er} janvier 2020. Ce site internet permet à tous les administrés de connaître leurs droits à construire sur leur terrain.

Les documents d'urbanisme existants, numérisés principalement par le Conseil Départemental du Calvados et la DDTm de l'Eure, ont été publiés sur le GPU en 2018 et sont désormais accessibles, à l'exclusion du PLU14 applicable aux communes membres de la CCPHB situées dans le Calvados ainsi que des PLU communaux de BEUZEVILLE et FATOUVILLE-GRESTAIN.

Pôle Instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS)

Pour rappel, les Autorisations du Droit des Sols (ADS) sur le territoire de la CCPHB sont instruites par deux services différenciés entre l'Eure et le Calvados, chacun n'instruisant pas tout à fait les mêmes dossiers (cf tableau ci-dessous), ni selon la même amplitude de procédure administrative : sur les communes euroises, le personnel de chacune des Mairies assure notamment la pré-instruction (notification des délais au demandeur, consultation des services associés...) et la post-instruction (notification de l'arrêté, Déclaration d'Ouverture de Chantier, Conformités...), tandis que le Pôle ADS de la CCPHB prend en charge ces missions.



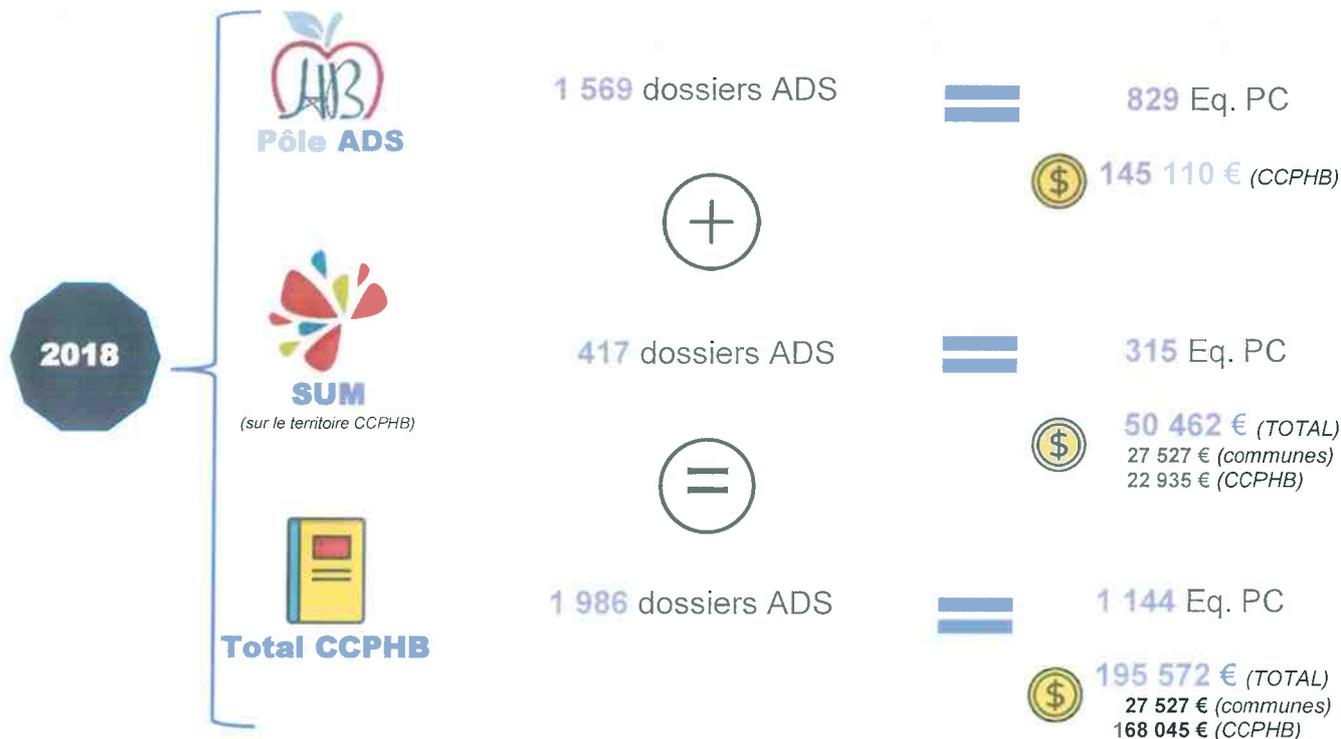
le service instructeur interne à la CCPHB dit « Pôle ADS » pour les communes calvadosiennes.



le Service d'Urbanisme Mutualisé de la CC Pont-Audemer Val-de-Risle, dit « SUM » pour les communes euroises.

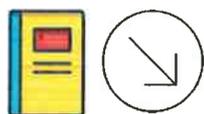
	Sigles	Eq. PC	Pôle ADS	SUM
Permis d'Aménager	PA	1,2 PC	X	X
Permis de Construire	PC	1 PC	X	X
Permis de Démolir	PD	0,8 PC	X	X
Déclarations Préalables	DP	0,7 PC	X	X
Certificats d'Urbanisme informatif	CUa	0,4 PC	X	Mairies 27
Certificats d'Urbanisme opérationnels	CUb	0,4 PC	X	X
Autorisations de Travaux	AT	0,8 PC	X	Mairies 27
Autorisations Préalables	AP	0,4 PC	X	Mairies 27
Conformités des travaux	Conf	0,7 PC	X	Mairies 27
Déclarations d'Intention d'Aliéner	DIA	0,4 PC	X	Mairies 27

Les chiffres clés du Pôle ADS en 2018 - Territoire CCPHB



Territoire CCPHB - Nombre de dossiers d'instruction en 2018

		Pôle ADS ex-CCPH - 2018		SUM ex-CCCB - 2018		TOTAL - 2018	
		Nb de dossiers	Equivalents PC	Nb de dossiers	Equivalents PC	Nb de dossiers	Equivalents PC
Permis d'Aménager	PA = 1,2 PC	3	3,6	7	8,4	10	12
Permis de Construire	PC = 1 PC	163	163	155	155	318	318
Permis de Démolir	PD = 0,8 PC	4	3,2	6	4,8	10	8
Déclarations Préalables	DP = 0,7 PC	283	198,1	156	109,2	439	307,3
Certificats d'Urbanisme informatif	CUa = 0,4 PC	657	262,8	0	0	657	262,8
Certificats d'Urbanisme opérationnels	CUb = 0,4 PC	43	17,2	93	37,2	136	54,4
Autorisations de Travaux	AT = 0,8 PC	32	25,6	0	0	32	25,6
Autorisations Préalables	AP = 0,4 PC	25	10	0	0	25	10
Conformités des travaux	Conf = 0,7 PC	7	4,9	0	0	7	4,9
Déclarations d'Intention d'Aliéner	DIA = 0,4 PC	352	140,8	0	0	352	140,8
TOTAL		1569	829,2	417	314,6	1986	1143,8



Total CCPHB

- 304 dossiers ADS = - 231 Eq. PC

Malgré un léger ralentissement des projets de construction de 2017 à 2018, cette diminution s'explique en très grande partie par le départ de Saint-Gatien-des-Bois de la CCPHB.



Saint-Gatien -des-Bois

- 183 dossiers ADS = - 110 Eq. PC

Estimation de la perte de dossiers liée au départ de la commune de Saint-Gatien-des-Bois de la CCPHB, sur la base des chiffres 2017.



Autorisation de Travaux (AT)

- 49 AT = - 39 Eq. PC

La diminution du nombre d'Autorisations de Travaux (- 60 %) s'explique par le fait que la plupart des Etablissements Recevant du Public (ERP) existants se sont déjà mis aux nouvelles normes 2015 de sécurité incendie et d'accueil des Personnes à Mobilité Réduite (PMR).



Conformités

- 115 Conformités = - 81 Eq. PC

Après la DACT, la Conformité consiste à vérifier que les travaux sont conformes à l'autorisation. Le faible traitement des Conformités fait suite au départ de l'agent en charge de ces dossiers (cet agent a été remplacé et les Conformités seront traitées en 2019).



Constructions

-5%

- 37 PA / PC / DP = - 12 Eq. PC

La baisse du nombre de dossiers est à mesurer et ne témoigne que faiblement d'un ralentissement des projets de construction. En effectuant une comparaison en prenant en compte Saint-Gatien-des-Bois, cette baisse est limitée à environ - 5 % d'Eq.PC. (sur les PA, PC et DP).



Ventes

+6%

+ 63 CU / DIA = + 25 Eq. PC

Toujours en prenant en compte Saint-Gatien-des-Bois, le nombre de CU et de DIA augmente d'environ + 6% ce qui semble indiquer que les ventes immobilières se maintiennent, et ce qui pourrait présager d'une hausse de la construction pour les prochaines années.



Autorisation Préalable (AP)

+ 25 AP = + 10 Eq. PC

A noter que le Pôle ADS de la CCPHB instruit de nouveaux actes depuis 2018 : les Autorisations Préalables (AP) nécessaires à l'implantation d'enseignes sur les commerces.

	TOTAL - 2018		TOTAL - 2017		Evolutions (Nb de dossiers)		Evolutions (Eq. PC)	
	Nb de dossiers	Equivalents PC	Nb de dossiers	Equivalents PC	Nb de dossiers	Tx Accroiss.	Equivalents PC	Tx Accroiss.
Permis d'Aménager	10	12	5	6	5	100,0%	6,0	100,0%
Permis de Construire	318	318	384	384	-66	-17,2%	-66,0	-17,2%
Permis de Démolir	10	8	10	8	0	0,0%	0,0	0,0%
Déclarations Préalables	439	307,3	506	354,2	-67	-13,2%	-46,9	-13,2%
Certificats d'Urbanisme informatif	657	262,8	684	273,6	-27	-3,9%	-10,8	-3,9%
Certificats d'Urbanisme opérationnels	136	54,4	140	56	-4	-2,9%	-1,6	-2,9%
Autorisations de Travaux	32	25,6	81	64,8	-49	-60,5%	-39,2	-60,5%
Autorisations Préalables	25	10	0	0	25	-	10,0	-
Conformités des travaux	7	4,9	122	85,4	-115	-94,3%	-80,5	-94,3%
Déclarations d'intention d'Aliéner	352	140,8	358	143,2	-6	-1,7%	-2,4	-1,7%
TOTAL	1986	1143,8	2290	1375,2	-304	-13%	-231,4	-17%

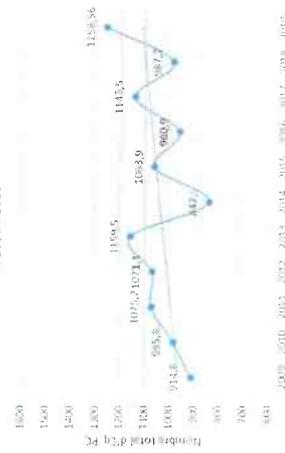
Nombre de dossiers d'instruction par agent



Pôle ADS de la CCPHB – Evolution du nombre de dossiers d'instruction par agent de 2009 à 2019

Sur les 10 dernières années, le nombre d'équivalents PC instruits par le service augmente globalement ; le nombre d'agents (en Equivalent Temps Plein - ETP) affectés à l'instruction diminue. En résulte une augmentation du nombre d'Eq. PC par agent pour parvenir à 482 Eq.PC / ETP. En comparaison l'Association des Maires de France (AMF) préconise 350 Eq.PC / Agent.

Pôle ADS de la CCPHB
Evolution du nombre d'Equivalents PC (Eq. PC)
de 2009 à 2019

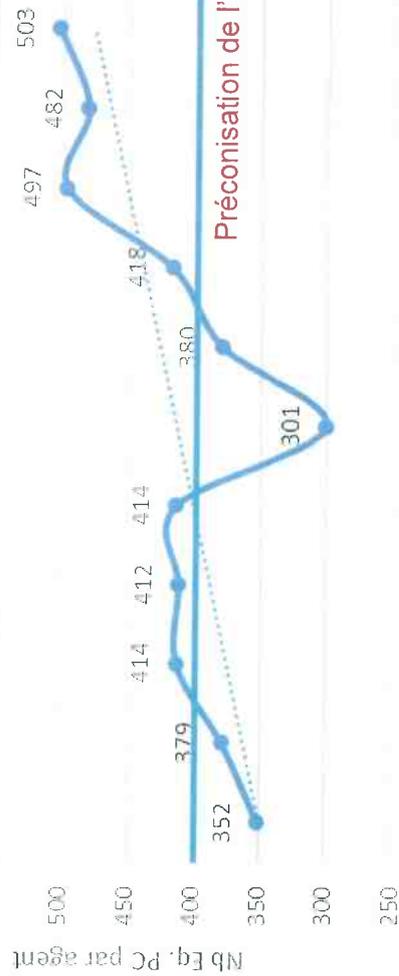


Pôle ADS de la CCPHB
Evolution du nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP)
de 2009 à 2019



Pôle ADS de la CCPHB

Evolution des Equivalents PC par Equivalent Temps Plein (Eq.PC / ETP) de 2009 à 2019



SUM - Nombre de dossiers d'instruction par agent en 2018

Sur l'année 2018, le SUM a instruit 1374,7 Equivalents Permis de Construire (Eq.PC). La structure comprend 4 agents (4 ETP), soit un volume de dossiers instruits de 343 Eq.PC / ETP.

Pour le territoire de la CCPHB (communes situées dans l'Eure), le SUM a instruit 314,6 Eq.PC en 2018 avec deux agents représentant 1 Equivalent Temps Plein (ETP), soit 314,6 Eq.PC / ETP.

Volume de dossiers d'instruction - ex CCPH

En 2018, le service instructeur interne à la CCPHB a instruit 1 569 dossiers, soit environ 829,2 Equivalents Permis de Construire (Eq.PC). Cela représente une évolution par rapport à 2017 de - 276 dossiers, - 221 Eq.PC soit - 20% de baisse. Cette diminution est principalement due au départ de Saint-Gatien-des-Bois de l'EPCI ainsi qu'à un ralentissement du marché de la construction malgré un maintien des ventes de biens immobiliers.

En revanche, le nombre de Renseignements d'Urbanisme (RU) est en très nette augmentation, passant de 745 RU en 2017 à 997 RU en 2018, soit + 252 dossiers et + 34% de hausse (principalement due à +47% d'augmentation à Honfleur, contre +14% sur les autres communes).

Service Instructeur ex CCPH - Nombre de dossiers d'instruction en 2018

		2018	
		Nb de dossiers	Equivalents PC
Permis d'Aménager	PA = 1,2 PC	3	3,6
Permis de Construire	PC = 1 PC	163	163
Permis de Démolir	PD = 0,8 PC	4	3,2
Déclarations Préalables	DP = 0,7 PC	283	198,1
Certificats d'Urbanisme informatif	CUa = 0,4 PC	657	262,8
Certificats d'Urbanisme opérationnels	CUb = 0,4 PC	43	17,2
Autorisations de Travaux	AT = 0,8 PC	32	25,6
Autorisations Préalables	AP = 0,4 PC	25	10
Conformités des travaux	Conf = 0,7 PC	7	4,9
Déclarations d'Intention d'Aliéner	DIA = 0,4 PC	352	140,8
TOTAL		1569	829,2

Renseignements d'Urbanisme divers

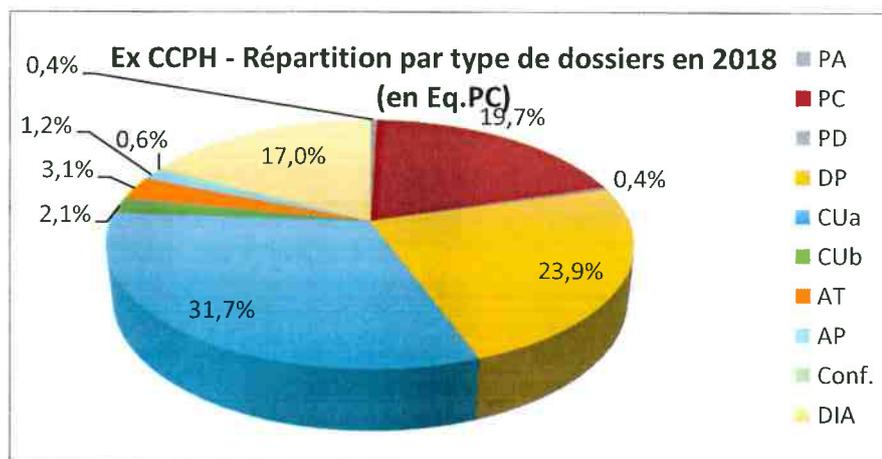
	2017	2018		
HONFLEUR	433	637	(+204)	(+47%)
COMMUNES	312	360	(+48)	(+14%)
TOTAL	745	997	(+252)	(+34%)

Service Instructeur ex CCPH - Nombre de dossiers d'instruction - Comparatif 2017 / 2018

		2017		2018		Evolutions (Nb de dossiers)		Evolutions (Eq. PC)	
		Nb de dossiers	Equivalents PC	Nb de dossiers	Equivalents PC	Nb de dossiers	Tx Accroiss.	Equivalents PC	Tx Accroiss.
Permis d'Aménager	PA = 1,2 PC	3	3,6	3	3,6	0	0,0%	0	0,0%
Permis de Construire	PC = 1 PC	211	211	163	163	-48	-22,7%	-48	-22,7%
Permis de Démolir	PD = 0,8 PC	3	2,4	4	3,2	1	33,3%	1	33,3%
Déclarations Préalables	DP = 0,7 PC	345	241,5	283	198,1	-62	-18,0%	-43	-18,0%
Certificats d'Urbanisme informatif	CUa = 0,4 PC	684	273,6	657	262,8	-27	-3,9%	-11	-3,9%
Certificats d'Urbanisme opérationnels	CUb = 0,4 PC	38	15,2	43	17,2	5	13,2%	2	13,2%
Autorisations de Travaux	AT = 0,8 PC	81	64,8	32	25,6	-49	-60,5%	-39	-60,5%
Autorisations Préalables	AP = 0,4 PC	0	0	25	10	25	-	10	-
Conformités des travaux	Conf = 0,7 PC	122	85,4	7	4,9	-115	-94,3%	-81	-94,3%
Déclarations d'Intention d'Aliéner	DIA = 0,4 PC	358	143,2	352	140,8	-6	-1,7%	-2	-1,7%
TOTAL		1845	1040,7	1569	829,2	-276	-15%	-212	-20%

Répartition des dossiers par type - ex CCPH

Les Certificats d'Urbanisme informatifs (CUa) et les Déclarations Préalables (DP) représentent une part importante du volume des dossiers, respectivement 31,7% et 23,9% des Eq.PC. Les Permis de Construire (PC) représentent 19,7% des dossiers, suivis par les DIA 17%, tandis que les Permis d'Aménager et Permis de Démolir sont en faible nombre.



	2018	
	Equivalents PC	% de dossiers
PA	3,6	0,4%
PC	163	19,7%
PD	3,2	0,4%
DP	198,1	23,9%
CUa	262,8	31,7%
CUb	17,2	2,1%
AT	25,6	3,1%
AP	10	1,2%
Conf.	4,9	0,6%
DIA	140,8	17,0%
TOTAL	829,2	100%

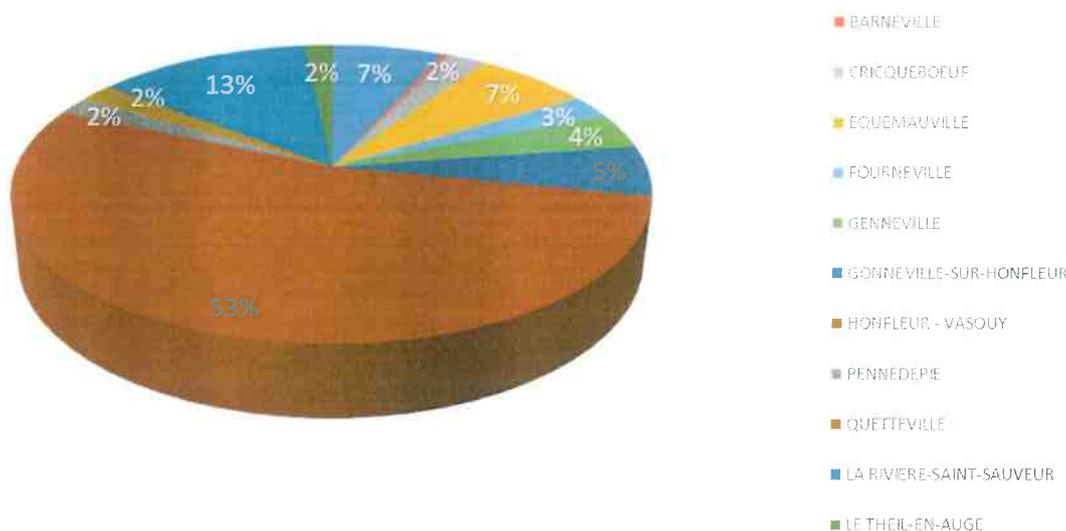
Répartition des dossiers par communes – ex CCPH

La commune de Honfleur-Vasouy est logiquement la plus représentée avec 53% de l'ensemble des Eq.PC de l'ex CCPH, suivie par La Rivière-Saint-Sauveur (13%), puis Ablon, Equemauville et Gonneville-sur-Honfleur. Les autres communes connaissent un nombre de dossiers plus limité en raison de leur plus petite taille (1% à 4% des dossiers).

Ex CCPH - Répartition des dossiers par commune - 2018

COMMUNES	2018		
	Nb de dossiers	Eq PC	% d'Eq.PC
ABLON	96	54,8	7%
BARNEVILLE	8	3,5	0%
CRICQUEBOEUF	33	19,8	2%
EQUEMAUVILLE	113	57	7%
FOURNEVILLE	40	21,3	3%
GENNEVILLE	58	31,5	4%
GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR	74	45,8	6%
HONFLEUR - VASOUY	857	442,5	53%
PENNEDEPIE	29	15,5	2%
QUETTEVILLE	31	17,2	2%
LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR	203	105,9	13%
LE THEIL-EN-AUGE	27	14,4	2%
TOTAL	1569	829,2	100%

Répartition des Equivalents PC par commune en 2018



ex CCPH - Répartition du nombre de dossiers d'instruction par communes en 2018 (valeur absolue)

COMMUNES	PA	PC	PD	DP	CUa	CUb	AT	AP	Conf.	DIA
ABLON	0	15	0	20	38	7	2	0	2	12
BARNEVILLE	0	0	0	1	5	1	0	0	0	1
CRICQUEBOEUF	0	7	0	8	7	3	0	0	0	8
EQUEMAUVILLE	0	9	0	20	49	3	1	0	0	31
FOURNEVILLE	1	3	0	8	21	0	0	0	1	6
GENNEVILLE	1	8	0	9	29	2	0	0	0	9
GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR	0	20	0	14	22	3	0	0	0	15
HONFLEUR - VASOUY	0	68	3	153	356	14	28	21	2	212
PENNEDEPIE	0	3	0	6	16	2	0	0	1	1
QUETTEVILLE	0	8	0	0	19	4	0	0	0	0
LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR	1	19	1	38	80	3	1	4	1	55
LE THEIL-EN-AUGE	0	3	0	6	15	1	0	0	0	2
TOTAL Dossiers	3	163	4	283	657	43	32	25	7	352
TOTAL % par type de dossiers	0,19%	10,39%	0,25%	18,04%	41,87%	2,74%	2,04%	1,59%	0,45%	22,43%

Les dossiers majeurs d'instruction en 2018 – ex CCPH

L'année 2018 a vu l'émergence de projets majeurs et structurants pour le territoire, dont les plus marquants sont rappelés ci-après :

- A HONFLEUR, la densification du centre-bourg se poursuit dans le respect du patrimoine environnant :

La réhabilitation du 7-9-11 rue de la Fouleries permet la remise sur le marché de 10 logements en plein cœur historique tout en recréant un petit jardin. La démolition des hangars existants concoure à l'amélioration de la qualité paysagère, tout comme le projet architectural : restauration des lucarnes existantes, piquetage des enduits ciments et réfection des enduits à la chaux, couverture en ardoises naturelles...

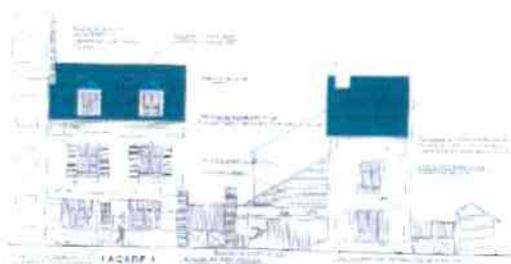
VLB Construction réalise 10 logements en face de l'école Beaulieu. Le volume compact et sur une petite parcelle propose une toiture à double pente couverte d'ardoise naturelle, des lucarnes capucines, et une alternance de matériaux intéressante (brique rouge, colombage...) avec de légers décrochés de façade.

- A HONFLEUR, l'entrée de bourg cours Albert Manuel se requalifie au fil des projets. Au 16 cours Albert Manuel, une construction en front de rue viendra reconstituer la continuité bâtie en créant 2 commerces au rez-de-chaussée et 8 logements aux étages. Toiture à la mansard, parement brique, bardage en zinc, bow-window et lucarnes à croupes viennent ponctuer le linéarité de la façade.

- A HONFLEUR, l'aménagement du plateau est en bonne voie : la SAS Normandie Réalisations réalise 34 logements av Cartier en 2 immeubles, à proximité de la crèche. Le projet prévoit des logements accessibles aux PMR au rez-de-chaussée avec de petits jardins bordés de haie, un local pour les 2 roues, des cheminements piétons, ainsi qu'un espace central de stationnement largement planté d'essences locales (chêne, charme, tilleul).

- A LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR, La SCCV Les Clématites porte un projet de 80 logements au Domaine des Hauts Bords. Les constructions s'articulent autour d'une place centrale avec une majorité de logements jouissant d'une double exposition Est / Ouest. Les bâtiments sont reliés par un porche couvert de bardage bois permettant d'accéder au stationnement central de 84 places, largement planté et desservi par des sentes piétonnes.

- A EQUEMAUVILLE, démolition – reconstruction de l'Intermarché d'Equemauville. Ce projet permettra l'agrandissement et la modernisation de la grande surface tout en maintenant l'ouverture au public pendant les travaux. 2800m² de surface de vente et un drive seront créés. 39% du terrain sera aménagé en espace vert avec un parking planté d'arbres de hautes tiges, des bandes enherbées, des arbustes et graminées, des noues... La toiture sera surmontée de panneaux photovoltaïques.



- A FOURNEVILLE, une Maison Assistantes Maternelles et 2 logements communaux sont prévus au sein du futur lotissement communal et à très grande proximité de l'école et du centre-bourg. 15 places de stationnement et un jardin privatif permettront une bonne qualité d'accueil.



- A GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR Le SIAEP porte un projet de 2 réservoirs afin d'assurer les besoins liés à la ressource en eau potable. Les deux cuves, reliées par un local technique, s'intègrent dans la pente et le paysage grâce aux accompagnements végétaux. L'ambiance rurale est conservée par la préservation de la pâture environnante, les haies bocagères reconstituées ainsi que la plantation d'arbustes d'essences locales.



Détail statistique du SUM en 2018 - 14 communes euroises

Volume général des dossiers - Tous les EPCI

SUM

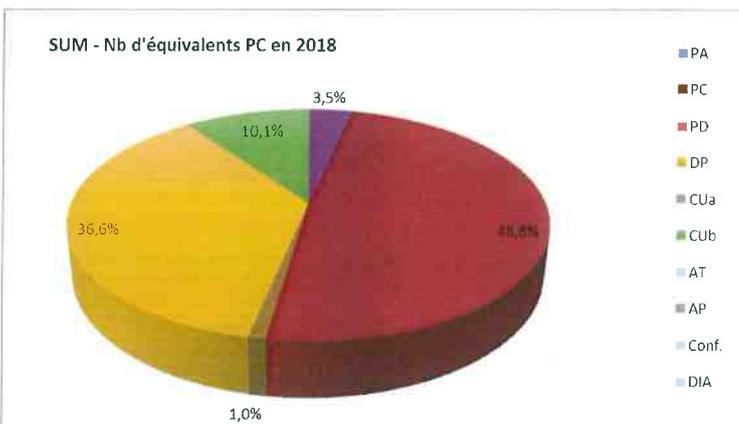
Le SUM est un service d'urbanisme mutualisé qui instruit les autorisations du droit des sols pour le compte de plusieurs EPCI, dont la CCPHB pour ses communes membres situées dans l'Eure. En 2018, le SUM a instruit 1 794 dossiers au total, soit environ 1 375 Eq.PC. Cela représente une évolution par rapport à 2017 de -316 dossiers, -225 Eq.PC soit -14% de baisse.

SUM - Nombre de dossiers d'instruction en 2018

		2018	
		Nb de dossiers	Equivalents PC
Permis d'Aménager	PA = 1,2 PC	40	48
Permis de Construire	PC = 1 PC	671	671
Permis de Démolir	PD = 0,8 PC	17	13,6
Déclarations Préalables	DP = 0,7 PC	719	503,3
Certificats d'Urbanisme informatif	CUa = 0,4 PC	0	0
Certificats d'Urbanisme opérationnels	CUb = 0,4 PC	347	138,8
Autorisations de Travaux	AT = 0,8 PC	0	0
Autorisations Préalables	AP = 0,4 PC	0	0
Conformités des travaux	Conf = 0,7 PC	0	0
Déclarations d'Intention d'Aliéner	DIA = 0,4 PC	0	0
TOTAL		1794	1374,7

SUM - Répartition des dossiers par type - Tous les EPCI

Les Permis de Construire (PC) représentent la part relative la plus importante avec 49% des Eq. PC, suivis par les Déclarations Préalables (DP) à 37%.



	2018	
	Equivalents PC	% de dossiers
PA	48	3,5%
PC	671	48,8%
PD	13,6	1,0%
DP	503,3	36,6%
CUa	0	0,0%
CUb	138,8	10,1%
AT	0	0,0%
AP	0	0,0%
Conf.	0	0,0%
DIA	0	0,0%
TOTAL	1374,7	100%

SUM - Répartition des dossiers par EPCI

Suite aux diverses fusions, 3 EPCI sont adhérents du SUM pour un volume total d'environ 1 375 Eq.PC. L'ex CCCB et ses 14 communes instruites par le SUM représentent 417 dossiers en 2018, soit environ 315 Eq. PC et 22,9% du volume des dossiers instruits par le SUM. De 2017 à 2018, le nombre de dossiers de l'ex CCCB a baissé de -28 dossiers, -20 Eq.PC soit - 6% de diminution, ce qui est nettement inférieur aux baisses enregistrées sur les territoires alentours.

SUM - Répartition du nombre de dossiers d'instruction par EPCI adhérents e

EPCI	2018	
	Eq PC	% de dossiers
BEUZEVILLE	314,6	22,9%
PONT-AUDEMER	468,8	34,1%
ROUMOIS NORD	591,3	43,0%
TOTAL	1374,7	100%

SUMex CCCB - Nombre de dossiers d'instruction - Comparatif 2017 / 2018

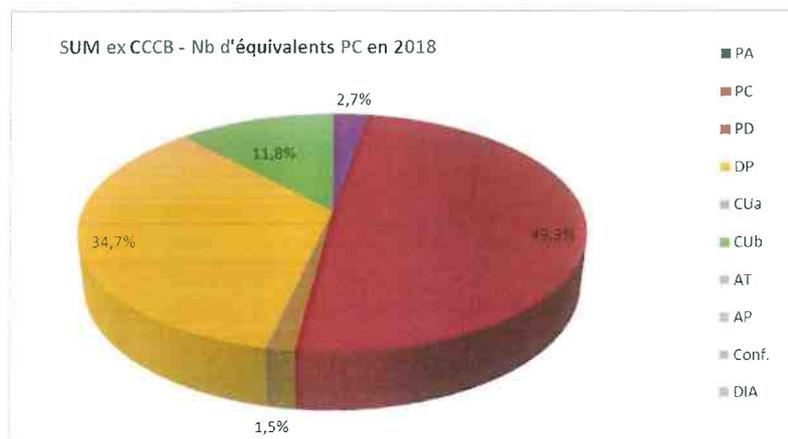
		2017		2018		Evolutions (Nb de dossiers)		Evolutions (Eq. PC)	
		Nb de dossiers	Equivalents PC	Nb de dossiers	Equivalents PC	Nb de dossiers	Tx Accroiss.	Equivalents PC	Tx Accroiss.
Permis d'Aménager	PA = 1,2 PC	2	2,4	7	8,4	5	250,0%	6	250,0%
Permis de Construire	PC = 1 PC	173	173	155	155	-18	-10,4%	-18,0	-10,4%
Permis de Démolir	PD = 0,8 PC	7	5,6	6	4,8	-1	-14,3%	-0,8	-14,3%
Déclarations Préalables	DP = 0,7 PC	161	112,7	156	109,2	-5	-3,1%	-3,5	-3,1%
Certificats d'Urbanisme informatif	CUa = 0,4 PC	0	0	0	0	+0	-	+0	-
Certificats d'Urbanisme opérationnels	CUb = 0,4 PC	102	40,8	93	37,2	-9	-8,8%	-3,6	-8,8%
Autorisations de Travaux	AT = 0,8 PC	0	0	0	0	+0	-	+0	-
Autorisations Préalables	AP = 0,4 PC	0	0	0	0	+0	-	+0	-
Conformités des travaux	Conf = 0,7 PC	0	0	0	0	0	-	0	-
Déclarations d'Intention d'Aliéner	DIA = 0,4 PC	0	0	0	0	+0	-	+0	-
TOTAL		445	334,5	417	314,6	-28	-6%	-19,9	-6%

SUM - Volume général des dossiers et répartition par type - ex CCCB

Sur les 315 Eq. PC de l'ex CCCB, on observe une répartition similaire à celle de l'ensemble du SUM : 49% de PC, 35% de DP, suivis par les CUb.

SUM ex CCCB - Nombre de dossiers d'instruction en 2018

		2018	
		Nb de dossiers	Equivalents PC
Permis d'Aménager	PA = 1,2 PC	7	8,4
Permis de Construire	PC = 1 PC	155	155
Permis de Démolir	PD = 0,8 PC	6	4,8
Déclarations Préalables	DP = 0,7 PC	156	109,2
Certificats d'Urbanisme informatif	CUa = 0,4 PC	0	0
Certificats d'Urbanisme opérationnels	CUb = 0,4 PC	93	37,2
Autorisations de Travaux	AT = 0,8 PC	0	0
Autorisations Préalables	AP = 0,4 PC	0	0
Conformités des travaux	Conf = 0,7 PC	0	0
Déclarations d'Intention d'Aliéner	DIA = 0,4 PC	0	0
TOTAL		417	314,6

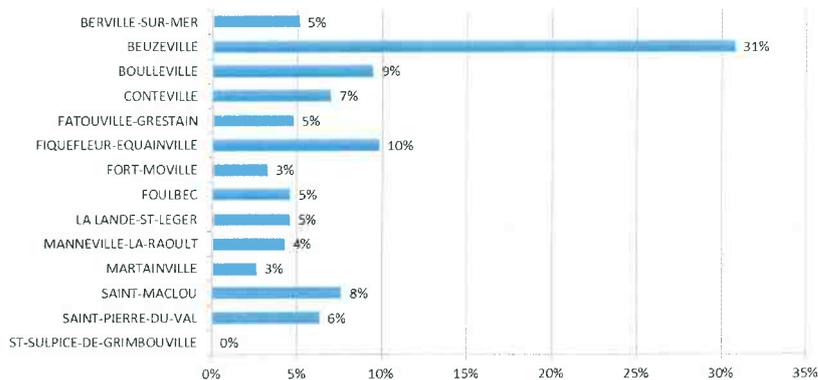


2018		
	Equivalents PC	% de dossiers
PA	8,4	2,7%
PC	155	49,3%
PD	4,8	1,5%
DP	109,2	34,7%
CUa	0	0,0%
CUb	37,2	11,8%
AT	0	0,0%
AP	0	0,0%
Conf.	0	0,0%
DIA	0	0,0%
TOTAL	314,6	100%

SUM - Répartition des dossiers par communes - ex CCCB

La commune de Beuzeville est logiquement la plus représentée avec 31% de l'ensemble des Eq.PC de l'ex CCCB, suivie par Fiquefleur-Equainville (10%), Bouleville (9%), Saint-Maclou (8%), Conteville (7%) et Saint-Pierre-du-Val (6%). Les autres communes ont connu en 2018 des nombres similaires de dossiers instruits (inférieur à 5%), malgré quelques communes sous-représentées en raison de leur plus petite taille comme St-Sulpice-de-Grimbouville (0 dossier en 2018).

SUM ex CCCB - % d'équivalents PC par communes en 2018



COMMUNES	2018		
	Nb de dossiers	Eq PC	% d'Eq.PC
BERVILLE-SUR-MER	22	16	5%
BEUZEVILLE	123	96,8	31%
BOULLEVILLE	43	29,7	9%
CONTEVILLE	30	21,9	7%
FATOUVILLE-GRESTAIN	18	15	5%
FIQUEFLEUR-EQUAINVILLE	38	30,9	10%
FORT-MOVILLE	14	10,2	3%
FOULBEC	21	14,4	5%
LA LANDE-ST-LEGER	20	14,3	5%
MANNEVILLE-LA-RAOULT	17	13,4	4%
MARTAINVILLE	10	8,2	3%
SAINT-MACLOU	30	23,9	8%
SAINT-PIERRE-DU-VAL	31	19,9	6%
ST-SULPICE-DE-GRIMBOUVILLE	0	0	0%
TOTAL	417	314,6	100%

SUM - Coût de la prestation de service.

Suite à la fusion, la convention de prestation de service entre l'ex CCCB et le SUM a été renouvelée à l'identique : elle prévoit que la CCPHB assume 24% des charges du SUM. Pour information, les charges globales du SUM en 2018 s'élèvent à 210 258 € contre 207 165 € en 2017, pour une participation de la CCPHB de 50 462 € contre 49 719 € en 2017. Sur ces 50 462 €, les communes euroises membres de la CCPHB assument 27 527,50 €. A noter qu'à partir de 2019, la prise en charge du coût du SUM sera intégralement assumée par la CCPHB, l'instruction étant par conséquent gratuite pour l'ensemble des communes membres de la CCPHB.

SERVICE HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

HABITAT

En 2018 la compétence Habitat regroupe les missions suivantes :

- ✓ Point Info Habitat
- ✓ Espace Info Energie
- ✓ Gestion des attributions du logement social

I. Point Info Habitat :

Le Point Info Habitat s'adresse à tous les habitants de la CCPHB depuis novembre 2018. La mission consiste à conseiller et accompagner dans leur projet d'amélioration de l'habitat les propriétaires éligibles aux dispositifs d'aides à travers une mission d'ingénierie sociale, technique et financière, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du programme « Habiter mieux » géré par l'Anah et ainsi facilite le parcours des particuliers sur l'ensemble du territoire.

Cette mission a été confiée à Soliha Normandie Seine, guichet unique de l'habitat, l'association anime et coordonne l'ensemble du dispositif, gère les différents contacts, et en fonction de la situation géographique oriente les particuliers. Ainsi les propriétaires de logements situés dans le département du Calvados, Soliha Normandie Seine oriente les contacts vers l'association Soliha Territoires en Normandie. Cette dernière assure l'assistance au montage et suivi des dossiers et effectue un reporting régulier à Soliha Normandie Seine, mandataire du groupement. Elle assure également les permanences sur le territoire de l'ex CC de Honfleur.

Deux permanences mensuelles sont mises en place, l'une sur Honfleur et l'autre sur Beuzeville, tous les deuxièmes mardis de chaque mois.

La CCPHB verse aux propriétaires éligibles une aide financière sous forme de subvention répartie comme suit :

	Montant Subvention	Objectif annuel	Réalisé
Maintien à domicile	1000€/logement	8 logements par an	0
Habitat indigne ou très dégradé	1500€/logement	2 logements par an	2
Rénovation énergétique	500€/logement	22 logements par an	4
Total montant subvention	22 000€		

En 2018, la convention a été signée à partir de novembre 2018 jusqu'en novembre 2019, aussi sur les mois de novembre et décembre 2018, 6 dossiers ont été traités et co-financés par la CCPHB dont 4 pour des aides à la rénovation énergétique et 2 pour de l'Habitat indigne.

Le bilan annuel est communiqué par Soliha en novembre 2019, ce qui ne permet pas d'inclure dans ce rapport d'activité la totalité des dossiers traités pendant la durée de la convention.

La CCPHB participe également au financement du reste à charge des prestations d'ingénierie sociale technique et financière soit 120€ par propriétaires occupants ou bailleurs engageant des travaux. La CCPHB a inscrit à son budget annuel une dépense pour le suivi et l'animation de 12 035€ répartie de la manière suivante :

	Montant
Cout suivi et animation (part fixe)	8 195€
Cout suivi et animation (part variable)	3 840€

II. Espace Info Energie :

L'Espace Info-Energie (EIE) est animé par l'association Soliha Normandie Seine, il constitue un service public de conseils gratuits et indépendants sur les économies d'énergie. Il permet de sensibiliser et apporter un conseil personnalisé au grand public sur les écogestes, les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables notamment dans le cadre d'un projet de rénovation ou de construction.

En 2018 l'EIE est en place depuis 2009 uniquement sur le territoire de l'ex CCCB, ce dispositif a permis l'accompagnement de 17 projets en 2018.

III. La gestion des attributions des logements sociaux :

A. Les demandes et attributions de logements sociaux

Depuis la fusion des deux EPCI, la compétence Logement Social est gérée au sein de la CCPHB ; toutefois les communes de HONFLEUR et BEUZEVILLE restent les services enregistreurs des demandes. Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville, le logement social est localisé à 92% sur la commune de HONFLEUR, le reste se concentre principalement à BEUZEVILLE.

Il est à noter que les chiffres énoncés ci-dessous ne concernent que le secteur Calvados. En effet, les bailleurs sociaux et les communes enregistreuses de l'Eure utilisent le logiciel gratuit SNE (Système National d'Enregistrement) qui ne permet pas une exploitation des données alors que les bailleurs et communes enregistreuses du Calvados utilisent IMMOWEB pour lequel nous payons une cotisation et qui permet une extraction des données sur demande. Un travail d'harmonisation des pratiques est en cours d'élaboration.

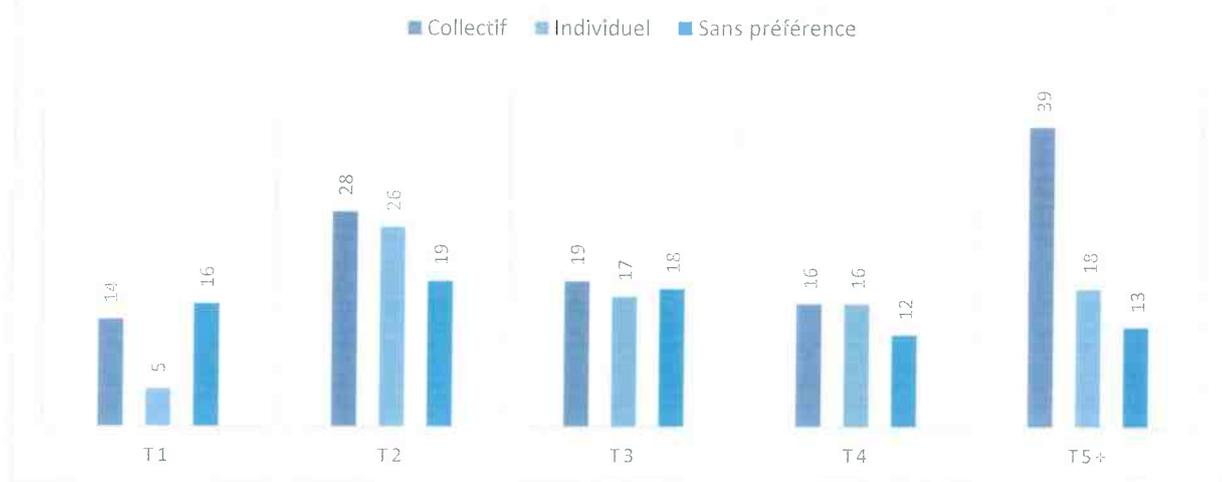
En 2018, il y a eu 763 demandes de logements sociaux enregistrées pour 132 attributions.

Les demandes de logements sociaux

	T1	T2	T3	T4	T5+	Total
Nombre total des demandes	97	275	254	107	30	763
<i>Dont demandes 1^{er} choix</i>	65	179	172	71	21	508
<i>Dont demandes du 1^{er} quartile</i>	41	50	59	35	11	196

Ancienneté des demandes

ANCIENNETÉ DE LA DEMANDE EN MOIS PAR TYPOLOGIE ET PAR CATÉGORIE EN 2018



Les attributions de logements sociaux

	T1	T2	T3	T4	T5+	Total
Proposition de logement	0	25	51	58	16	159
Refus demandeur	0	8	9	5	5	27
Entrée dans les lieux	0	17	42	53	11	132

B. Les outils de gestion des logements sociaux :

1. La Conférence Intercommunale du Logement :

Depuis la loi ALUR de 2014 et la loi LEC (Loi Egalité et Citoyenneté) du 27 janvier 2017, le système d'attribution des logements sociaux a été réformé visant à :

- 🌿 Instaurer un droit à l'information du public et des demandeurs de logement social.
- 🌿 Apporter plus de transparence dans les attributions.
- 🌿 Mieux partager l'effort de relogement des ménages prioritaires.
- 🌿 Clarifier les priorités dans le logement social.

Cette nouvelle politique nomme l'EPCI comme chef de file de la politique intercommunale des attributions. Pour ce faire, l'article L441-1-5 du CCH oblige l'EPCI à créer une Conférence Intercommunale du Logement (CIL). La CIL de la CCPHB a été arrêté par M le Préfet le 19 janvier 2018.

La CIL est co-présidée par le président de l'EPCI et le préfet de département. Elle est composée des maires des communes membres de l'EPCI, de représentants des bailleurs sociaux présents sur le territoire de l'EPCI, des réservataires de logements sociaux, des associations de locataires, des organismes agréés maîtrise d'ouvrage d'insertion, des associations d'insertion ou de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement et de représentants des personnes défavorisées.

La CIL adopte des orientations et des objectifs quantitatifs et qualitatifs concernant :

- 🌿 Les attributions et les mutations sur le patrimoine locatif social présent ou prévu sur le territoire,

- Les modalités de relogement des personnes relevant des accords collectifs (départemental ou intercommunal), déclarées prioritaires au titre du DALO ou relevant des projets de renouvellement urbain,
- Les modalités de coopération inter-partenaire.

Les orientations de la CIL sont déclinées dans la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) qui fixe des engagements chiffrés aux différents partenaires.

2. La Convention Intercommunale des Attributions (CIA) :

En 2018, à travers la réalisation d'un diagnostic la CCPHB a commencé un travail d'élaboration de la CIA qui se doit d'être obligatoirement composée des éléments suivants :

- Les critères de priorités pour reloger les ménages : Les personnes reconnues prioritaires au titre du droit au logement opposable, définis à l'article L 441-2-3 du CCH et les ménages relevant des critères de priorité définis à l'article L 441-1 du CCH.
- L'obligation de consacrer 25 % des attributions de logements situés hors QPV, suivies de baux signés au quartile des demandeurs les plus pauvres ou à des ménages relogés dans le cadre des programmes de renouvellement urbain. Les orientations adoptées par la CIL peuvent adapter le taux de 25 %, avec une révision de ce taux tous les 3 ans.
- L'obligation pour chaque bailleur social et chaque réservataire de consacrer 25 % des attributions à des ménages DALO, ou à défaut, à des publics prioritaires. Cette obligation s'applique sur les logements qui ne relèvent pas du contingent préfectoral.
- L'obligation de consacrer un pourcentage des attributions situés en QPV aux quartiles 2, 3 et 4 (uniquement pour les EPCI dotés d'un QPV). À défaut d'une orientation prise par la CIL, ce taux est fixé à 50 %.

A l'issue du diagnostic, le prestataire Page 9 a rédigé un document cadre reprenant les grandes orientations en matière d'attribution. L'année 2018 a donc été un moment d'échange avec l'ensemble des partenaires afin que ce document soit adopté en 2019 et mis en application via une convention d'application en 2020.

3. Le Plan Partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPGD) :

En parallèle de son obligation de fixer une politique d'attribution, l'EPCI doit également élaborer un document fixant les modalités de gestion des attributions, le Plan Partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur.

En 2018, la CCPHB a rédigé le PPGD qui se doit de fixer les éléments suivants :

- Les conditions locales d'enregistrement de la demande de logement social
- Le délai maximal dans lequel tout demandeur qui le souhaite doit être reçu après l'enregistrement de sa demande de logement social
- Les fonctions assurées par le dispositif de gestion partagée de la demande (ou système particulier de traitement automatisé de la demande)
- Les modalités de la qualification de l'offre de logements sociaux du territoire
- Les indicateurs permettant d'estimer le délai d'attente moyen par typologie de logement et par secteur géographique pour obtenir l'attribution d'un logement locatif social

- Les règles communes quant au contenu et aux modalités de l'information délivrée aux demandeurs
- La configuration et les conditions de création, d'organisation et de fonctionnement du service d'information et d'accueil du demandeur.

En 2018, les deux départements de la CCPHB n'utilisent pas le même logiciel pour traiter les demandes de logements sociaux. Le Calvados utilise IMMOWEB alors que l'Eure utilise le Système National d'Enregistrement (SNE). Sans une harmonisation des pratiques il ne sera pas possible d'offrir le même service à l'ensemble des administrés du territoire aussi un travail a été fait avec les bailleurs de l'Eure pour les inciter à adhérer à Immoweb.

Le PPGD est appelé à être validé en 2020 par l'ensemble des acteurs du logement social intervenant sur le territoire.

POLITIQUE DE LA VILLE

Le Contrat de Ville de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville est issu de la nouvelle géographie prioritaire de 2015 et s'étire jusqu'en 2020. Ce contrat, co-construit et signé par les acteurs locaux et les services de l'Etat, se concentre sur le Quartier Politique de la Ville (QPV) du Canteloup-Marronnier-Buquet situé à Honfleur.

En 2018, il est géré par une chargée de mission politique de la ville de la CCPHB à 0.5ETP, qui et également en charge du logement pour la ville de Honfleur à 0.5ETP.

I. Les Appels à Projet CGET du Contrat de Ville

Dans le cadre du Contrat de Ville, les porteurs de projet peuvent déposer des demandes de subventions auprès du GCET pour le financement d'action à destination des habitants du quartier. La CCPHB ne verse pas de subventions mais elle accompagne les porteurs dans le montage de leur dossier et émet un avis lors des commissions.

En 2018, 9 projets ont été déposés dont 5 projets en renouvellement et 4 pour des nouvelles actions.

La dotation CGET 2018 est de 28 451€ pour le Contrat de Ville de Honfleur pour un montant de subvention demandé de 76 923€.

Aussi pour assurer une répartition efficiente, l'Etat a appliqué les principes suivants :

- ✓ Actions nouvelles : à minima 60% de la demande modulés selon la thématique et les besoins exprimés dans le dossier.
- ✓ Renouvellement prioritaire : à minima 100% de la dotation 2017.
- ✓ Renouvellements non prioritaires : 80% de la dotation 2017.

Objectif	Action	Nom du porteur	Coût de l'action	Subventions demandées	Subventions accordées en 2018 par CGET
Accès à l'éducation	Ensemble pour réussir – Aide aux devoirs	JSF	50 989€	15 000€	2 200€
Education à la prévention	Prévention des conduites addictives	ESI 14	88 235€	3 000€	1 700€
Education à la santé	Ateliers socio-sportif	JSF	39 368€	5 000€	3 251€

Média de proximité et audiovisuel	Plateforme des usages numériques	JSF	46 212€	4 000€	3 000€
Participation des habitants	Lutter contre l'isolement via des animations d'intégration sociale	Un autre regard	26 641€	5 823€	4 500€
Sport et loisir	Prends ton envol	JSF	43 388€	20 000€	2 800€
Insertion professionnelle	Mobicité solidaire	JSF	39 044€	9 000€	4 300€
Insertion professionnelle	Vélo pour tous	INFREP	8 927€	5 100€	3 500€
Insertion professionnelle	Garde d'enfant à domicile à horaire atypique	Proxim aide	60 434€	10 000€	3 200€

II. La Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti (TFPB) :

Les bailleurs sociaux peuvent bénéficier d'une exonération de 30% de la taxe foncière s'ils mettent en œuvre des actions particulières sur le quartier politique de la Ville.

Chaque année, la CCPHB en étroite collaboration avec la DDTM travaille le plan d'action et valide ou non les actions des bailleurs.

En 2018, il a été possible de faire un bilan par bailleur sur les années 2016-2018 :

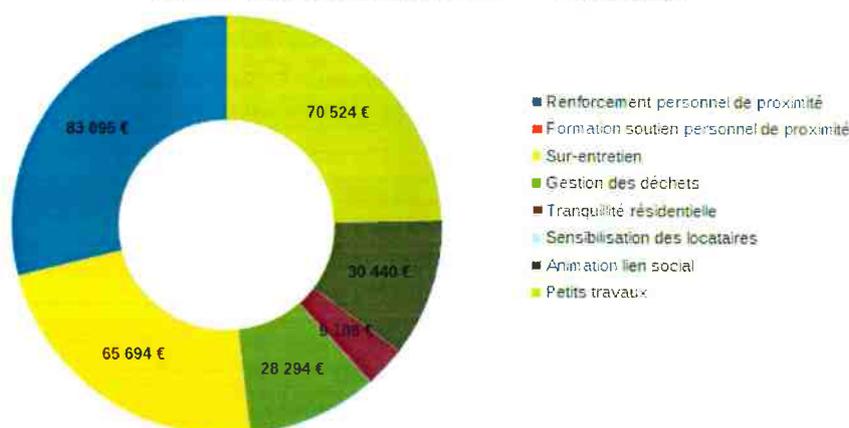
	Calvados Habitat	Partélios Habitat
Montant annuel de l'abattement	59 674 €	20 503 €

	Montant total du budget réalisé	Montant abattement sur 2 ans	Différentiel
Calvados Habitat	287 155€	119 349€	167 806€
Partélios	96 955€	41 006€	55 949€

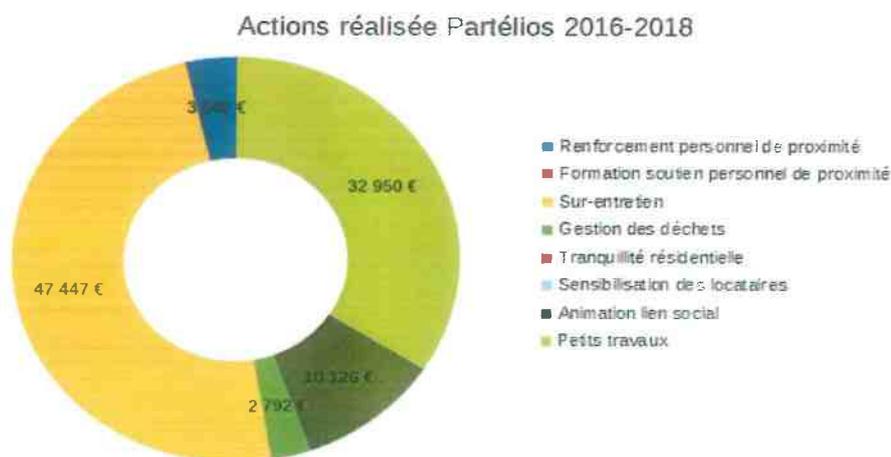
A la lecture du tableau ci-dessus il est possible de constater que la TFPB est un réel effet levier pour inciter les bailleurs sociaux à mener des actions en faveur du QPV puisque les bailleurs dépensent en moyenne 60% de plus que l'abattement qui leur est fait.

Actions réalisées par Calvados Habitat :

Actions réalisées Calvados Habitat 2016-2018



Actions réalisées par Partélios :



III. Pilier Renouvellement urbain :

Le programme de renouvellement urbain est piloté par la CCPHB aux travers de ses compétences aménagement de l'espace et politique du logement et du cadre de vie. Pour réaliser au mieux ce projet la CCPHB le co-construit avec la ville de Honfleur, la DDTM, le conseil citoyen et les bailleurs sociaux.

Le protocole de préfiguration a été signé le 05 mai 2017 et le projet de renouvellement urbain a débuté le 1er septembre 2017.

En 2017 le cabinet KH Studio désigné lors d'un appel d'offre a débuté une étude aussi bien sur l'aspect urbanistique que social du quartier. En parallèle un travail de diagnostic a été mené sur le quartier, avec l'aide du Conseil Citoyen et des associations.

En 2018, le cabinet KH studio a rendu son étude et à proposer 3 scénarii d'aménagement du quartier. Ces scénarii devaient répondre aux problématiques suivantes :

- Changer l'image du quartier
- La démolition de la barre des Marronniers.
- Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle
- Désenclavement physique du quartier
- Valoriser les pôles actifs du quartier et diversifier l'offre économique
- Domestiquer les circulations du quartier.
- Travailler sur la redéfinition des espaces publics et privés.
- Amélioration énergétique des bâtiments.

En mars 2018, les membres du Copil du Contrat de Ville ont arrêté un projet d'aménagement qui a été présenté le 24 octobre 2018, aux élus de la CCPHB.

Les principaux points sont :

- Augmentation de la surface commerciale permettant l'implantation de commerces de proximité.
- Rénovation énergétique de la tour des Marronniers, démolition de la barre des Marronniers et de l'actuel commerce SPAR.
- Reconstruction de logement pour l'accession à la propriété.
- Réaménagement de la place dite centrale devant JSF.
- Valorisation du pôle associatif avec la création d'un bâtiment dit modulable.
- Modification de la voirie.
- Désenclavement du quartier via l'aménagement de l'actuel chemin Tue Vache.



ENVIRONNEMENT

Le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés comprend les compétences « collecte » et « traitement ».

Compétences

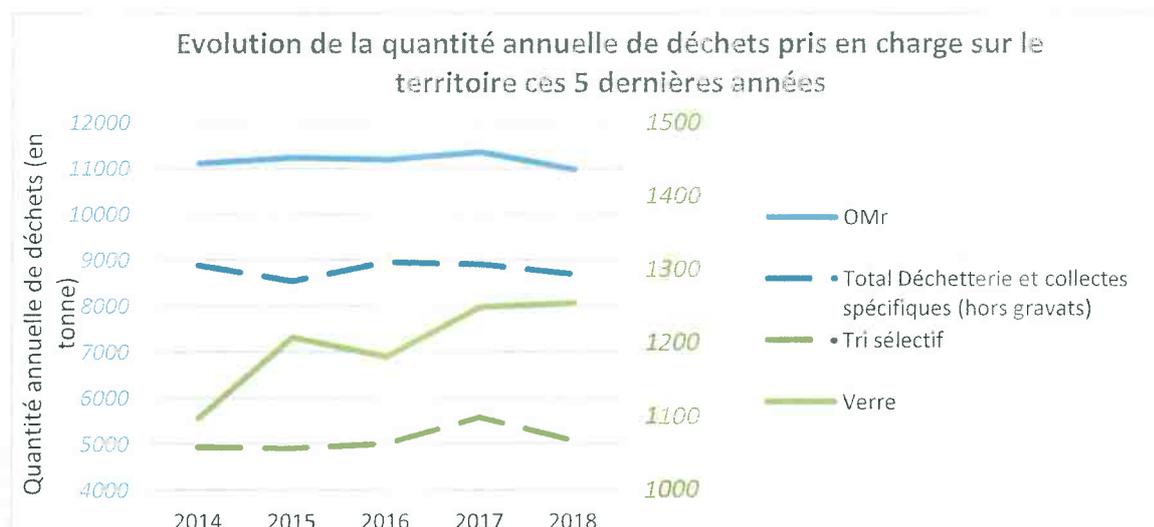
Le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés comprend les compétences « collecte » et « traitement » des déchets. Celles-ci sont gérées de manière différente selon le secteur, comme précisé dans le tableau ci-dessous : les compétences sont soit assurées par la collectivité (en régie ou en prestation de service), soit déléguées au Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure (SDOMODE).

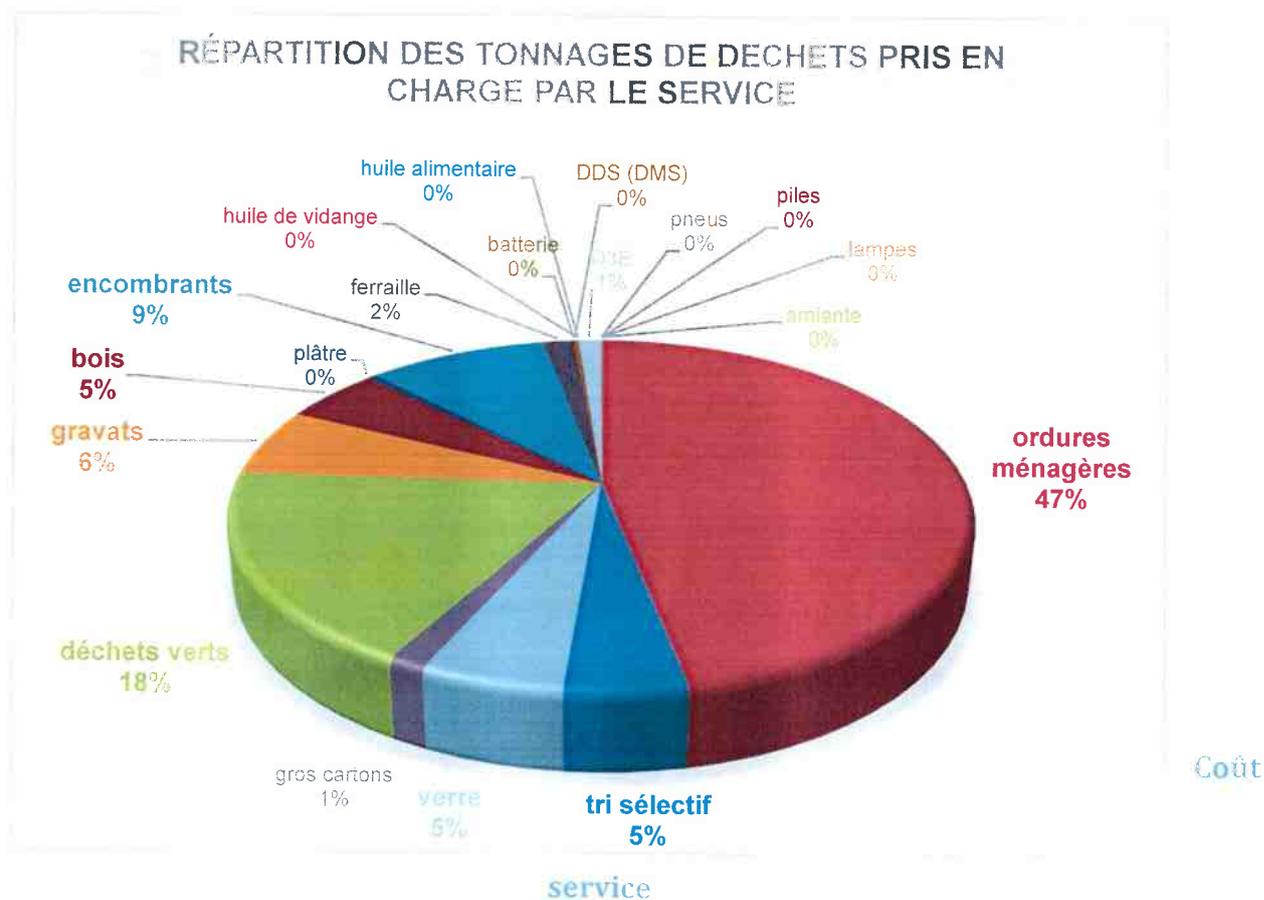
COMPETENCE	PARTIE EUROISE DU TERRITOIRE	PARTIE CALVADOSIENNE DU TERRITOIRE
COLLECTE	Compétence assurée en régie	Compétence assurée en prestation de service
GESTION DE LA DECHETTERIE	Compétence déléguée au SDOMODE	Compétence assurée en prestation de service
TRANSFERT, TRANSPORT ET TRAITEMENT	Compétence déléguée au SDOMODE	Compétence assurée en prestation de service

Quantités produites en 2018

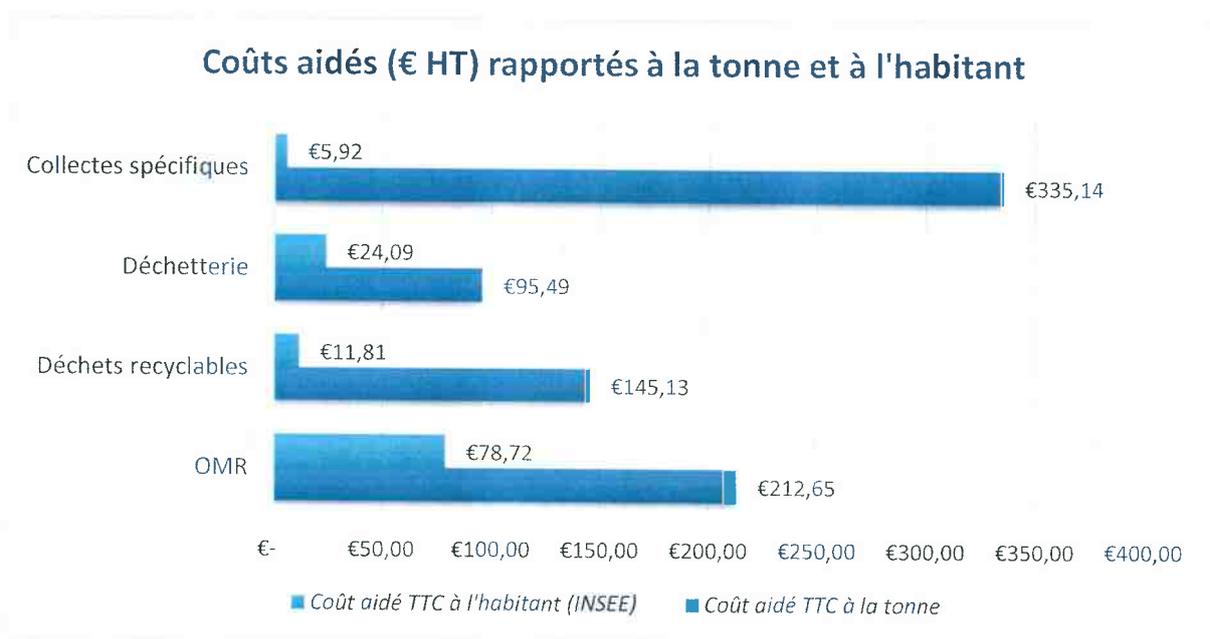
Les quantités de déchets produits sur le territoire sont globalement baisse par rapport à l'année précédente concernant les ordures résiduelles et le tri. En revanche, les quantités apportées en déchetterie sont en légère augmentation.

Flux	Tonnage	Production en kg/hab. INSEE	Production en kg/hab. DGF
OMr	10 973	364,4	333,3
Tri sélectif	1 067	35,4	32,4
Verre	1 253	41,6	38
Déchetterie et collectes spécifiques	10160	337,1	308,5
TOTAL	23 456	778,8	712,5





Le « coût aidé » intègre les dépenses de fonctionnement ainsi que les recettes (revente de matériaux, participations des éco-organismes...). Pour l'ensemble des grandes catégories de déchets, les coûts aidés sont présentés dans le tableau suivant.



Financement du service

Le financement du service est assuré par :

- La **Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM)**. Celle-ci est prélevée par les services fiscaux auprès des contribuables ; elle est assise sur le foncier bâti ;
- La **Redevance Spéciale**, à laquelle sont assujettis les professionnels producteurs de déchets (entreprises et administrations). Appliquée sur la partie Calvadosienne du territoire, elle est composée d'une part fixe et d'une part variable proportionnelle au volume d'ordures résiduelles produit ;
- La **refacturation des professionnels** apportant en déchetterie.



Communication et sensibilisation des usagers

- **Animation au « Salon Passionnément Jardin »** : présente les 28 et 29 avril, la Communauté de Communes a renouvelé son opération de distribution gratuite de compost, produit local obtenu sur la plate-forme de compostage où sont valorisés les déchets verts triés par les habitants du territoire.
- **Intervention sur le gaspillage alimentaire** au Collège Alphonse Allais (Honfleur) avec l'appui du SDOMODE : au moment de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire, une première semaine de pesées a été effectuée ainsi qu'un sondage auprès des élèves sur la thématique. Après avoir été mis en relation avec le collège de Beuzeville, qui a réalisé cette action en 2016, l'établissement s'est engagé dans une démarche de réduction des déchets alimentaires, notamment au niveau de la cuisine. Une seconde semaine de pesées a été réalisée en fin d'année afin d'évaluer les effets des changements engagés.
- **Animations au collège Jacques Brel de Beuzeville** au sein de 2 classes, portant sur plusieurs thématiques dont :
 - Le recyclage des déchets (interventions à la radio du collège) ;
 - Opération « Nettoyons la nature » autour du lac de Toutainville le 25 juin 2018, puis autour de l'établissement et du stade de Beuzeville le 28 septembre 2018.
- **Animations auprès de jeunes publics et de personnes étrangères** sur les consignes de tri lors d'après-midi organisés en lien avec l'association Jeunes Seniors Familles.

DISTRIBUTION DE COMPOST



- **Promotion du compostage** et du vermicompostage lors d'animation sur les marchés de Beuzeville et de Honfleur les 3 et 4 juillet 2018.



- **Animations pédagogiques auprès des enfants du territoire** : les agents du service sont intervenus à de nombreuses reprises au sein de 13 écoles du territoire (plus de 960 élèves sensibilisés).
- **Animations dans les centres de loisirs** du territoire sur l'importance du recyclage, les consignes de tri. Un ramassage **des déchets** au sol aux alentours des lieux de centre a également été organisé.



Prévention des déchets



L'année 2018 a permis de travailler sur le **Programme Local de Prévention des Déchets** Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui devrait être adopté début 2019. L'objectif est de coordonner l'ensemble des actions entreprises en vue d'atteindre les objectifs de l'article L541-1 du Code de l'environnement : promouvoir la prévention et la réduction des déchets, développer le réemploi et la réutilisation, augmenter la valorisation matière.

Le travail mené permettra de définir le programme, les actions, le mode de fonctionnement et les modalités de concertation avec les nombreux acteurs

concernés.

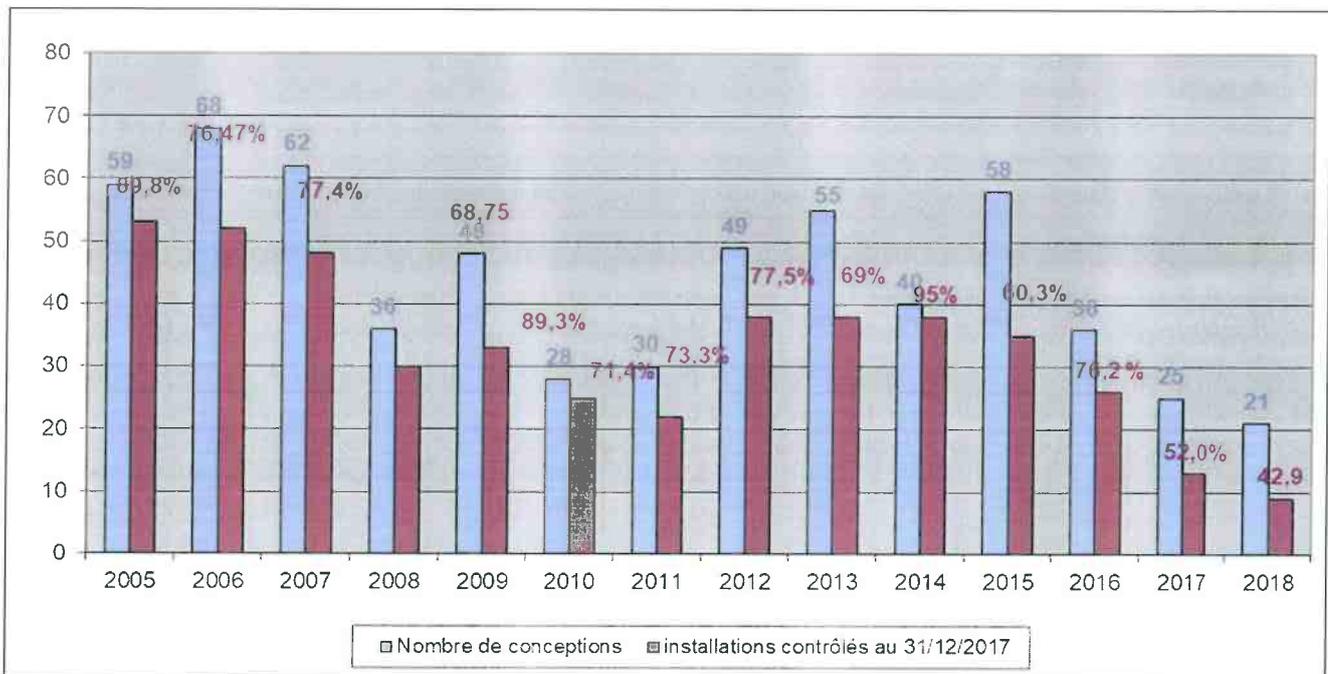
Le Service Public d'Assainissement Non Collectif - compétence non harmonisée au 01.01.2018

Secteur Calvadosien

Indicateurs techniques

Contrôles du neuf :

Depuis 2005, 460 installations neuves ont été créées sur le canton. Après une baisse des projets neufs jusqu'en 2010, le nombre de conceptions se stabilise. :



Le décalage conception/réalisation diminue avec le temps, au fur et à mesure de la réalisation des projets, parfois plusieurs années après la conception

Diagnostic des installations :

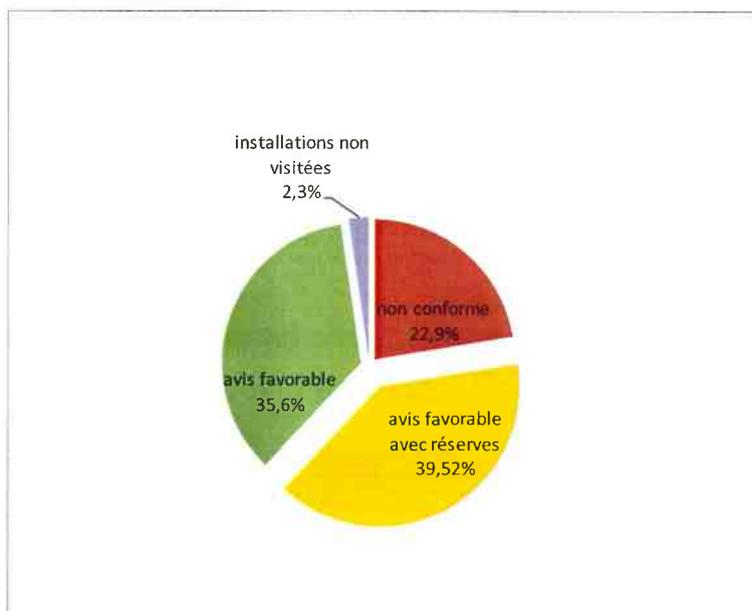
208 installations ont l'objet d'un contrôle de fonctionnement. Une majorité de non-conformité avec des prescriptions précisées dans le rapport

93 installations ont été contrôlées préalablement à la vente d'un bien immobilier.

Voici comment se répartissent les 2 469 installations recensées désormais sur le canton, au 31 décembre 2018:

COMMUNE	Non conforme	Avis favorable avec réserves	Avis favorable	Installations non visitées	TOTAL 2016
ABLON	105	161	107	4	377
BARNEVILLE LA BERTRAN	26	26	29	5	86
CRICQUEBOEUF	4	5	6	1	16
EQUEMAUVILLE	18	40	87	4	149
FOURNEVILLE	38	69	122	5	234
GENNEVILLE	27	126	80	5	238
GONNEVILLE SUR HONFLEUR	60	86	83	4	233
HONFLEUR VASOUY	23	54	47		124
LA RIVIERE SAINT SAUVEUR	72	72	50		194
LE THEIL EN AUGÉ	12	29	36		77
PENNEDEPIE	34	91	47	3	175
QUETTEVILLE	31	101	101	2	235
ST GATIEN DES BOIS	104	128	132	26	390
Total général	554	988	927	59	2528

Avec la partition suivante à l'échelle du canton :



La proportion d'installation satisfaisante augmente (25% en 2009), progressivement, au fur et à mesure des réhabilitations effectuées. Dans le même temps, les nouvelles installations recensées (environ 300 depuis la première campagne) sont majoritairement non-conformes, relativement à la nouvelle réglementation.

Réhabilitation :

Pour l'année 2018, **14** chantiers subventionnés ont été réceptionnés, **10 en maîtrise d'ouvrage privée**. Les difficultés cumulées pour le montage des dossiers et l'obtention des subventions n'ont pas permis de réaliser l'ensemble des projets programmés (décalage sur 2019)

D'autre part **22 installations** ont fait l'objet d'une réhabilitation **sans subvention**.

Le coût moyen des réhabilitations reste stable. Il est toujours dans l'ordre de grandeur des prix plafonds de l'Agence de l'Eau (pour une maison de 5 pièces principales, sans poste de relevage, le plafond est de 10 165 € TTC).

Indicateurs financiers

Dépenses		Recettes	
déficit reporté		REDEVANCES	86 693,94
Frais de fonctionnement (tel. affranchissement, fournitures, assurances, loyer...)	3 986,45	amortissement	1 339,61
Frais de personnel	52 000,00	Produits exceptionnels	0,05
Dotations amortissements	2 037,66		
Charges exceptionnelles	27 504,76		
TOTAL	85 528,87		88 033,60

Le bilan de la section de fonctionnement présente fin 2018 un résultat positif de **2 504,73 €** correspondant également au résultat de fonctionnement cumulé, (pas de déficit reporté).

INVESTISSEMENT 2018			
Dépenses		Recettes	
Travaux réhabilitation	63 157,27	Réserve	6 784,47
amortissement	1 339,61	Participation particulier travaux, IwO et APD et subventions AESN	95 163,99
versement subventions usagers		Amortissements	2 037,66
concessions droits et assimilés	797,02		
TOTAL	65 293,90		103 986,12

Le résultat d'investissement est positif à hauteur de **38 692,22 €**

Le résultat cumulé d'investissement s'élève à **-22 012,15 €**.

Ce déficit, qui diminue avec le temps, s'explique par le décalage chronique entre les dépenses et les recettes liées aux opérations de réhabilitation. Ce dernier est en partie dû aux retenues effectuées par l'Agence de l'eau pour le versement des subventions, l'achat d'étude de sol, qui généreront des recettes lorsque les travaux seront réalisés.

Secteur Eurois

La CCPHB exerce les missions de contrôle des installations d'assainissement privées sur les communes suivantes (pour le secteur Eurois) : Berville sur Mer, Beuzeville, Bouleville, Conteville, Fatouville-Grestain, Fiquefleur-Equainville, Foulbec, Manneville la Raoul, Saint-Maclou, Saint-Pierre du Val, Saint-Sulpice de Grimbouville.

Ces missions visent à connaître, permettre l'entretien et la pérennisation des ouvrages, leur amélioration dans le respect des règlements techniques en vigueur et d'assurer leur bonne adaptation aux contraintes spécifiques du trio « habitation – terrain – filière ».

On dénombre 2981 filières actives (soit un potentiel de ~6800 habitants soit 300.000m³ d'eau usée produite par an). Les moyens humains, matériels et logistiques à mettre en œuvre pour le fonctionnement du service doivent satisfaire aux objectifs d'efficacité opérationnelle, de réactivité et d'optimisation financière.

Le programme d'activité du service est élaboré en début d'année sur cette base et ajusté en fonction de la capacité opérationnelle du service et de l'obligation de contrôle à 10ans maximum.

Les statuts

Par arrêté préfectoral du 27 décembre 2017, les statuts de la CCPHB ont été rédigés comme suit pour le SPANC, « Secteur Eurois » :

« Exécution du contrôle technique des systèmes d'assainissement non collectif. Le contrôle technique comprend :

- La vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des filières,
- La vérification périodique du bon fonctionnement des filières,
- La vérification du bon entretien des filières. »

La commission

➤ Sur le plan organisationnel, le SPANC est rattaché à la commission « Environnement et Déchets ».

Président de la commission :

Jean-François BERNARD

Membres de la commission :

Moïse ANDRIEU, Marcel BLANCHETIERE, Jean-Marie DELAMARE, Raynald DELAMARE, Maurice DOZEVILLE, Yves EON, Magali GUEST, Jean-Claude HOUSSARD, Michèle LEVILLAIN, Christine MAS, François SAUDIN

Références réglementaires

- Art. R. 2224-6 à 22 du CGCT accompagné des arrêtés techniques relatifs à l'ANC (7 septembre 2009) et aux contrôles du SPANC (27 avril 2012).
- Arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif (...) – modifié par l'arrêté du 7 mars 2012.
- Arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.
- Arrêté du 22 juin 2007 relatif (...) aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DB05
- Arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la mise en œuvre des installations de grande capacité (>20EH)
- La version 2.1 du règlement de service du SPANC (2013).
- NF DTU 64.1

Redevance

- Les prestations réalisées par le SPANC revêtent un caractère obligatoire et sont soumises à redevance.
- Le budget du SPANC est un budget annexe, Les deux secteurs (14/27) disposaient encore de budgets individuels en 2018.

La fusion budgétaire et programmée pour 2019.

➤ Modalités (27) :

Le montant de la redevance est le fruit d'un équilibre entre le souci de la minimisation du coût et la réalisation de prestations de service utiles :

- montant forfaitaire 20€ = égalité entre usagers
- pas de part proportionnelle à la consommation d'eau = le coût des prestations n'est en rien corrélé à ce paramètre.
- Annualisation de la redevance. (émise durant le premier trimestre suivant l'année de référence)
- Emission et collecte via la trésorerie de Honfleur.
- Délai légal de recouvrement = 3mois

Ce dispositif a été mis en place afin de lisser les recettes annuelles sur le cycle décennal de contrôle du parc de filière.

Ressources Humaines

Pour son fonctionnement, le service est composé de deux agents placés sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint- Technique.

Indicateurs ONEMA

- « Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif » : **6800Eh (2981FAP *~2.3 hab/HAB)** dont 5600 habitants permanents.
- « Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif » = **100/140**
- « Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif » :
 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service = **2981 FAP**
 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité = **350FAP [classe A - arrêté 2012]** (61FAP existantes + 176FAP neuves + 113FAP neuves recontrôlées)
 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement = **506 FAP [classe B - arrêté 2012]**

Classification inspirée de l'arrêté du 12 avril 2012

A : Installation en parfait état de fonctionnement

B : Installation à entretenir

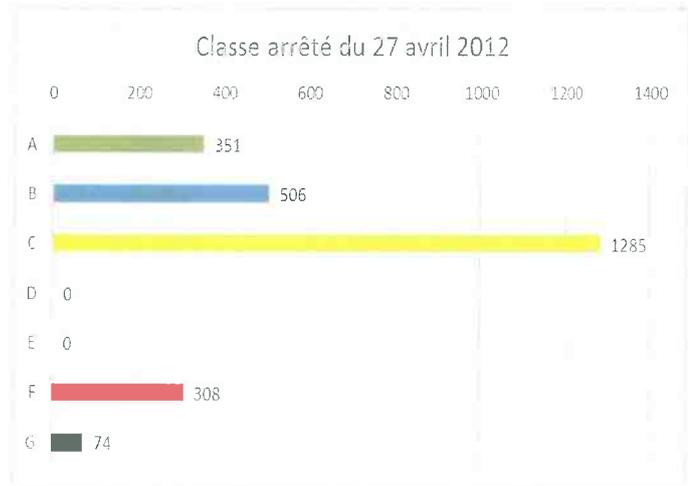
C : Installation incomplète, sous dimensionnée et ou dysfonctionnant (HZ)

D : Installation incomplète, sous dimensionnée et ou dysfonctionnant (ZEE)

E : Installation incomplète, sous dimensionnée et ou dysfonctionnant (ZES)

F : Défaut de sécurité, de structure, proximité vs AEP

G : Absence d'installation



Diagnostiques - campagne initiale & mise à jour

L'objectif des diagnostics est, pour la CCPHB, de réaliser un suivi exhaustif de l'état des filières d'assainissement non collectif.

La portée des prestations de diagnostic est à la fois individuelle, locale et communautaire :

- Ceci, dans le but de dégager les priorités en termes d'action pour chaque usager.
- Pour informer les Maires des « points noirs de l'assainissement non collectif » sur leur commune (responsables de la salubrité publique au titre des leurs compétences en matière de police de l'eau).
- Et enfin, pour fournir aux élus de la CCPHB les données globales nécessaires pour mettre en œuvre son pouvoir réglementaire en la matière ou d'évaluer l'opportunité de la création d'une cellule d'assistance à la réhabilitation.

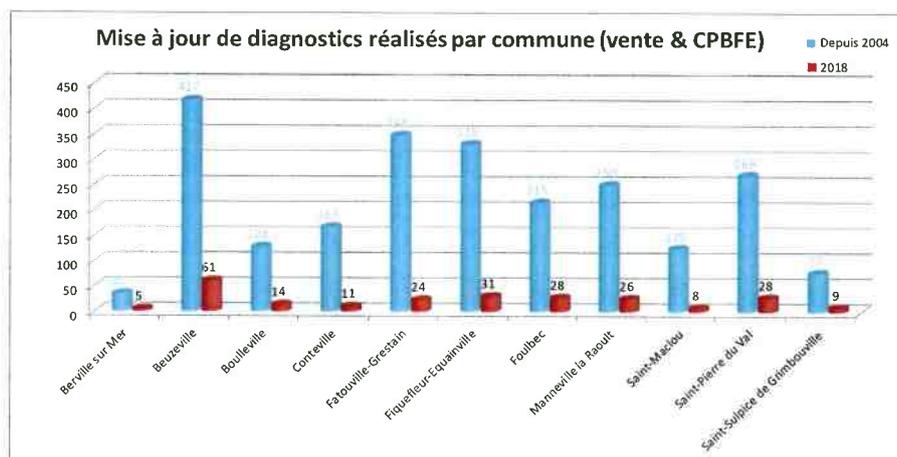
Le territoire comptabilisait **2040 « FAP anciennes actives »**.

Depuis 2004, **2324 diagnostics** ont été réalisés puis mis à jour dans le cadre du second cycle de contrôle. **272 FAP** ont fait l'objet de réhabilitation

Le taux de contrôle est de **100% du parc**.

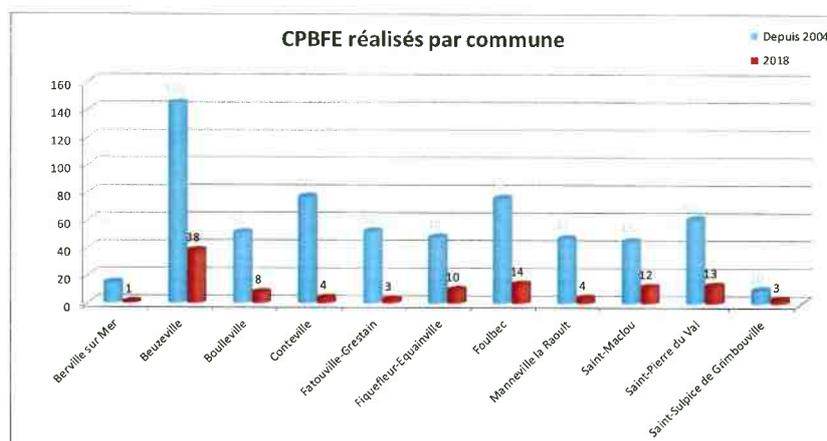
Mise à jour des Diagnostiques pour vente

Les filières non encore contrôlées seront traitées dans le cadre des nouvelles obligations relatives aux transactions immobilières ou dans le cadre d'une programmation spécifique. Les dossiers sont également mis à jour dans le cadre de contrôles périodiques.



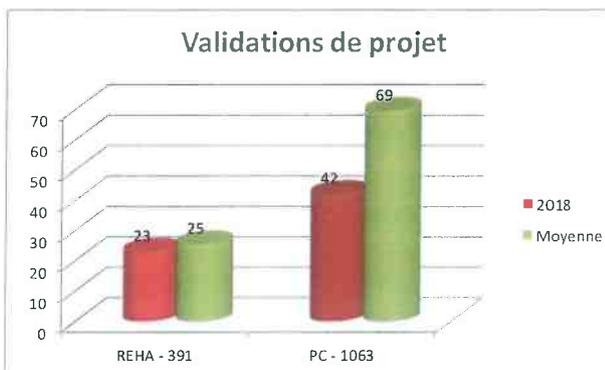
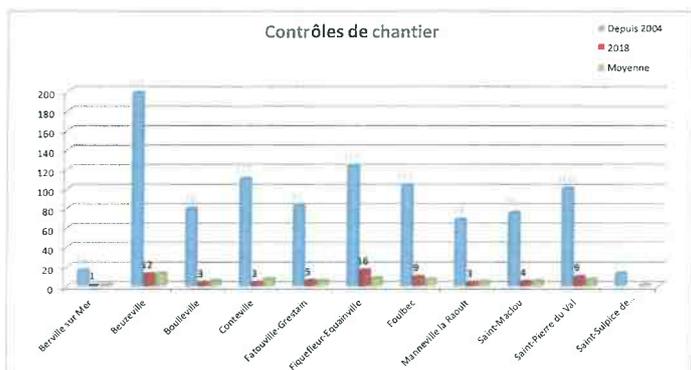
Suivi du fonctionnement effectif des filières neuves

En 2018, le SPANC a poursuivi la vérification du bon fonctionnement des filières neuves mise en service entre 2010 et 2012. Il en ressort que la très grande majorité des filières contrôlées (épuration par le sol ou sur filtre à sable...) fonctionne normalement (ni saturation, ni colmatage).



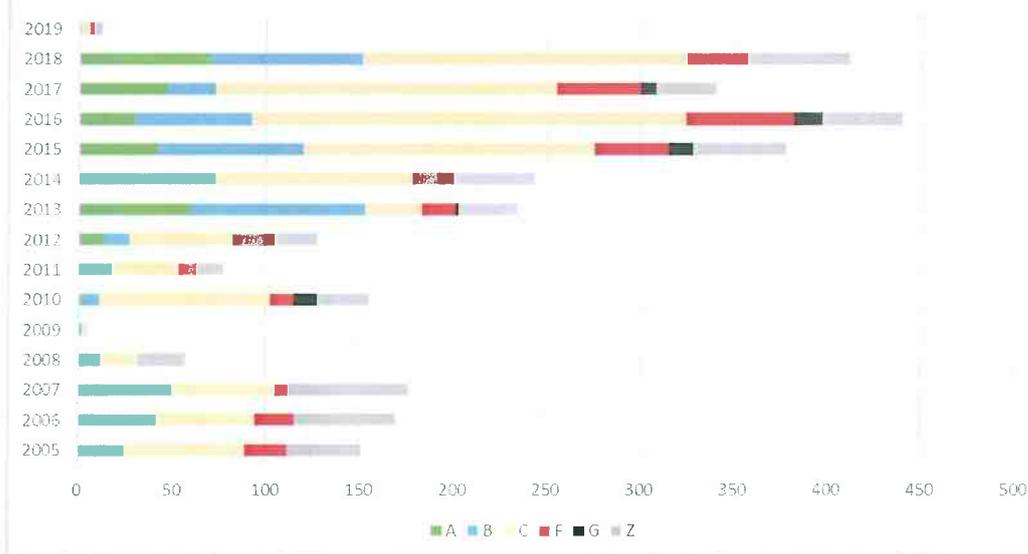
Projets & chantiers

Les contrôles du SPANC permettent de s'assurer de la bonne conception des projets et de la conformité des travaux exécutés :



Situation : Etat d'avancement des contrôles effectués par le SPANC

Effectifs par classe d'évaluation [selon les critères de l'arrêté du 27 avril 2012] et par année de contrôle



Idéalement aucun contrôle ne devrait dater de plus de 10 ans. Mais le service a priorisé le contrôle périodique des installations présentant les défauts majeurs.

L'objectif fixé est de contrôler l'ensemble des installations au cours du second cycle de visite : 2015-2025. Soit environ 1400 contrôles à programmer d'ici 2025 (~230/an).

Ainsi comme lors du premier cycle, toutes les installations auront été contrôlées dans une période de 10 ans.

Le programme annuel d'élagage des haies classées du canton

Secteur Calvados :

Montant affecté à cette opération au cours de l'année 2018 = 43 374.00. €. Ce montant correspond à la prestation annuelle de la société retenue pour l'élagage des haies classées d'intérêt communautaire.

Répartition du linéaire : taille de haies classées sur le secteur de Honfleur

Répartition du linéaire : taille de haies classées sur le canton de Honfleur

- A1 (jeunes pousses) – A2 (grosses branches) – C1 Fauchage accotement

Lieu / opération	Nombre (m)
Theil-en-Auge (<i>élagage A1</i>)	7500
Theil-en-Auge (<i>fauchage C1</i>)	7800
Theil-en-Auge Forge Michaux (<i>élagage A2</i>)	250
Quetteville (<i>élagage A1</i>)	8200
Quetteville (<i>fauchage C1</i>)	8200
Honfleur/ Vasouy (<i>élagage A1</i>)	21000
Gonneville sur Honfleur (<i>Elagage A1</i>)	8500
Fournéville (<i>élagage A1</i>)	9000
Fournéville (<i>fauchage C1</i>)	9000
Ablon (<i>élagage A1</i>)	9000
Ablon (<i>fauchage C1</i>)	9000
Ablon (<i>élagage A2</i>)	800
Pennedepie (<i>élagage A1</i>)	8000
Pennedepie (<i>élagage A2</i>)	470
Cricqueboeuf (<i>élagage A1</i>)	4500
Cricqueboeuf (<i>fauchage C1</i>)	2000
Barneville la Bertran (<i>élagage A2</i>)	1000
Equemauville (<i>élagage A1</i>)	4000
Equemauville (<i>élagage A2</i>)	700
Rivière St Sauveur (<i>élagage A2</i>)	2300

Sur le territoire beuzevillais, l'intégralité de la voirie a été traitée en fauchage C1 et élagage A1 (aux fléaux)

Secteur Eure :

Montant affecté à cette opération au cours de l'année 2018 = 104 024.00€.

L'entretien du patrimoine naturel de la CCPHB – Soutien aux associations d'insertion

Bilan 2018 – Association ASTA

Détail sectorisé des heures effectuées sur notre territoire : 1968 H /15750€

- Problématique liée à l'eau : 1224h

Lieu / opération	Nombre heures
Bassin de rétention orage : Pennedepie	32h
Bassin de rétention orage : Cricqueboeuf	20h
Fossé + Bassin de rétention orage Marelot : Equemauville	134h
Bassin de rétention orage Moulineaux : Equemauville	75h
Z.I. Plateau : (aire d'accueil + bassins) Honfleur	113,5h
Bassin Forge Michaux : Theil-en-Auge (réouverture pour pâturage)	322,5h
Bassin Fond de mare : St Maclou	109h
Bassin Val Durand 1 : St Maclou	59h
Bassin Val Durand 2 : St Maclou	32h
Bassin Peupleraie : Foulbec	32h
Vallée du moulin renat' : Foulbec	61h
Ruissellement : Vasouy	10h
Rivière Orange : Ablon + RSS	95h
Cresseveuille : Fourneville	129h

- Autres problématiques : 744h

Lieu / opération	Nombre heures
GDV Chenard : Gonneville/Honfleur	47,5h
Déchetterie COVED : Honfleur	42,5h
Randonnée : CCPHB	516h
Randonnée : Circuit Qualité Calvados	138h

Bilan 2018 – Association « Etre et Boulot »

Détail sectorisé des heures effectuées sur notre territoire : 2270 H /26000€

- Problématique liée à l'eau : 336h

Lieu / opération	Nombre heures
Bassin de rétention orage JUSSIE : Beuzeville	112h
Bassin Forge Michaux : Theil-en-Auge (réouverture pour pâturage)	56h
Elagage Aulnes : Rivière St Sauveur	112h

- Autres problématiques : 1934h

Lieu / opération	Nombre heures
GDV Chenard / Ablon Déchets : Gonneville/Honfleur	181h
Z.I. Plateau : Déchets (aire d'accueil GDV) Honfleur	98h
Z.I. Plateau : Haies + fossés : Honfleur	262h
Déchetterie COVED : Honfleur	48h
Randonnée : CCPHB	1242h
Passerelles randonnées : CCPHB	144h
Berce du Caucase : Saur Honfleur	15h

TRANSPORT SCOLAIRE

Nota : compétence facultative non harmonisée en 2018

VEHICULES DE LA REGIE

CHAUFFEURS

M. BRUNEL Jean-Luc

Ivéco Crossway



EY 598 QP

Mise en service : 28.06.2018
39 397 km

M. HAMON Jean-Claude

Mercedès



AT 869 YC

Mise en service : 14.06.2010
340 971 km

Car de secours

Renault



AT 146 FB

Mise en service : 21.12.2005
399 481 km

BILAN 2009 - 2010 à 2018 - 2019 TRANSPORTS SCOLAIRES

(Primaires-Maternelles / Collèges / Lycées)

ANNEE SCOLAIRE	NOMBRE D'ELEVES TRANSPORTES				TOTAL	NOMBRE		
	SANS (S.I.V.O.S.)	%	AVEC (Collèges, Lycées)	%		+	-	%
2009-2010	508	-	528	-	1036	-	-	-
2010-2011	548	8%	519	-2%	1067	31	-	3%
2011-2012	526	-4%	623 dont 29 inscrits sur la LIGNE REGULIERE	20%	1149	82	-	8%
2012-2013	530	1%	647 dont 25 inscrits sur la LIGNE REGULIERE	4%	1177	28	-	2%
2013-2014	542	2%	698 dont 40 inscrits sur la LIGNE REGULIERE	8%	1240	63	-	5%
2014-2015	589	9%	698 dont 46 inscrits sur la LIGNE REGULIERE	0%	1287	47	-	4%
2015-2016	571	-3%	680 dont 49 inscrits sur la LIGNE REGULIERE	-2%	1251	-	-36	-3%
2016-2017	527	-8%	696 dont 55 inscrits sur la LIGNE REGULIERE	2%	1223	-	-28	-2%
2017-2018	542	3%	691 dont 52 inscrits sur la LIGNE REGULIERE	-1%	1233	10	-	1%
ANNEE SCOLAIRE	NOMBRE D'ELEVES TRANSPORTES				TOTAL	NOMBRE		
	S.I.V.O.S.	%	Collèges, Lycées	%		+	-	%
2018-2019	421	-22%	652 dont 53 inscrits sur la LIGNE REGULIERE	-6%	1073	-	-160	-13%

Conformément à la loi portant sur la Nouvelle Organisation de la République (NOTRe) du 7 août 2015, la Région Normandie s'est substituée aux cinq départements normands, le 1er septembre 2017, pour l'organisation, la gestion et le financement de l'ensemble des services des transports scolaires qui sont mis en œuvre à l'intérieur du territoire régional.

La Région a estimé qu'il serait souhaitable d'harmoniser le rôle et les responsabilités de toutes les A.O.2 normandes en fixant, en étroite concertation avec elles, leurs domaines de responsabilité et leurs moyens pour agir, et en harmonisant leurs méthodes de travail et leurs interrelations avec la Région.

Depuis sa prise de compétence du transport routier interurbain et scolaire, la Région Normandie a engagé plusieurs travaux d'harmonisation pour définir les futures modalités en matière d'organisation de transport scolaire, dont une réflexion en cours sur un nouveau modèle de fonctionnement avec les A.O.2.

Ainsi, la Région Normandie dispose d'un total de 274 A.O.2 avec cinq organisations différentes de délégation.

Dans le contexte actuel, une nouvelle organisation unifiée des A.O.2 s'impose et sera la garante de l'exercice de la compétence de transport scolaire au plus près des territoires et des habitants. Cette nouvelle génération de délégation devra permettre de continuer à mobiliser des moyens humains et matériels, qui du fait de notre proximité de terrain, donne à la CCPHB, une position centrale à l'intérieur du système régional de transport scolaire pour assurer de façon significative et qualitative, l'interface entre l'administration régionale et les usagers du transport scolaire.

La Région a engagé plusieurs travaux d'harmonisation pour définir les futures modalités d'organisation du transport scolaire comme la tarification ou encore le modèle de délégation aux A.O.2 à partir de la rentrée scolaire 2019/2020.

En 2018, un avenant a été signé et a pour objet de prendre en compte les adaptations de services rendues nécessaires.

En janvier, les fortes pluies ont provoqué l'effondrement de la chaussée de la RD 22 (Beuzeville-Cormeilles) au niveau de la commune de La Lande Saint-Léger. Depuis cette date, un arrêté départemental interdit la circulation au niveau de l'effondrement. L'itinéraire des élèves de ce secteur a été provisoirement modifié (inversion voire suppression de points d'arrêts).

Cependant, en raison de l'importance des travaux, cette portion de la RD 22 sera interdite à la circulation jusqu'au 29 juin 2018. Aussi, pour respecter l'amplitude du temps de conduite du chauffeur qui doit effectuer un détour et assurer la desserte des points d'arrêts suspendus depuis le 30 janvier dernier, une navette sera mise en place pour ramener les lycéens domiciliés à La Lande Saint-Léger et Martainville.

Elle fonctionnera du 03 avril au 29 juin 2018, date de fin des travaux. Le circuit créé est le BEUL15-01-3.

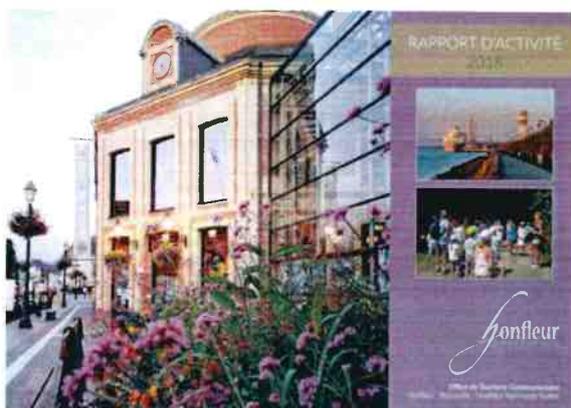
PARTICIPATIONS FAMILIALES – ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

- Maternelles et Primaires : 25 € par enfant (45€ pour 2 enfants et plus)
- Collégiens et Lycéens : 75 € / an

BALANCE GENERALE

Section de fonctionnement :	
Dépenses :	699 711,03 €
Recettes :	675 260,51 €
Résultat :	- 24 450,52 €
Résultat de fonctionnement reporté :	116 864,80 €
Résultat cumulé :	92 414,28 €

Section d'investissement	
Dépenses :	196 320,61 €
Recettes :	0,00 €
Résultat :	- 196 320,61 €
Résultat d'investissement reporté :	125 362,75 €
Résultat cumulé :	- 70 957,86 €



PROMOTION TOURISTIQUE

TAXE DE SEJOUR - L'ANNEE 2018 EN QUELQUES CHIFFRES

Période de déclaration	Nature d'hébergement	Montants en €	Part en % pour la période et par natures d'hébergements	Nb de nuitées	Part en % pour la période et par nombre de nuitées
janv. 2018 - déc. 2018	Tous les hébergements	760 814,68	100,00	735 758	100,00
janv. 2018 - déc. 2018	Hôtels de tourisme	480 750,20	63,19	354 221	48,14
janv. 2018 - déc. 2018	Résidences de tourisme	119 448,95	15,70	101 624	13,81
janv. 2018 - déc. 2018	Meublés de tourisme	100 697,63	13,24	163 647	22,24
janv. 2018 - déc. 2018	Chambres d'hôtes	36 130,50	4,75	54 500	7,41
janv. 2018 - déc. 2018	Terrains de camping et terrains de caravanage	23 480,40	3,09	60 231	8,19
janv. 2018 - déc. 2018	Aires de camping-cars	-	-	-	-
janv. 2018 - déc. 2018	Ports de plaisance	307,00	0,04	1 535	0,21

Conformément à la convention d'objectif signée entre la CCPHB et l'EPIC « Office de tourisme communautaire » et à la réglementation en vigueur, la taxe de séjour, collectée par la CCPHB, est reversée à l'Office de Tourisme communautaire. (Cf. délibération du 18 janvier 2017).

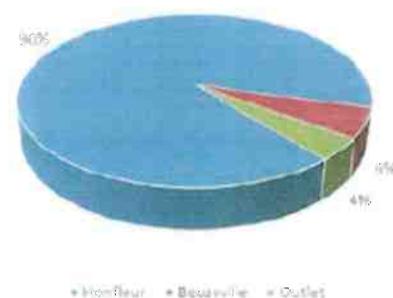
QUELQUES INDICATEURS SUR L'ACTIVITE DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Source – Rapport d'activité 2018 – Office de tourisme communautaire

En 2018, avec 228 250 visiteurs accueillis (soit une moyenne de 648 visiteurs par jour sur les 352 jours d'ouverture), la fréquentation de l'Office de Tourisme (sur l'ensemble de ses trois sites) est en hausse de plus de 16% par rapport à 2017.

- ▶ 228 250 visiteurs individuels
206 042 visiteurs à Honfleur / 12 839 visiteurs à Beuzeville / 9 369 visiteurs au Village de Marques
- ▶ 818 groupes
808 groupes à Honfleur / 10 groupes à Beuzeville
- ▶ 93 visites pour les individuels pour 1 494 participants
- ▶ Plus de 110 dates d'animations
400 participants au Pique-Nique Musical / 375 à la Récré des P'tits Monstres
- ▶ 15 890 appels téléphoniques reçus
7 997 à Honfleur / 5 571 à Beuzeville / 2 322 au Village de Marques
- ▶ 1 485 courriers envoyés
900 à Honfleur / 585 à Beuzeville
- ▶ 288 873,77 € de recettes propres
- ▶ 384 787 connexions sur nos sites internet
356 474 sur www.ot-honfleur.fr / 28 313 sur www.beuzeville-tourisme.com
- ▶ 360 partenariats

Fréquentation de l'Office de Tourisme Communautaire



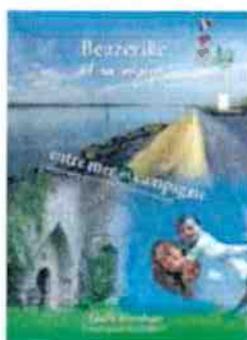
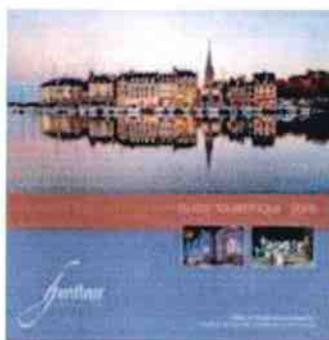
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Visites guidées (HT)	108 696,90 €	128 881,80 €	120 422,40 €	123 616,80 €	142 558,75 €	127 413,49 €	131 620,66 €	115 673,48 €
Boutique (HT) * Accès Internet (HT)	18 090,82 €	18 997,16 €	19 008,32 €	20 088,41 €	37 747,24 €	45 072,27 €	31 581,28 €	59 654,52 €
Recettes promotion (HT) (participations publicitaires, animations, billetteries...)	138 168,53 €	136 844,80 €	132 284,08 €	132 025,20 €	127 128,61 €	118 195,68 €	93 337,99 €	113 543,77 €
Recettes propres	265 256,25 €	284 723,76 €	271 714,80 €	276 030,41 €	307 434,60 €	290 981,44 €	256 539,93 €	288 873,77 €
Evolution	+ 0,8 %	+ 7,4 %	- 4,6 %	+ 1,6 %	+ 11,37 %	- 5 %	- 11,83 %	+ 12,60 %

* Boutique Honfleur: +69% (+26 025€ ttc) / Terminal Croisière: +198% (+ 3 581€ ttc) / Honfleur Normandy Outlet: +1004% (+ 3 413€ ttc)

Au 31 décembre 2018, l'équipe de l'Office de Tourisme Communautaire était constituée, de 17 permanents (12 au siège social de Honfleur; 3 à Beuzeville; 2 au Village de Marques) et 12 guides vacataires. On compte 9 langues pratiquées par l'équipe des Conseillers en Séjour: français, anglais, allemand, néerlandais, espagnol, italien, polonais, arabe et langue des signes française.

La communication en 2018

- ▶ des brochures
- ▶ des newsletters
- ▶ des supports promotionnels
- ▶ un film de promotion



Les temps forts de 2018 :

- ▶ Pique-Nique Musical
400 participants
- ▶ La Récré des P'tits Monstres
375 participants

- ▶ Plus de 110 dates d'animations
Expositions, animations, jeux de piste,
chasses au trésor, randonnées... pour
toute la famille
- ▶ 2 243 participants
945 à Honfleur / 1 298 à Beuzeville

De nouvelles animations ont été proposées en 2018 :

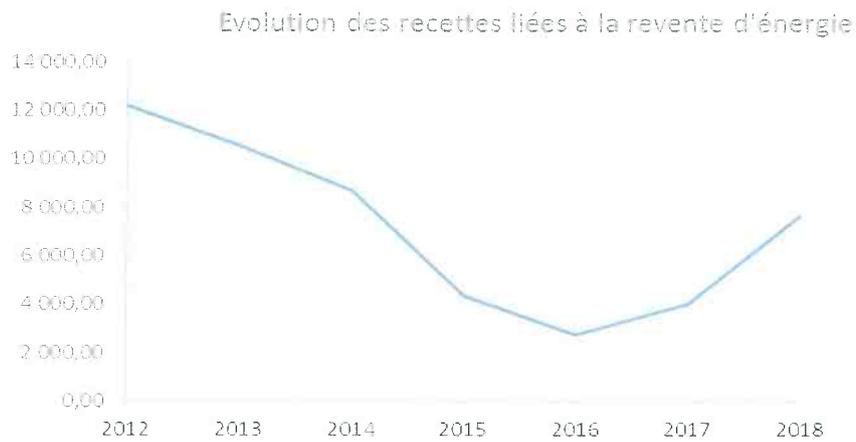
- ▶ Rallye découverte en voiture
Découverte du territoire et ses secrets de manière ludique disponible tous les jours dans nos différents bureaux. Un départ de Beuzeville un autre de Honfleur.
- ▶ Qui a tué Satie ?
Jeu fiction grandeur nature dans les ruelles de Honfleur à la découverte du meurtrier d'Erik Satie.
- ▶ Atelier maquillage à l'Office de Tourisme
Pour fêter Halloween et permettre aux enfants de se déguiser.
- ▶ Nouvelle visite Saint-Valentin
A la découverte de Honfleur avec une ambiance romantique et concert guitare-voix.
- ▶ Promenade théâtralisée à Beuzeville
Visite entièrement écrite à partir de faits réels et un bel hommage au passé de la ville avec une exposition à la Halle au Blé.
- ▶ Sophro Balade
Promenade jusqu'au lavoir de Fort-Moville puis instant bien-être avec une initiation à la sophrologie.
- ▶ Marche & Initiation à la danse folklorique
Promenade dans la ville ponctuée de contes normands jusqu'au lavoir pour une arrivée en danses et musiques avec initiation à la danse!

L'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE

Evolution de la revente d'énergie



Année	Tarif revente	Nbre Kwh	Recettes
2012	0,500	24 353,00	12 176,00
2013	0,505	20 870,00	10 549,37
2014	0,507	17 095,00	8 674,69
2015	0,509	8 537,00	4 342,77
2016	0,510	5 428,00	2 766,81
2017	0,510	7 883,00	4 020,41
2018	0,5099	14 985,00	7 640,85



Nota : dépenses 2018 :

- Contrat de maintenance : 1 046.87 € HT
- Nettoyage et régulation fusibles : 1 459.92 € H

